RESUCONTU IN EXTENSO 2025
COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025

MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028

2da SESSIONE STRAURDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
22 è 23 di MAGHJU di u 2025
2ème SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
22 et 23 MAI 2025

2da ghjurnata / 2ème journée

ASSEMBLEA DI CORSICA

2da SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2025
22 è 23 di MAGHJU di u 2025
2ème SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
22 et 23 MAI 2025

SUNTA di u VENNERI u 23 di MAGHJU di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 23 MAI 2025

Reprise de la séance à 10h30 **Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse**	
AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Raportu n" 143 : Prugettu di lege chì porta creazione di u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di a Cullettività di Corsica : statu d'avanzamentu di i travagli è pruposte d'aghjusti **Rapport n° 143 :** Projet de loi portant création de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse : avancée des travaux et propositions d'amendements	
Vote sur l'urgence	11
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	11
Avis de la CDENATE (Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement commission développement économique), par Mme la Présidente MAUPERTUIS	14

Prise(s) de paroles :	
Mme Christelle COMBETTE	15
M. Jean-Christophe ANGELINI	17
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	19
M. Pierre GHIONGA	20
M. Louis POZZO DI BORGO	20
M. Paul-Félix BENEDETTI	22
En réponse, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.	23
VOTE RAPPORT	27
TURISIMU / TOURISME	
Raportu nu 129 : Evuluzione di a Guida di l'aiuti à u turisimu 2022-2027	
Rapport n° 129 : Évolution du Guide des aides au tourisme 2022-2027	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse	28
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et avis du CESEC par Mme la Présidente MAUPERTUIS	35
Prise(s) de paroles :	
M. Georges MELA	36
M. Paul-Felix BENEDETTI	41
M. Jean-Christophe ANGELINI	43
M. Pierre GHIONGA	47
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	48
M. Louis POZZO DI BORGO	50
M. Jean-Michel SAVELLI	55
Mme Christelle COMBETTE	56
M. Jean-Martin MONDOLONI	57
M. Romain COLONNA	58
Mme Nadine NIVAGGIONI	59
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	60
Mme Angèle BASTIANI, en réponse	63
M. Le Président Gilles SIMEONI, en complément	68
VOTE RAPPORT	75
Suspension de la séance à 13h45 / Reprise de la séance à 15h49	

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	76
INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / VITA STUDIANTINA - ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE / VIE ÉTUDIANTE	
Raportu n" 125 : Calendariu sculare di l'Accademia di Corsica per l'annata sculare 2025-2026 **Rapport n° 125 :** Calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2025-2026 Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation Professionnelle	77
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/E2/016) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteure*	80
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avis du CESEC	80
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Claude BRANCA	80
Mme Véronique PIETRI	81
Mme Chantal PEDINIELLI - amendement du groupe Un Soffiu Novu	83
M. Saveriu LUCIANI	84
M. Pierre GHIONGA	87
M. Don Joseph LUCCIONI	87 et 88
M. Petru Antone FILIPPI	91
Mme Nadine NIVAGGIONI	91
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA en réponse	93
Explications de vote sur l'amendement :	
M. Saveriu LUCIANI	96
M. Romain COLONNA	96
Mme Marie-Claude BRANCA	97
Vote de l'amendement	97
Explications de vote sur le rapport :	
Mme Marie-Claude BRANCA, pour « Core in fronte »	97
VOTE RAPPORT	98

Présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI à 16h50	
CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE	
Raportu nu 128 : Prughjetti Scientifichi è Culturali (PSC) di i Musei di Corsica **Rapport n° 128 :** Projets Scientifiques et Culturels (PSC) des Musées de Corse Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine et du Mécénat	100
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/E2/017) et de l'avis du CESEC par Mme Nadine NIVAGGIONI	105
Prise(s) de parole :	
Mme Danielle ANTONINI	105
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	107
M. Pierre GHIONGA	108
M. Saveriu LUCIANI	109
M. Jean-Paul PANZANI	111
M. Paul Félix BENEDETTI	112
Mme Anne-Laure SANTUCCI en réponse aux interventions	114
M. le Président Gilles SIMEONI	115
VOTE RAPPORT	118
AMBIENTE / ENVIRONNEMENT	
Raportu nu 132 : Participazione di a Cullettività di Corsica à u novu prugettu di a « Casa marina » in Galeria **Rapport n° 132 :** Participation de la Collectivité de Corse au nouveau projet de la « Casa Marina » à Galeria Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive	119
Avis du CESEC, de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ainsi que de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Nadine NIVAGGIONI Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.	120

Prise(s) de parole :	
Mme Cathy COGNETTI TURCHINI	120
M. Jean-Marc BORRI	121
M Saveriu LUCIANI	123
M. le Président Gilles SIMEONI	125
VOTE RAPPORT	126
Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
ENERGIA / ÉNERGIE	
Raportu nu 130 : Messa in opera di a Prugrammazione Plurianninca di l'Energia (PPE) : Evuluzione di a carta di e furmazione rilative à i mistieri di a transizione energetica **Rapport n° 130 :** Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) : Évolutions de la carte des formations relative aux métiers de la transition énergétique Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	127
Avis du CESEC, de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la commission des finances et de la fiscalité par Mme Nadine NIVAGGIONI	132
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Michel SAVELLI	133
Mme Anna Maria COLOMBANI	135
M. Pierre GHIONGA	137
Mme Serena BATTESTINI	138
M. Jean-Jacques LUCCHINI	139
M. Jean-Christophe ANGELINI	141
M. Julien PAOLINI, en réponse.	144
VOTE RAPPORT	149

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE	
Raportu nu 145 : Elezzione di i riprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissione di Delegazione di Serviziu Publicu (CDSP) **Rapport n° 145 :** Élection des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS donne lecture de la liste unique	150
Pas de vote - Prise d'effet sans vote car liste unique	151
RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE	
Raportu nu 133 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica **Rapport n° 133 :** Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : Composition du bureau de la Commission pour les Politiques de Santé	152
Raportu nu 150 : Mandatu speciale datu à cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica per u spiazzamentu di u 3 di ghjugnu di u 2025 à Fiurenza **Rapport n° 150 :** Mandat spécial accordé à des conseillers de l'Assemblée de Corse pour le déplacement du 3 juin à Florence	
Vote sur l'urgence	154
VOTE RAPPORT	155
MOTIONS / MUZIONE	
Motion N° 2025/E2/012 substitutive à la Motion N° 2025/O1/008 déposée par le groupe « Core in Fronte » : Sensibilisation, action et combat contre les drogues et addictions Présentation de la motion par Mme Véronique PIETRI	156
Prise(s) de parole : Mme la Présidente MAUPERTUIS	157

Mme Chantal PEDINIELLI	158
M. Saveriu LUCIANI	159
Mme Muriel FAGNI	159
M. Romain COLONNA	159
Avis du CE : Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	160
VOTE MOTION	160
Motion N° 2024/E4/026 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Antoine POLI au nom du groupe « Avanzemu » : Taxes et redevances de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée	
Présentation de la motion par M. Jean-Christophe ANGELINI	161
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	161
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	162
Prise(s) de parole :	
M. François SORBA	162
Mme Nadine NIVAGGIONI	162
Avis du CE : Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	162
Mme la Présidente MAUPERTUIS	163
Mme Nadine NIVAGGIONI	164
VOTE MOTION	164
Motion N° 2025/O1/010 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des dispositions en matière d'indemnisation du congé de maladie ordinaire à 100 %	
Présentation de la motion par M. Hyacinthe VANNI	165
Prise(s) de parole :	
Mme Chantal PEDINIELLI	166
M. Hyacinthe VANNI	168
Avis du CE : Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	168
VOTE MOTION	169

COMMUNICATIONS de Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	170
RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE	
(SEGUITU/SUITE) **Raportu nu 133 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica** **Rapport n° 133 :** Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse	
Mme la Présidente MAUPERTUIS, présentation du bureau CCLR	172
L'ASSEMBLÉE DE CORSE PREND ACTE	172
La séance est levée à 19h50.	

La séance est reprise à 10 h 35 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Emu da ripiglià i nostri travagli.

Allora d'accunsentu incù u Presidente di l'Esecutivu, ci serà avà a prisentazione di u prugettu di lege chì porta creazione di u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di a Cullettività.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu nu 143 : Prugettu di lege chì porta creazione di u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di a Cullettività di Corsica : statu d'avanzamentu di i travagli è pruposte d'aghjusti

Rapport n° 143 : Projet de loi portant création de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse : avancée des travaux et propositions d'amendements

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque nantu à stu cartulare, emu da vutà l'urgenza s'è vo site d'accordu è vi spiegheremu perchè.

Allora, qual'hè chì ghjè d'accordu cù l'urgenza ? Tuttu u mondu ? Và bè.

L'urgence est adoptée.

O sgiò Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, présentation de ce rapport qui est en quelque sorte un rapport intermédiaire.

Je vous rappelle que nous sommes en l'état d'une délibération qui a été votée à l'unanimité le 28 mars dernier par votre Assemblée, par laquelle nous avons réaffirmé notre volonté de procéder, conformément à l'article 46 de la loi PACTE, au rattachement de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse à la Collectivité de Corse dans le cadre d'un établissement public ayant vocation pour nous à être un établissement public industriel et commercial, donc un rattachement pour constituer l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse.

En l'état de cette délibération, le ministre Rebsamen, comme il s'y était engagé, a saisi avec une particulière célérité le Conseil d'état qui a rendu son avis en date du 8 avril 2025.

Dès après cet avis du Conseil d'état qui est un avis consultatif, le ministre a sollicité et obtenu l'examen du projet de loi au conseil des ministres du 28 avril 2025 et obtenu également que l'examen du projet de loi soit inscrit à la première session utile du Sénat, c'est-à-dire le 2 juin prochain.

Je tiens bien sûr à souligner et à saluer publiquement l'engagement du ministre François Rebsamen et de son cabinet et de ses équipes dans la gestion de ce dossier dans lequel nous avons travaillé, adossés à une délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, mais également à une délibération votée à l'unanimité par la Chambre de commerce et d'industrie de Corse et enfin, à un projet de loi et à une délibération soutenus à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales représentées au sein de la Chambre de commerce et d'industrie. Donc, un projet qui fait l'objet d'un consensus politique, économique, social et sociétal fort.

Notre délibération du 28 mars dernier emportait également proposition d'un certain nombre d'amendements et bien sûr, cette délibération reste applicable. Nous demandons, dans le cadre du présent rapport, un mandat qui nous permette dans le cadre des discussions avec le Sénat, l'Assemblée nationale, le Gouvernement, des discussions qui continuent auxquelles sont bien sûr associés et les syndicats et la CCI. Il peut y avoir des évolutions dans la mesure où certaines demandes sont considérées comme relevant par exemple du domaine réglementaire, soit le décret du Gouvernement, soit éventuellement une délibération de l'Assemblée de Corse.

L'élément nouveau, ce qui a permis également de présenter le rapport et de solliciter la présentation au visa de l'urgence, c'est que nous avons été entendus, le président de la CCI et moi-même, le vendredi 9 mai 2025 par Madame Olivia Richard, sénatrice, qui est rapporteure du projet de loi devant le Sénat, Madame Richard qui est membre du groupe Union centriste. Là aussi, je tiens à souligner publiquement la qualité de l'accueil et de l'écoute qui nous ont été réservés par Madame Richard.

Donc le 9 mai, comme cela est mon rôle, j'ai présenté et demandé la prise en compte de la délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, y compris dans ses propositions d'amendements. Madame Richard a pris bonne note. Elle a également posé des questions nombreuses et précises à l'oral et de façon écrite, puisqu'il y a un questionnaire comportant 23 questions qui a été transmis au Conseil exécutif et un questionnaire similaire mais relevant plutôt de l'approche et des compétences de la CCI, a été transmis également à la Chambre de commerce et d'industrie. Je précise aussi à toute fin utile que le président de la CCI et moi-même n'avons pas été les seules personnes auditionnées, les syndicats de la CCI ont été auditionnés mais également, à titre d'exemple, plusieurs

sénateurs, notamment le sénateur Panunzi, bien sûr, le sénateur Parigi, mais également le préfet de Corse ou le président de la Chambre régionale des comptes.

Donc l'élément nouveau, c'est qu'avant hier, la rapporteure a présenté son rapport qui saisit donc le Sénat et que Madame Richard a intégré dans ce rapport un certain nombre d'éléments qui nous semblent importants et notamment, elle a repris à son compte des demandes qui avaient été portées par l'Assemblée de Corse.

Donc ça ne préjuge pas, bien sûr, ni dans un sens ni dans un autre du vote à intervenir, mais quand même, je tiens à souligner que le rapport a été voté par la commission à la quasi-unanimité, je crois qu'il y a 49 membres dans la commission du Sénat, il y a eu une voix contre, une abstention et l'ensemble des autres sénatrices et sénateurs membres de la commission ont voté en faveur du rapport. Donc, j'aimerais que dans tous les projets de loi ou projets d'écriture qui vont être examinés et qui concernent la Corse dans les semaines à venir, j'aimerais bien qu'on réussisse le même score. Ce n'est peut-être pas gagné au moment où je parle, mais ce n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre.

Les éléments importants qui ont été intégrés, c'est qu'il y avait une curiosité dans le projet de loi tel que modifié après l'avis du CE, c'est qu'on conservait un CST qui est plutôt l'instance du personnel dans une personne de droit public et les syndicats notamment étaient très attachés à avoir un CSE, donc une reprise à l'identique de la représentation syndicale. Ça a été pris en compte par Madame Richard.

De la même façon, il est prévu dans le projet de loi tel que modifié par les amendements de la rapporteure que, comme nous l'avions demandé, les représentants du personnel assistent au conseil d'administration avec voix consultative.

Il y a un certain nombre de points qui demandent, je vous l'ai dit, à être complétés ou précisés. Ça dépendra aussi, c'est pour ça que moi je considère bien sûr que la délibération que nous avons votée à l'unanimité reste applicable, premièrement. Deuxièmement, eu égard aux discussions en cours, je vous demande un mandat assez large pour, dans le cadre de la navette qu'il va y avoir, eh bien discuter avec le Gouvernement et dans un premier temps avec les sénateurs pour éventuellement faire des modifications complémentaires. Deux exemples : nous, on continue de penser que les 3 critères constitutifs d'un établissement public industriel et commercial sont à l'évidence remplis. Le Conseil d'état a dit que la loi n'avait pas vocation à intervenir là-dedans. Moi je pense que la loi peut le faire, mais on ne va pas se battre sur les barricades de ce côté-là.

Par contre, il y a une question qui reste importante, c'est la question de la représentation des agences et offices au sein du conseil d'administration. De ce côté-là, le Gouvernement m'a indiqué, la rapporteure aussi qu'elle était tout à fait ouverte. Donc ça, c'était déjà dans la délibération que nous avons votée à l'unanimité.

Donc sur ces points, je vous demande bien sûr de donner mandat pour que nous puissions discuter, étant précisé que le Gouvernement a choisi une procédure ramassée, il y aura un vote au Sénat et ensuite un vote à l'Assemblée nationale, avec éventuellement une commission mixte paritaire, mais un délai qui ne devrait pas être supérieur à quelques semaines pour nous garantir que la loi et les décrets d'application seront prêts à entrer en vigueur d'ici au 31 décembre 2025, c'est-à-dire d'ici la fin de l'année et surtout la fin des concessions en cours pour qu'il n'y ait bien sûr aucune rupture, notamment dans la gestion des ports et aéroports.

Et je termine en disant que les points essentiels au plan de la vision politique et organisationnelle ont d'ores et déjà été validés par le projet de loi à travers la validation du principe de la gestion publique des ports et aéroports de Corse, ça c'est très important, à travers la quasi-régie, le rattachement de l'établissement public à la Collectivité de Corse, une gouvernance ouverte et représentative avec, d'un côté, une majorité décisionnelle pour la Collectivité de Corse et de l'autre, l'intégration d'élus consulaires représentant les acteurs économiques au sein de la gouvernance, une attention particulière portée à la dimension sociale et au personnel et enfin, un calendrier qui, même s'il est très resserré, reste, grâce notamment au fait que le Gouvernement ait tenu ses promesses dans ce dossier, reste respecté, sécurisé autant que cela peut l'être dans le contexte politique global qu'on connaît et également une discussion parlementaire qui s'annonce sous les meilleurs auspices avec ce vote à la quasi-unanimité de la commission dans laquelle tous les groupes présents au Sénat sont représentés.

Nous serons donc présents le 2 juin et bien sûr le Conseil exécutif tiendra strictement informée l'Assemblée de Corse de l'évolution des débats et éventuellement de la forme que pourrait prendre nos propositions d'ajustement sur des points qui mériteraient d'être complétés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o sgiò Presidente,

Dunque ci serà u raportu di a CDENATE. Avis favorable. Avvisu favurevule.

Allora, quale hè chì vole piglià a parolla ? Oui, Christelle Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Madame la Présidente, merci.

Monsieur le Président, vous l'avez dit, beaucoup a été dit justement pendant les débats du 28 mars dernier, lorsque nous avons adopté à l'unanimité le principe du transfert donc de la Chambre de commerce à la Collectivité de Corse. Il serait donc vain de vouloir redire encore ici les positions des uns et des autres.

Vous avez affirmé dans le journal de la CCI, et je vous cite, que « vous distinguez ce dossier comme parmi les plus importants de la mandature ». Alors certes, il convient d'affirmer une nouvelle fois que ce transfert est pour la Corse une opportunité réelle de maîtriser les éléments indissociables de sa spécificité insulaire en renforçant la maîtrise des infrastructures essentielles de transport.

Mais en prenant connaissance à la fois du rapport du Conseil exécutif de Corse, de l'avis du Conseil d'état et de l'étude d'impact qui a été fourni, au moins trois remarques méritent d'être abordées.

Nous avons pris l'habitude de délibérer souvent trop rapidement sur des sujets importants, importants pour notre île et ensuite découvrir des conséquences que nous ne soupçonnions pas.

Donc l'intégration de la Chambre de commerce, c'est plus de 1 100 agents qui vont s'ajouter aux plus de 4 000 de la Collectivité, hors agences et offices bien sûr, mérite quand même que nous nous posions quelques questions.

Alors trois points que je souhaiterais aborder. Le premier c'est sur le statut. Aujourd'hui, tous les établissements publics de la Collectivité de Corse sont des EPIC, même si la chambre régionale des comptes conteste ce statut pour certains d'entre eux. Le législateur entend créer dans les faits une nouvelle catégorie d'établissement public dénommé établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, renvoyant au pouvoir réglementaire sa qualification. Le Conseil d'état semble aller dans ce sens en précisant que la loi n'a pas à qualifier cet établissement public d'EPIC ou d'EPA. Pourtant, je vous rappelle que la loi de 91 portant création de la Collectivité territoriale de Corse a bien qualifié d'EPIC certains établissements de la CdC. L'article 64 de cette loi a bien qualifié d'EPIC l'ODARC par exemple, et l'article 74 en a fait de même pour l'OTC, preuve que le législateur peut le faire. Mais on va laisser bien sûr ce débat aux juristes. Nous estimons donc que la qualification d'EPIC aurait l'avantage de ne pas créer une différenciation de statut entre tous les établissements publics de la CdC.

Le deuxième point que je souhaitais aborder, c'est le point sur la gouvernance. Le futur établissement public du commerce et de l'industrie sera présidé par un conseiller exécutif de Corse et le conseil d'administration sera composé majoritairement d'élus de notre Assemblée. On peut évidemment admettre ceci, mais comme je m'en étais déjà interrogée lors de la précédente session, la spécificité des chambres de commerce est qu'elles sont une émanation des chefs d'entreprises et aussi ce qui en fait des institutions au plus près du tissu économique. Il conviendra donc de veiller à ce que cette spécificité ne se perde pas et que le futur établissement public ne devienne pas une structure de gestion de plus décorrélée de l'écosystème économique de la Corse. Nous émettons donc de vraies réserves sur la fonctionnalisation d'une structure à vocation privée avec une majorité des membres du CA de l'Assemblée de Corse.

Le troisième et dernier point que nous souhaitons aborder, c'est sur l'articulation des autres offices et agences. La loi semble créer ce nouvel établissement public, sans pour autant préciser que cette création s'effectue sans préjudice des compétences qui sont déjà dévolues à l'ADEC, à l'ATC et à l'OTC. Je crois que nous devons, dans le respect des statuts et des droits acquis des personnels, nous interroger collectivement sur la juxtaposition de ces 4 établissements publics.

Notre Collectivité souffre déjà, et de nombreux acteurs économiques le disent, d'une lourdeur certaine et d'un manque de lisibilité de son action.

Comment articuler le futur établissement public du commerce et de l'industrie avec une ADEC d'une part dont les statuts précisent bien que son champ d'application est le commerce, l'artisanat et l'industrie, avec l'ATC d'autre part, quand on sait que la Chambre de commerce actuelle joue un rôle dans le domaine aussi touristique et bien évidemment avec l'OTC, quand on constate que la Chambre sera la clé de voûte de la gestion des infrastructures de transport ? Et c'est bien là le sujet principal de ce rapport.

Le Gouvernement vient d'engager une réflexion visant à rationaliser ces opérateurs sans porter atteinte aux droits des agents mais en prévoyant des réaffectations d'agents, des fusions de structures, je crois que nous pourrions sereinement engager une telle réflexion nous aussi à notre échelle. Rien ne serait pire que de poursuivre une inflation de compétences et de personnels sans nous poser collectivement la question de l'efficacité de l'action de notre Collectivité.

Monsieur le Président, profitons d'avoir un ministre Corse de la fonction publique et de la simplification en la personne de Laurent Marcangeli pour le saisir peut-être de cette question de simplification.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la conseillère. Qui d'autre souhaite intervenir ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci.

C'est un dossier qu'on a déjà examiné, sous à-peu-près toutes les coutures. Avec notre groupe, on en a pris connaissance relativement tard, même si tout ce qui est exposé correspond d'une part à la mémoire générale que l'on connaît bien, d'autre part, à ce qui avait été annoncé par le Conseil exécutif.

Trois idées en rappel et dans le sillage de Christelle, et je pense du président que je n'ai pas pu entendre mais qu'on a eu l'occasion d'entendre par ailleurs sur le même dossier.

Premièrement, il y a la question des personnels que je place à dessein au début de mon propos. On a eu une discussion à cet égard, Paul-Félix et d'autres avaient contribué à l'introduire.

Effectivement, on tient, mais ça a été réaffirmé, à ce que la garantie soit pleinement apportée et que les statuts avec, je dirais, l'histoire qui y est attachée, soient maintenus dans l'esprit, même si on aura nécessairement un certain nombre d'ajustements à poser.

Deuxièmement, les missions. Aujourd'hui, on va vers un établissement public qui va nous être rattaché, ça a été dit à l'instant, notamment par Christelle, on avait pour notre part attiré l'attention des élus sur ce sujet-là. On était déjà dans ce niveau d'exigence ou d'interrogation auparavant. On l'est à plus forte raison aujourd'hui. ADEC, Agence du tourisme, Office des transports, tous les satellites au capital ou à la gouvernance desquels on est souvent majoritaires, je pense à Air Corsica, je pense à la CADEC etc. On a par ailleurs une recomposition du monde consulaire avec d'une part, des phénomènes de fusion, là où on était en départemental, on passe en régional ou en territorial et d'autre part, des mouvements de rattachement vers la Collectivité dont on dit et on peut ne pas être d'accord, mais c'est le débat démocratique, qu'elle est déjà une Collectivité très lourde.

On est aujourd'hui et je le redis, c'était le cas avant, ça l'est à plus forte raison aujourd'hui, dans la nécessité de repenser les choses, sinon on va aboutir au moment où il faut fluidifier tous les process liés au développement économique pour les rendre plus rapides, plus agiles, en un mot, plus efficaces, à l'inverse avec

une espèce de stratification permanente et je dirais une forme de lourdeur dans l'exécution des politiques publiques.

Donc là, il faut vraiment qu'on s'attache à repenser les choses et qu'au moment où on entérine cette évolution, on ait une vision qui va en gros consister à dire, au-delà de la stratégie et de l'actualisation du SRDE2I, quels sont les moyens et outils de la Collectivité dès lors que les offices et agences doivent être repensés et que la Chambre nous est dûment rattachée dans les termes qui vous sont proposés et que vous nous proposez d'adopter en ce moment. Ça, c'est le deuxième sujet.

Troisième sujet, les personnels, les missions, la stratégie globale, la question centrale des infrastructures. On a cette particularité sur la gestion des ports et aéroports. Je vous redis, puisque je n'en trouve pas trace dans le rapport, alors à ce stade ce n'est peut-être pas utile, mais que nous souhaiterions que les EPCI, que les territoires de manière générale soient mieux intégrés à l'approche que vous demandez de mettre en œuvre.

On en a un peu parlé hier avec la présidente Marie-Hélène Servas, la polémique ou le débat du moment relatif à l'augmentation des tarifs, notamment sur l'aéroport de Figari, n'a pas pu vous échapper.

Des courriers partent en tous sens. On pourrait éviter ces discussions, dès lors que les établissements publics de coopération intercommunale ici et plus loin, les communautés d'agglo et, chez nous, la communauté de communes seraient impliqués dans les conseils de gouvernance, dans les conseils d'exploitation, dans les comités stratégiques, etc., parce qu'on a des sujets de pensée, d'élaboration de la desserte, des sujets d'appel à un certain nombre de compagnies de service public ou non.

Aujourd'hui, il me revient, Président, une attente forte du côté de Volotea et je voulais la relayer auprès de vous avec, notamment sur la question de l'achat de flux, j'imagine, une demande de contact ou de précision à l'endroit de notre collectivité. Donc, je vous la relaie telle qu'elle m'est revenue.

Donc pour toutes ces raisons, c'est moins une demande partisane qu'un appel à une forme de bon sens : être informés et mieux associés à la mise en œuvre de cette politique qui reste du domaine de la Collectivité, dont nous ne demandons pas qu'elle soit l'apanage en tout ou partie des conseils communautaires, mais dont nous souhaiterions que ces mêmes territoires, au travers de leurs EPCI y soient plus clairement inscrits et plus impliqués.

Donc voilà en quelques mots, sans être trop long, ce que je voulais rappeler au nom de notre groupe. Et bien sûr, je ne sais pas s'il s'agit d'une prise d'acte ou d'un vote, mais si vote il devait y avoir, nous voterons favorablement.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Josépha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

En quelques mots, puisque vous l'avez rappelé, sur le principe et sur le fond du dossier, nous n'allons pas revenir puisque nous avons arrêté ensemble les principes fondateurs et que ces propositions d'amendements vont dans ce sens, mais simplement, à mon tour, quelques petits points de remarque sur ce qui doit rester, à mon sens, et dans la continuité de nos débats précédents sur le sujet, les points fondamentaux et les points d'attention.

La question bien sûr d'un établissement public, mais vous l'avez rappelé. Ce cadre-là est partagé et il me semble être le bon.

La deuxième question, c'est la question de la représentativité à l'interne certes des offices et agences, mais également des acteurs qui font aussi la vitalité aujourd'hui de cet outil.

Ça rejoint le troisième point qui est celui, en effet, de l'efficacité des politiques publiques, parce que si effectivement l'intégration des chambres de commerce est une opportunité, pour qu'elle reste une opportunité, il faut que nous sachions en faire des véritables forces de frappe et d'une mise en cohérence stratégique de nos politiques dans ces domaines, et que ça n'est pas l'inverse, ça n'impose pas une force d’inertie qui parfois nous habite.

Donc ces équilibres-là doivent être mis en œuvre pour que cela puisse devenir vraiment efficace et efficient au service de l'intérêt général, bien évidemment, et de l'ensemble du monde économique.

Ensuite, la question du statut des personnels évidemment, puisqu'elle a été évoquée. Nous avons déjà, à différentes reprises et ensemble sur ce sujet, attiré l'attention sur les garanties qui doivent être apportées, même s'il faudra bien évidemment trouver des ajustements.

Et bien entendu, mais ça semble en prendre le chemin, le respect des calendriers, c'est rare, peut-être que nous pouvons espérer que celui-ci sera respecté pour que nous ne nous trouvions pas dans des situations difficiles, pour aller enfin, dès début 2026, vers la maîtrise des infrastructures portuaires et aéroportuaires et avec le déploiement d'une action plus efficiente, notamment dans le domaine des transports puisque ça ne recoupe pas que celui-ci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziu.

Duie parolle sempliciamente per dì chì mi ralegru di a creazione di st'EPIC, ma vuleria sapè ciò ch'ellu ne hè per a camera di i mistieri è di l'artigianatu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur Pozzo di Borgo, Président de la commission des finances.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame Présidente.

Donc de manière assez rapide, puisque je pense que sur ce sujet tout a déjà été dit. Effectivement, c'est un rapport qui évolue, qui évolue dans le temps et le temps court puisque les échéances se rapprochent.

Une pensée partagée et une opinion partagée, c'est évidemment la prise en compte des craintes des personnels. On l'a dit, 1100 personnes intégrées.

Bien au-delà de cela, je pense qu'il n'y a pas de polémique à faire ou à ouvrir sur ce sujet-là. Notre principal souci est aujourd'hui de réussir cette intégration, parce que derrière ça, et ça a été dit par tous les groupes, nous avons le souci de ces personnes qui vont connaître malgré tout un changement majeur et nous devons les rassurer.

Comment les rassurer ? Eh bien, sans ouvrir une quelconque polémique, puisque je vous le disais, c'est que les positions que nous prenons ici les uns les autres, elles doivent trouver aussi un écho à Paris. Et lorsque je dis « trouver un écho à Paris », c'est par nos différents représentants, qu'ils soient

sénateurs ou députés. Ce qui se dit ici au niveau des groupes doit trouver un juste écho à Paris.

Alors, je le dis à dessein, nous devons avancer groupés sur ce sujet-là. Je ne pense pas qu'il y ait de la place pour une quelconque manœuvre politique. Les CCI aujourd'hui sont des acteurs majeurs du territoire et, en ce sens, bien entendu, je reprendrai et les propos de Christelle, de Jean Christophe et de Josépha, c'est un dossier qui avance bon train et on peut être quand même rassurés sur l'issue.

Au-delà des personnels, parce qu'intégrer des personnels, c'est un fait, mais derrière il y a aussi du fonctionnement à mettre en œuvre, nous devons bien entendu, et c'est le souci majeur pour nous aussi, respecter les compétences et le rôle des consulaires. Les consulaires sont des sachants. On ne peut pas aujourd'hui fonctionnariser la chose et se retrouver dans une espèce de phénomène d'inertie, ça a été dit, qui viendrait pénaliser la Corse dans son ensemble.

Autre point important, bien au-delà des politiques qui seront menées, le point d'orgue qui a rassemblé, je crois, les uns et les autres, c'est la gestion publique de nos infrastructures portuaires et aéroportuaires, éviter que des grands groupes français ou étrangers viennent et ne s'emparent de ces outils-là. Donc nous avons à cœur, et c'est le cœur de ce rapport aussi, que ces infrastructures restent sous maîtrise publique. Autre point très important.

Enfin moi, j'y vois un avantage dans cette intégration. Et Jean-Christophe le rappelait, et on ne partagera pas tout sur le sujet, il y a des polémiques effectivement entre les infrastructures, entre les territoires, Figari, Bastia, Ajaccio, Calvi. Je pense que la Collectivité de Corse et l'action qui est la vôtre, Monsieur le Président, garantit aussi l'équité dont on a besoin. Alors parfois elle est bien perçue, parfois elle est mal perçue, il n'empêche qu'aujourd'hui notre action a pour prisme principal l'équité entre les territoires. Aujourd'hui, et on pourra en parler peut-être plus longuement tout à l'heure sur le rapport sur les aides au tourisme notamment, le règlement des aides, mais il me semble, il nous semble que les territoires sont respectés, les infrastructures portuaires et aéroportuaires ont chacune leur place, leur juste place. Alors oui, évidemment, lorsqu'on se pose en tant que président d'intercommunalité, on a beaucoup d'idées, on a aussi beaucoup de souhaits pour son territoire, c'est légitime, c'est une discussion que nous devrons avoir à l'issue de cette intégration, la représentativité, agences et offices, Collectivité de Corse, consulaires. Quid des communes ou des intercos autres ?

En tout cas, ça sera le cœur du débat, comment faire fonctionner ce nouvel outil ? Puisque à travers cet outil, nous allons aussi bâtir l'offre de demain, la Corse de demain. Donc nous serons bien entendu très vigilants sur l'avancée de

ce dossier. Nous espérons et nous savons pouvoir compter, on l'espère, pour une fois, sur le respect des paroles données et que d'ici le 31 décembre, nous puissions afficher cette réussite d'intégration et partir sur une page blanche à partir du 1er janvier 2026 avec, je le disais, et c'est ce qui a le plus inquiété notre groupe, premièrement, l'intégration aussi des personnels et, deuxièmement, la gestion publique des infrastructures.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. D'autres interventions ? Oui, Paul Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Au vu de ce qui nous a été dit par le ministre Rebsamen lors de notre dernière rencontre à Paris, il semble qu'il y ait un état d'esprit qui soit concordant avec ce qu'on veut faire, en gardant à l'idée qu'il faut à tout prix créer un statut, non pas seulement pour permettre la fusion de l'établissement public administratif actuel avec la Collectivité territoriale, mais surtout pour permettre la non-délégation des gestions portuaires et aéroportuaires par le biais de marchés qui seraient des marchés européens et internationaux. Ce sont 2 choses différentes.

C'est pour ça que, à un moment donné, les positions juridiques, entre autres, par exemple, du Conseil d'État qui visent à dire qu'il faudrait qu'il y ait une parité entre les représentations consulaires, tout ça, ce sont des choses qui partent d'un bon état d'esprit au niveau de l'association des socioprofessionnels à la gestion du nouvel établissement qui serait sous tutelle de la Collectivité de Corse, mais c'est probablement contraire à notre volonté qui est de ne pas faire d'appels d'offre et de rester en régie, dite quasi-régie. Ce sont 2 choses différentes.

Il nous a donné des garanties fondamentales sur les statuts des personnels, en validant tout ce qui a été demandé et ce qui est repris par ces propositions d'amendements est de renvoyer à la Collectivité de Corse le soin de proposer un statut global, tant pour l'organisation interne du conseil d'administration que pour les statuts des personnels, avec le maintien des statuts de groupes antérieurs. Ils sont nombreux, il n'y a pas un statut pour la Haute-Corse et un statut pour la Corse-du-Sud. Il y a plusieurs statuts par branche interne des corps de métiers, des chambres de commerce avec beaucoup plus de disparité en Corse-du-Sud par rapport à la Haute-Corse, il y a plus de compartimentation.

Moi, je pense que l'esprit y est. Maintenant, il faut veiller à ce qu'in fine, il n'y ait pas une coquille dans la loi par des jeux malicieux d'amendements de dernière minute qui pourraient modifier l'esprit de ce qu'on veut faire,

probablement parce que ça n'aurait pas été maîtrisé par des personnes qui voudraient, au nom du libéralisme, renforcer justement cette représentation consulaire. Attention au danger. Donc là je m'adresse entre autres aux 4 parlementaires de Corse, qu'il n'y ait pas d'erreur de jugement. On n'est pas là pour chercher à caporaliser un outil stratégique pour la Corse, au détriment des socioprofessionnels. Mais on est là pour créer un outil où ils seront associés, mais où il y aura la garantie qu'il n'y aura pas de risque de prédation extérieure sur une délégation au service public de tous nos ports et de tous nos aéroports. Et bien entendu, il y a la certitude et la garantie que les personnels conserveront leur statut antérieur.

Moi, je trouve que pour le moment, on est sur la bonne voie, mais qu'il y ait une veille parlementaire efficiente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè chì vole piglia a parolla torna ? Va bè.

Presidente à voi !

M. le Président Gilles SIMEONI

À ringrazià vi, pè e vostre intervenzione chì fermanu ind'è u solcu tracciatu pendente l'ultima sessione, quella di marzu.

Ognunu resta nant'à e so pusizione nant'à unepochi d'affari, ma si sente bè chì ci hè una vulintà cumuna è unanima chì si hè tradutta ind'è u votu, di sbuccà nant'à issu cartulare, chì ghjè un cartulare maiò è strattegicu pè a Corsica.

Allora, u primu affare ch'ò vuleria dì, è vera, emu avanzatu bè, tantu meiu, ma ùn simu ancu à ghjunghje è ci vole à stà mubilizati è attenti perchè, in fine, a decisione sarà pigliata da i senatori è da i deputati.

Rapidement, pour répondre d'abord à Christelle Combette. Sur le statut, oui, effectivement, nous, nous pensons que la nature de l'établissement public, ses activités, sa composition, etc., font que le statut d'EPIC est à l'évidence adapté et à un moment ou à un autre, il faudra que cela soit cristallisé dans les textes.

Sur la question de la gouvernance, je partage ce qui a été dit par Louis Pozzo di Borgo et Paul-Félix Benedetti.

Je rappelle les éléments fondamentaux.

Il y a un accord politique entre l'Assemblée de Corse, la Collectivité de Corse et la CCI, pour aller vers une gouvernance qui soit une gouvernance équilibrée. Une gouvernance équilibrée, ça ne veut pas dire une gouvernance paritaire, ça veut dire une gouvernance dans laquelle chacune des deux parties, la Collectivité de Corse d'un côté et la CCI de l'autre, considère que ses intérêts fondamentaux sont pris en compte, respectés et garantis.

L'intérêt fondamental de la CCI, je vais quand même le redire, le premier, c'est de vivre. Et c'est que si nous ne réussissions pas ou si nous n'avions pas réussi, ou si nous ne devions pas réussir le rattachement, c'est la disparition de la CCI et des 1 100 emplois qui y sont attachés. Donc celui-là, l'enjeu, c'est le premier de tous, celui qui fait que nous devons réussir d'ici au 31 décembre.

Deuxièmement, ça a été toujours très clair, et c'est d'ailleurs une condition sine qua non de la construction que nous demandons aujourd'hui au législateur d'entériner, c'est la Collectivité de Corse qui doit être majoritaire et largement majoritaire sur toutes les questions stratégiques. Et la CCI le reconnaît et le valide, tout simplement parce que si ça ne devait pas être le cas, on ne serait pas dans une situation de quasi-régie.

La condition sine qua non de la quasi-régie, c'est le contrôle analogue, je le rappelle, et le contrôle analogue, Jean-Michel Savelli a contribué à nous le faire avoir à l'esprit quand on a eu la discussion sur le SMO. Ça veut dire qu'il faut que la Collectivité de Corse ait sur l'établissement public le même contrôle, le même niveau de contrôle qu'elle a sur ses propres services. S'il n'y a pas ça, il n'y a pas de quasi-régie et s'il n'y a pas de quasi-régie, on est obligé de retourner à l'appel d'offres et à la mise en concurrence. Donc ce point-là, il est central.

Par contre, oui, la gouvernance équilibrée, ça veut dire qu'il faut qu'il y ait la représentation consulaire élue qui participe et à la gouvernance et aux décisions, et c'est la construction que nous avons proposée ensemble.

Troisième point, répondant en même temps à une préoccupation sinon commune, en tout cas largement partagée à travers les positions de Christelle Combette et de Jean-Christophe Angelini. C'est vrai que le paysage institutionnel aujourd'hui, a fortiori avec cette réforme, si elle aboutit, va faire qu'il y a objectivement une strate supplémentaire ou un élément supplémentaire. Et donc je pense, comme beaucoup d'élus, que dans une deuxième phase, il y aura à rationaliser tout ça.

Premièrement, vérifier qu'il n'y ait pas de chevauchement de compétences.

Deuxièmement, avoir un établissement public intégré qui soit véritablement le creuset de notre vision stratégique, d'où la présence des agences et offices dont les compétences sont coordonnées et à coordonner avec celle de l'établissement public. Et puis, dans un deuxième temps, il y aura probablement à réfléchir, y compris, on l'a dit souvent, sans doute à des fusions et à une simplification. Mais j'ai envie de dire, ne faisons pas Pierrette et le pot au lait. Pour pouvoir faire ça, il faut avoir réussi le rattachement, osinnò ùn si discuta più di nunda.

Sur l'équilibre entre une vision stratégique qui, selon nous, doit être portée au niveau de la Corse et de l'institution qui la représente, c'est-à-dire la Collectivité de Corse, et la nécessaire prise en compte des territoires, leurs élus, leurs acteurs économiques, deux catégories de réponses :

Premièrement, la CCI, en intégrant l'établissement public, va conserver l'essentiel de son organisation territorialisée, et notamment ses réseaux et notamment ses 6 antennes sur chacun des territoires. Donc de ce côté-là, nous ne perdrons rien en termes de présence et de proximité.

Deuxièmement, m'adressant plus directement à Jean-Christophe Angelini, sur la question de l'intégration des acteurs locaux et, par exemple, des intercommunalités, c'est une question qui reviendra devant l'Assemblée de Corse, notamment puisque la loi va poser des principes et que selon notre vision, nous aurons nous à délibérer sur la composition et les différents organes et différents modes de décision.

Ce que je peux vous dire, c'est ce que j'ai dit d'ores et déjà, je l'avais dit devant vous mais je l'ai remis dans le questionnaire en notre nom, c'est que, en l'état, il y a d'un côté un élément décisionnel de la Collectivité de Corse qui permet de mettre en œuvre une stratégie pensée à l'échelle de la Corse, en favorisant la coordination des investissements, des services et de la tarification au bénéfice des usagers, des entreprises et de l'ensemble du territoire insulaire. La prise en compte des attentes et aspirations exprimées par les acteurs et les élus des régions concernées par l'implantation de chacun des 4 aéroports est assurée, c’est en tout cas l'état de notre proposition, par l'Institution de Conseil et de développement, regroupant pour chaque infrastructure portuaire ou aéroportuaire, les acteurs politiques et économiques du territoire concerné.

Donc, à mon sens, cette proposition permettra de mieux traiter, y compris un certain nombre de problématiques que vous avez évoquées, et nous aurons l'occasion également de regarder où il faut mettre le curseur entre cet équilibre, entre une vision stratégique qui doit développer une vision d'ensemble de la gestion des 4 aéroports, des comptabilités et des exploitations, vous le savez, qui sont restées séparées à côté et puis des attentes qui peuvent être ponctuelles,

conjoncturelles ou structurelles remontant des territoires. Donc ça, bien sûr, nous aurons, là aussi, dès lors que l'établissement public aura été créé et installé, à en discuter.

Sur les préoccupations essentielles, ça a été dit par les intervenants, elles sont aujourd'hui reprises par l'ensemble des dispositions du projet de loi. Il faudra continuer à être attentif, et c'est la raison pour laquelle dans la délibération on demande de donner au Conseil exécutif ce mandat, de discuter avec nos parlementaires, avec l'ensemble des parlementaires, avec le Gouvernement, qui reste là-aussi ouvert à des améliorations et à des évolutions, et il y en a quelques-unes qui doivent être portées, je vous tiendrai informés.

L'ultima parolla, pè risponde à a quistione di Pierre Ghionga. Hè vera chì sbuccà nant'à u prugettu di lege, hè una primura di prima trinca, perchè ci hè dinù l'urgenza di u calendariu. Ma l'aghju da ripete una volta di più, è vi ringraziu d'avè postu a quistione : trattemu à paru è incù u listessu ingagiamentu a quistione di a Camera di cummerciu è di l'industria è a quistione di a Camera di i mistieri è di l'artisgianatu.

V'aghju da risponde ciò ch'aghju scrittu ind'è u questiunariu scrittu, ch'hè statu mandatu da a Senatrice :

« *Question 23 : Comment qualifieriez-vous les adaptations qui seront nécessaires pour intégrer ultérieurement la Chambre des métiers et de l'artisanat de Corse ?*

Réponse : les adaptations nécessaires pour intégrer ultérieurement la CMA de Corse imposeront nécessairement une modification législative. Il convient de rappeler que l'article 46 de la loi PACTE concerne au même titre la CCI et la CMA de Corse. Les contraintes calendaires liées à la fin des concessions et la crainte d'une complexité accrue, s'il avait fallu intégrer dans le projet de loi actuelle le rattachement de la Chambre des métiers et de l'artisanat, ont conduit à différer celui-ci.

Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, et les élus et personnels ont accepté ce choix en faisant primer l'intérêt général », (je les salue et je les remercie).

« *Mais il est convenu entre l'État, la Collectivité Corse et les chambres consulaires de Corse, y compris la CCI, que le rattachement de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Corse fera l'objet d'un projet de loi à bref délai.* »

Cet élément a été pris en compte, notamment dans l'exposé des motifs où le ministre Rebsamen a fait figurer cette perspective de rattachement.

Maintenant, il faudra travailler dessus. Et le temps qu'on travaille dessus et qu'on obtienne, je l'espère, le temps bref, un projet de loi, une fenêtre législative pour faire examiner ce projet de loi, il faut bien sûr accompagner la Chambre des métiers qui est dans une situation difficile, y compris par rapport à la Chambre nationale. J'ai eu une réunion pas plus tard qu'avant-hier avec le président et le bureau de la Chambre des métiers pour confirmer notre engagement à leurs côtés, pour dire que nous serions également mobilisés malgré le contexte de contraintes budgétaires pour accompagner budgétairement la Chambre des métiers. Et puis, il y a déjà en filigrane la réflexion sur la mutualisation.

Je prends l'exemple de la formation. La CCI et la Chambre des métiers ont mis en place la structure associative Amparà, vous le savez.

La Collectivité de Corse a des compétences importantes en matière de formation. Il faut que nous réfléchissions d'ores et déjà à mettre en perspective cette mutualisation respectueuse des droits acquis des personnels, mais qui nous permette d'être encore plus efficaces dans tous ces domaines.

C'est un chantier qui nous attend dès que le rattachement, ou plus exactement les rattachements auront été obtenus. Continuons de nous battre pour que ça soit le cas et commençons d'ores et déjà à réfléchir ensemble à la suite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc, nous avons cette délibération qui doit être votée, parce qu'on doit vous donner un mandat pour pouvoir porter auprès des parlementaires et au gouvernement les demandes de modifications qui ont été évoquées.

Donc je vais soumettre au vote le rapport et la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, vote à l'unanimité sur le rapport et le mandat qui vous est donné.

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.
(Déport de M. Antoine POLI)

Monsieur le Président, merci. Donc nous allons passer maintenant au rapport sur l'évolution du guide des aides au tourisme.

Je vais passer la parole à la présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, Angèle Bastiani.

TURISIMU / TOURISME

Raportu nu 129 : Evuluzione di a Guida di l'aiuti à u turisimu 2022-2027

Rapport n° 129 : Évolution du Guide des aides au tourisme 2022-2027

Mme Angèle BASTIANI

Merci, Madame la Présidente.

Pour la présentation de ce rapport, un petit rappel sur ce qu'est l'Agence du tourisme de la Corse, qui est un EPIC et qui a en charge la politique touristique. Mais juste pour rappeler que l'Agence du tourisme de la Corse ne met pas en œuvre une simple politique d'attractivité, mais aussi une politique d'aménagement du territoire ; une politique d'aménagement du territoire à part entière au service d'un projet de société.

Donc, l'Agence du tourisme de la Corse assume le développement et l'amélioration de l'offre touristique de la destination. Et puis elle assume aussi un autre grand volet opérationnel qui est la promotion de cette offre.

L'ATC a toujours mis à la disposition des acteurs, des porteurs de projets publics ou privés, des aides permanentes. Donc, c'est de ces aides dont il s'agit aujourd'hui. Elles sont l'objet d'un recueil baptisé « Guide des aides au tourisme ». C'est un dispositif d'aide permanente qui est renouvelé à chaque mandature, environ tous les 6 ans, voire 7 ans et ce guide évolue en fonction des besoins.

Donc aujourd'hui, nous sommes en mai 2025 et simplement dans une optique de gestion cohérente, et c'est aussi habituel, des améliorations sont apportées à mi-parcours qui vont permettre un meilleur fonctionnement de ces aides.

Donc, des évolutions qui tirent les enseignements de 3 années de fonctionnement de ce dispositif d'aide au tourisme ; dispositif qui a été adopté par l'Assemblée de Corse et par délibération du 28 avril 2022.

Pour mémoire, le guide des aides au tourisme 2022-2027, c'est un dispositif qui repose sur 4 axes :

Le premier axe étant l'organisation et la structuration du territoire. C’est un axe qui est ouvert à tous types de projets, mais plutôt sur des projets qui sont portés par des personnes publiques et qui utilisent fortement cet axe.

Pour le deuxième axe, ce sont plutôt les acteurs privés et les entreprises. C'est l'axe qui accompagne l'offre touristique.

Le troisième axe aussi de la même manière, puisque c'est l'accompagnement social des acteurs.

Et un quatrième axe qui lui est utilisé de façon mixte, puisqu'il est utilisé sous forme d'ingénierie, d'innovation et du numérique.

Donc 4 axes qui proposent une déclinaison de 14 mesures d'aide.

Nous allons en voir certaines d'entre elles aujourd'hui pour que nous puissions les améliorer. Mais afin d'y parvenir, je voulais qu'on fasse quand même un petit bilan de fonctionnement de ces mesures 2022-2027. Un bilan qui a été arrêté fin 2024 et qui distingue les aides directes et le prêt à taux 0, ce qu'on appelle l'avance remboursable.

Donc, on a un volume de subventions qui ont été attribuées à hauteur d'environ 7 M€ ; pour être précis, 6,85 M€ actuellement répartis sur 195 dossiers subventionnés. Donc ça c'est ce qu'on appelle l'aide directe, c'est la subvention.

Et puis aussi on a un volume à date d'avance remboursable, ce qu'on appelle aussi le prêt à taux 0 qui a été attribué à hauteur de 6,72 M€ ; donc à peu près 7 M€ pour un nombre de dossiers soutenus qui est de 34, avec quand même 11 créations. Donc, on voit quand même qu'il y a une aide forte apportée et un besoin, que ce soit par les porteurs de projets publics ou par les porteurs de projets privés.

On note aussi que la répartition public/privé de ces aides, elle est assez équilibrée puisqu’actuellement, nous avons 40 % des entreprises qui sont privées et 60 % des entreprises qui sont publiques, et le chiffre donc dans un temps un peu plus long, va s'équilibrer à environ 50 % entre les deux acteurs.

Sur le fonctionnement des différentes mesures aussi, je voulais quand même qu'on fasse une petite observation et vous avez pu le voir sur le graphique à secteurs, il y a une satisfaction avant tout sur toutes les mesures, puisqu'elles fonctionnent bien, elles ont toutes été sollicitées.

Du coup, on peut s'apercevoir qu'on ne s'est pas trompés sur la typologie des mesures. Mais une mesure qui génère le plus de volume, c'est la mesure des

projets structurants, puisqu'on parle de volume financier et les projets structurants sont à hauteur de 39 % de ce volume financier.

Sur la répartition territoriale aussi, vous avez pu le constater sur le graphique, on voit qu'il y a une cohérence entre ce qui est l'armature touristique des territoires, c'est-à-dire entre autres, par exemple, leur capacité d'accueil en fonction des entreprises touristiques diverses sur le territoire, de l'hébergement. Donc on voit qu'il y a une répartition et une cohérence sur cette armature.

Evidemment, le premier territoire c'est le Sud Corse, suivi de la Balagne où on retrouve la sollicitation des aides. Sur ce graphique, on le voit à la hauteur en fait de l'armature des territoires du PADDUC en tant que bassin d'accueil touristique. Mais on voit aussi que tous les territoires consomment les aides de façon proportionnelle aussi à leurs besoins.

En tout cas, tous les acteurs, on peut le noter pour le rural, ont sollicité le guide des aides.

Je vais en venir maintenant aux améliorations de ces aides, puisque c'est ce qu'on attend aujourd'hui de ce rapport. Elles vont être en 2 parties.

La première partie, c'est l'amélioration proposée au titre des mesures qui sont déjà existantes et puis ensuite, on terminera avec les améliorations proposées avec la création de mesures nouvelles.

Alors, sur les mesures existantes, on a une première mesure qui concerne les offices de tourisme.

Donc première mesure, qui est la mesure 1.2 du guide des aides, les contrats de développement territorialisés. En fait, on a fait une réécriture de la trame des contrats de développement que l'Agence du tourisme de la Corse propose aux offices du tourisme. C'est une réécriture plus claire, plus facile, qui tire aussi les enseignements du fonctionnement des premiers contrats sur la période 2022-2024. Et c'est en écoutant les offices du tourisme que nous avons décidé de la réécrire. On s'est aperçu que les offices utilisent tous les mesures du guide, même en dehors de la convention qui peut nous lier. Donc, une mesure réécrite pour qu'elle soit plus claire, sachant que ces contrats servent à coordonner l'Agence du tourisme qui est cheffe de file et qu'il n'y a pas d'autres strates, contrairement aux autres régions françaises, je dirais, entre l'Agence du tourisme de la Corse qui est cheffe de file et les représentants sur les territoires qui sont les offices du tourisme. Et là, sur les missions de l'ATC de développement et de promotion, on travaille donc en contractualisation avec les offices.

Ensuite, une mesure 1.3 sur les projets structurants des territoires.

Alors là, c'est une petite amélioration, puisqu'on vient préciser avec le mot « maximum » le taux d'intervention qui était à 80 % pour les investissements concernant des personnes en situation de handicap. Et on vient aussi minorer à hauteur de 10 000 € la phase éligible des projets soutenus, puisqu'à la première écriture, nos prévisions nous faisaient dire que ça devait coûter cher en termes d'aménagement pour le handicap pour les communes ou les offices du tourisme concernés. Mais on s'est aperçu que, en fait, les aménagements étaient plus bas et que le plancher donc que nous avions fixé était trop haut, puisqu'il était à hauteur de 25 000 €. Donc on va le ramener à 10 000 € pour que pour que les porteurs de projets puissent solliciter l'aide et nous leur venir en aide.

Toujours sur les améliorations proposées et l'amélioration donc des mesures déjà existantes, la mesure 1.4 sur la transition écologique du nautisme.

Le nautisme, c'est un domaine que l'ATC finance depuis très longtemps. Il a permis aux ports de plaisance de devenir de véritables outils économiques, des outils performants aussi qui se gèrent sur leurs propres ressources. Beaucoup de ports sont des ports qui appartiennent aux communes et donc qui ont leur propre gestion.

Cette mesure, en fait, elle vient financer l'amélioration de la gestion de ces ports de plaisance avec surtout et notamment le label « Ports propres » et l'organisation du mouillage à l'extérieur des ports, telles les ZMEL. Et on ne les aide pas en fait sur le fonctionnel, mais on va venir les aider vers plus d'écologie avec ce portage de label sur les ports propres.

Alors l'application de cette mesure se voit ajouter juste la précision suivante, « l'utilisation de cette mesure devra tenir compte de toute décision future prise par l'Assemblée de Corse ». Pourquoi ? Parce que l'Assemblée de Corse a adopté une motion le 31 janvier 2005 qui prévoit, dans le cadre de la révision du PADDUC, un réseau de mouillages en dehors des zones protégées. Ce sera proposé donc. La mesure de l'ATC tiendra compte de cette évolution, qui pour l'instant est en devenir, et sur laquelle nous proposerons de travailler tous ensemble et en concertation.

On peut passer maintenant à l'axe 2, toujours dans l'amélioration des mesures existantes. Mais l'axe 2, c'est un axe qui est particulièrement dédié aux entreprises et là on va essayer de venir en amélioration de la mesure 2.2, qui est le soutien à l'hébergement en toute zone, et tout ça évidemment sous l'angle de la labellisation.

L'ATC a engagé une importante action depuis 2021, sur le plan de relance post-COVID, pour inciter les hébergements touristiques à candidater à l'écolabel européen. n matière d'hébergement, c'est important.

Il s'agit de cette mesure qui, je tiens quand même à le souligner, n'est partie de rien, je dirais, et qui occupe aujourd'hui la 2ème place, et les équipes de l'Agence du tourisme de la Corse sont mobilisées pour que nous puissions obtenir la 1ère place des écolabellisés.

Donc, c'est une mesure qui va venir financer l'accompagnement des démarches de labellisation, mais on a vu au fil du temps qu'il y avait un besoin pour qu'on vienne soutenir la phase de certification, parce que la certification, il faut savoir qu'elle est faite par un organisme tiers qui est l'Afnor et pour une journée de certification, ça peut s'élever à 6 000 €. Donc, on est venu accompagner les hébergements qui font l'effort d'aller vers cet écolabel européen, pour qu'ils puissent être labellisés. D'autant plus que l'ATC est venue compléter ces labellisations avec sa candidature à un label international qui s'appelle « Green Destinations » et qui lui porte du coup un regard sur la globalité de la destination. Donc, c'est important que cette mesure soit améliorée.

Ensuite, nous avons une autre mesure, toujours dans cet axe 2, qui est le soutien aux événements.

Alors le soutien aux événements, c'est une mesure qui est très sollicitée par des acteurs publics et/ou des acteurs privés. Mais aussi, nous avons une obligation de budget, donc des contraintes et il y a énormément de demandes. Et il était important et il convenait de mieux définir les souhaits. Donc, nous avons proposé de préciser le contenu pour garantir un « retour sur investissement », si on peut le dire comme ça, en utilisant l'événement comme un outil de promotion de la destination, ça veut dire qu'il conviendra de soutenir prioritairement les événements qui produisent de l'image en phase avec notre stratégie :

Les activités de pleine nature qui seront sans impact sur l'environnement, c'est-à-dire qui ne seront pas prédateurs sur la faune, sur la flore ou qui n'auront pas d'impact de dégradation de la nature.

Ensuite, des événements culturels qui constituent un motif de séjour. Il faut qu'ils donnent envie de venir en Corse au moment où se fait l'événement.

Et puis les événements relatifs à la valorisation des productions identitaires, et ça sous le label de la FFRAAC. Vous savez que l'ATC a conventionné avec la Fédération des foires rurales, agricoles et artisanales. C'est un label qui est original et c'est le seul actuellement sur des foires. Donc, évidemment, on viendra appuyer les événements qui sont contrôlés par ce label.

Ensuite, toujours dans l'amélioration des mesures existantes, la mesure 2.7 qui est le soutien au tourisme d'affaires.

Evidemment, dans le tourisme d'affaires, il y a plusieurs mesures, mais dans cette mesure, on ne viendrait plus financer des événements qui sont devenus récurrents, comme certains congrès. S'ils se font tous les ans, eh bien ils ne seront plus financés. Ils seront financés la première année, parce qu'on a une forte demande d'organisation de congrès et sur les autres années, s'ils reviennent, ils viendront sur leurs financements propres.

Il y a aussi une autre mesure, on passe à l'axe 3 et on touche au domaine social, c'est la mesure 3.2 sur le soutien à l'emploi hôtelier.

Donc une précision uniquement est apportée à cette mesure, puisqu'elle concerne l'aide à la transformation de CDD en CDI. Elle concernera les CDD de plus de 6 mois dorénavant, donc les 6 mois sont la précision que nous apportons à cette aide afin d'éviter des sollicitations que nous pourrions juger plus opportunistes. Donc, c'est à la demande aussi, lors d'un conseil d'administration, des professionnels qui étaient présents afin de de cadrer la durée de l'emploi de CDD.

Des améliorations proposées maintenant dans la 2ème partie, la création de mesures nouvelles. Il y a 2 mesures nouvelles que nous allons présenter aujourd'hui.

La première, c'est une mesure qui tient à promouvoir la langue corse. Nous avons tenu compte des réflexions apportées lors du premier vote, je me tourne vers Monsieur Ghionga. Et cette mesure, que nous avons nommée mesure 1.5, c'est un tourisme durable valorisant l'identité du peuple corse avec la charte de la langue corse. En s'appuyant sur cette charte, nous souhaitons ainsi aider les entreprises qui, dans ce cadre-là, veulent bien promouvoir la langue.

Pour mémoire, cette nouvelle mesure répond à l'une des recommandations de l'OS n°5 du PADDUC, « un tourisme fondé sur l'identité », et elle soutiendra tous les acteurs publics et privés pour qu'ils utilisent la langue dans leurs projets. Et tout ça, évidemment, dans la continuité d'une politique linguistique qui se veut globale.

Donc les objectifs de cette mesure d'aide sont simples : augmenter la visibilité de la langue corse dans la société et faire de l'identité un élément de la compétitivité et de l'attractivité.

Donc, c'est la première fois qu'une aide à la langue corse apparaît dans un guide des aides au tourisme et nous nous en réjouissons.

Dans la vaste déclinaison du tourisme durable, pour passer à la création de la 2ème mesure, l'Agence du tourisme de la Corse a investi un champ qui est celui des mobilités douces.

En matière de tourisme donc, il y a plusieurs choses, mais il nous semblait fondamental dans les mobilités douces de venir soutenir le cyclotourisme, qui correspond à une évolution forte. Et c'est l'exemple d'une politique qui est montée en puissance, puisque maintenant on peut y mettre une mesure spécifique avec ce soutien au développement.

L'ATC s'est beaucoup investie lors de la mandature précédente, quand Mme Nanette Maupertuis, notre présidente, était présidente de l'ATC, sur la création d'un grand itinéraire, la GT 20 et donc l'ATC aujourd'hui s'investit beaucoup pour faire de la Corse une destination vélo, comme elle s'investit aussi pour faire une destination plongée, j'ouvre une parenthèse, puisqu'actuellement on a une soixantaine de clubs professionnels de plongée qui se réunissent pour pouvoir structurer la filière. Et donc, nous on pousse beaucoup à l'ATC pour la promotion de la plongée qui est une activité écologique, puisqu'elle est cadrée.

Donc, on vient aussi et fortement en soutien, pour revenir sur cette fameuse mesure, au soutien du champ de la promotion du cyclotourisme, de la destination vélo, en aidant les collectivités à créer des boucles locales ou en investissant le champ de la promotion sur des marchés européens qui sont en demande. Actuellement, les 2/3 de la GT 20, c'est de la montagne, puisqu'on part de Porto, on passe par le Col de Vergio, pour descendre à Bunifaziu, évidemment en passant par la montagne, et en faisant quand même le tour du Cap Corse au bord de mer.

Mais ce qu'il faut noter autour de la GT 20, c'est qu'il y a aussi des événements. Et on a pu voir un événement qui s'est déroulé, il y a à peine une quinzaine de jours, comme la classique qu'organise Monsieur Angelotti et qui a amené 600 personnes sur la Corse autour de cette activité cyclotourisme, et avec toute la diffusion médiatique que ça a pu apporter. Donc, il était important de se pencher sur une mesure spécifique.

Les aides vont se porter sur les démarches d'obtention de la marque « accueil vélo », avec les études et les accompagnements pour les acteurs publics ou privés, sur les investissements nécessaires aussi à l'obtention de la marque, sur les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'accueil et sur les investissements aussi nécessaires pour l'équipement en signalétique sur les variantes des grands itinéraires et sur les boucles locales.

Donc évidemment, tout ça après étude de jalonnement et dans le respect de la Charte qui a été élaborée par l'Agence du tourisme de la Corse.

Pour en terminer, lorsqu'il y a un objet comme ceux qui ont été présentés et qui font partie de la stratégie, il est logique de créer des mesures qui vont avec.

C'est pour ça qu'aujourd'hui, nous vous avons présenté ce rapport d'évolution du guide des aides.

Je vous en remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Alors sur ce dossier, nous avons un rapport de la CDENATE : avisu favurevule.

Et puis il y a un rapport aussi du CESEC. Vous avez « planché », si j'ose dire, devant le CESEC. Je pense que ça s'est très bien passé. Il y un avis favorable du CESEC, avec quelques remarques dont il faudra tenir compte.

Ils sont toujours inquiets au CESEC, et c'est normal, mais ça ne fait pas partie forcément du règlement des aides, sur la question des paillotes - sujet dont héritent tous les présidents successifs de l'Agence du tourisme, bien évidemment, mais qui ne relèvent pas forcément de nos compétences, je le rappelle.

Vous répondu sur la question des investissements à venir aussi dans le domaine du cyclotourisme, vous l'avez évoqué déjà dans votre réponse puisqu'il faut continuer le développement infrastructurel et le maillage sur le territoire. Donc, ça, ça a été évoqué.

Bien qui veut prendre la parole ? Oui, Georges Mela, pour « Un soffiu novu ».

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Avant de vous faire connaître notre point de vue sur ce rapport, je voulais vous faire savoir donc que Christelle Combette s'est déjà déportée. Elle a quitté l'hémicycle. Elle ne prendra ni part au vote, ni part au débat en sa qualité de présidente d'office de tourisme, donc il pourrait y avoir quelques problèmes sur le sujet.

Concernant ce rapport qui nous est présenté, j'oserais dire que c'est un sujet ô combien important, le tourisme, à travers l'actualisation du guide des aides qui intervient à mi-parcours, puisque le règlement voté en 2022, en général, doit courir jusqu'en 2027.

Un petit point. On ne peut que regretter que le budget de l'ATC soit resté une part minime du budget global de la Collectivité de Corse, alors que le secteur du tourisme, comme chacun le sait, représente 39 % du PIB.

Les crédits de paiement en investissement comme en fonctionnement, ça a été rappelé par Madame la Conseillère exécutive, représentent 1,1 % seulement des 1,5 milliards du budget de la Collectivité.

D'ailleurs, je m'empresse de préciser que j'avais à ce propos, lors d'un conseil d'administration, alerté la présidence de l'Agence de tourisme de la Corse sur ce faible montant qui y était consacré et, au cours d'échanges, chaque contributeur et chaque participant y avaient bien entendu convenu.

Un point qui me semble avoir été oublié, mais qui a toute son importance : je voulais quand même rappeler, puisqu'il s'agit de tourisme, à ce stade de mon intervention, l'ouverture d'une grande école de tourisme et de l'hospitalité à Ajaccio, qui s'est faite sous l'impulsion de la Chambre de commerce de Corse et de la Chambre régionale de métier et qui verra son ouverture à la rentrée 2025.

Alors on sait les uns, les autres, puisqu'on l'a réclamé à plusieurs reprises, que c'est une école donc dédiée au tourisme qui sort enfin la tête de l'eau, depuis que l'on en parle. Si j'osais, je dirais, mieux vaut tard que jamais. Mais même si on sait les uns, les autres que seuls 70 personnes seront formées par an. Et lorsqu'on connaît l'importance de l'emploi saisonnier dans le secteur du tourisme, il y a encore beaucoup à faire.

Alors, sur le bilan qui nous est proposé dans le rapport, on y voit inscrit autant de subventions que d'avances remboursables, un peu moins de 7 M€, sauf

que ces dernières, et vous l'avez dit, représentent moins de dossiers puisque l'on passe de 195 à 34 dossiers traités. Ce qui peut expliquer la création supplémentaire de 11 structures.

Sur la répartition territoriale, et vous l'avez évoqué sans surprise, la Balagne et l'Extrême sud représentent chacune 20 %.

Alors j'ai relevé une petite erreur dans le graphique, page 3, et je pense que c'est certainement une coquille qui a été faite, car l'addition de tous les territoires n'atteint que 91 %, donc il en manque 9. Si vous disposez, bien entendu, comme j'en suis très certainement sûr de la bonne ventilation, je serais intéressé d'en être destinataire et de voir ainsi qui bénéficie des 9 % manquants.

Les engagements affichés dans cette actualisation au travers des 4 axes, comme dans le guide initial, sont louables. C'est peut-être beaucoup plus compliqué, et on le voit, dans leur mise en œuvre, car la plupart des modifications que vous y apportez restent quelque peu marginales.

En effet, sur le point 1.2, relatif au contrat de développement territorial entre l'ATC et les offices de tourisme, on relève surtout une réorganisation des mesures tirées du fonctionnement des premiers contrats que l'on a eus sur la période 2022-2024.

Sur la mesure 1.3, concernant les projets structurants des territoires, oui, une bonne initiative car vous y ajoutez un taux spécifique pour les investissements à réaliser pour l'accès aux personnes handicapées, établi à 80 % pour un minimum, comme vous l'avez précisé, de 10 000 €.

J'en viens au nautisme. Vous y avez fait allusion, la mesure 1.4, le développement des ports propres, des mouillages et des coffres d'amarrage, y figurait déjà en 2022.

Vous avez évoqué la motion que nous avons votée ensemble en janvier et qui n'est à ce jour malheureusement pas suivie d'effet. Le taux de 70 % pour un investissement entre 10 000 et 400 000 € reste malheureusement inchangé.

La seule modification dont vous avez parlé consiste à préciser que l'utilisation de cette mesure devra tenir compte de toute décision future prise par la Collectivité de Corse, en l'occurrence la révision du schéma de mise en valeur de la mer et du PADDUC, ce qui tombe sous le sens.

Je fais référence aussi à la fameuse réunion du comité de pilotage que j'avais souhaitée à travers une question orale et à travers un rapport qui avait été en débat au sein de cette Assemblée et j'en profite pour vous dire que c'est

regrettable qu'elle ne se soit pas encore tenue. Cette concertation, comme je l'avais précisé à l'époque, ne vous engage à rien, si ce n'est à écouter des points de vue autres que le vôtre, mais très certainement plus techniques et plus professionnels puisque la composition de ce fameux comité de pilotage était avec la CCI, l'ADEC, l'ATC et l'UPC.

Au sujet de la mesure 2.6, peu d'évolution aussi sur la labellisation et le soutien aux événements.

Concernant le soutien au tourisme d'affaires, la mesure 2.7, la précision qui consiste à exclure les événements récurrents, j'espère qu'elle est destinée à éviter l'effet d'aubaine réitéré annuellement, ou est-elle plutôt d'attirer de nouveaux événements chaque année ? Pourriez-vous nous éclairer sur ce sujet ?

Sur le soutien à l'emploi hôtelier, mesure 3.2, dans l'expérimentation de l'annualisation, il est désormais précisé que l'aide à la transformation d'un CDD en CDI concernera les CDD de plus de 6 mois, c'est ce que vous avez exprimé. Alors, c'est très certainement un encouragement à embaucher une personne sur 6 mois en vue de la pérenniser.

Un retour plus précis sur cette mobilisation de la structure, puisque c'est une opération qui existe déjà depuis 2022, je pense qu'elle serait nécessaire, et je ne doute pas que vous ayez des éléments chiffrés à nous communiquer.

Nous savons tous que la précarité de l'emploi, de services est aujourd'hui un problème majeur.

La stabilité professionnelle est nécessaire tant pour les salariés que pour les chefs d'entreprise. On a tous en tête les propositions du cercle des grandes maisons et du Medef à ce sujet. Les employeurs sont demandeurs de mesures d'annualisation pour pérenniser leur personnel et assurer une qualification de l'emploi. On éviterait bien entendu la sempiternelle question du logement des saisonniers chaque été et on pourrait espérer que le vivier des offres d'emploi saisonnier devienne attractif pour les jeunes Corses. C'est plus qu'un objectif, ça devrait être une véritable vocation.

Nous n'avons pas d'objection particulière sur les 2 mesures nouvelles créées dont vous avez parlé, à savoir le tourisme durable valorisant l'entité et la langue Corse en y apportant une différence de taux, 50 % pour les structures privées et 80 % pour celles publiques, pour une dépense éligible maximum de 30 000 euros.

Le développement, oui, du cyclotourisme, avec une différence de taux selon qu'on soit sur des études ou des investissements, ou encore sur de la

signalétique. Pour cette mesure, j'imagine et j'espère que l'on s'est inscrit dans le retour d'expérience et surtout dans les besoins qui ont été exprimés de la grande traversée de 600 kilomètres qui prévoit 12 étapes permettant de traverser la Corse du Nord au Sud.

Alors, vous l'avez bien compris, dans le sillage de l'opposition d'avril 2022 sur le règlement initial qui nous avait été proposé, nous voterons favorablement avec quelques regrets quand même, notamment sur le nautisme et les mouillages organisés.

Sur ce point, après le vote d'un texte voté à l'unanimité, texte ratifié de 2 passages en commission, je me refuse de croire, compte tenu de l'importance du sujet, puisqu'il y en a bien d'autres, que l'on soit soumis à un bizutage de longue attente ou de double passage lorsque l'on est dans l'opposition.

Alors on l'a édulcoré au point de le rendre minimal pour qu'il satisfasse le plus grand nombre. J'avoue y avoir largement contribué en faisant de nombreuses concessions quant à la rédaction définitive, l'objectif étant un vote unanime sur un sujet si important pour les professionnels du nautisme.

Résultat des courses : vous révisez le règlement sur le tourisme sans tenter de le décliner ou de l’insérer. Cela a tendance à dévaloriser les initiatives des groupes divers qui constituent cette Assemblée, et même les votes qui sont émis. On travaille ensemble, on vote à l’unanimité et on ne tient pas compte de ces votes exprimés et du travail réalisé en commun.

J’aurais tendance à prendre cela pour de la négligence, plus que pour du sectarisme ou de l’ostracisme à l’égard de l’opposition, d’autant plus, Madame la Présidente de l’ATC, je sais qu’à l’Ile Rousse, je vous sais habitués à écouter, à respecter l’opposition en allant même jusqu’à l’entendre.

Alors, concernant les mouillages, nous attendrons donc la révision du PADDUC souhaitée par nous tous mais également et surtout pour des socioprofessionnels en grand nombre qui inquiets ont manifesté leur mécontentement récemment à Porto-Vecchio en ne manquant pas d’évoquer la commande publique qui est berne.

Alors, puisque je parle de l’extrême Sud, et vous savez combien j’y suis attaché, cette région bénit des dieux et si enviée, comment peut-on parler d’un rapport sur le tourisme en occultant le problème des transports dont elle est victime mais avec une double peine.

Quiconque s'est amusé à chercher le prix d'un billet d'avion entre Paris et Figari, observation identique avec Marseille et Nice, pour l'un des ponts du mois de mai a de quoi être surpris, voire effaré du tarif proposé.

Un aller-retour pour le week-end de l'ascension entre la capitale et l'aéroport de Figari pour une personne, sur les vols les moins chers, revient à 694 Euros, quand il est presque moitié moins cher par Bastia ou Ajaccio et ceci indépendamment des taxes anciennes ou nouvelles qui sont appliquées de façon uniforme.

Les professionnels du tourisme de la microrégion qui vivent cette injustice depuis de nombreuses années le savent et l'expriment : quand le visiteur paie un billet d'avion aussi cher, c'est du pouvoir d'achat en moins sur place et donc une clientèle qui dépensera beaucoup moins que ce que l'on pourrait espérer.

J'avais déjà alerté l'office des transports il y a quelques années déjà sur ces tarifs très élevés par rapport aux autres aéroports de Corse.

C'est toute une région de l'extrême Sud qui est pénalisée. Je pense qu'une explication s'impose, et pour tout vous dire, je l'espère moins laconique mais plus détaillée et plus argumentée que celle récemment faite dans les médias par le président de l'Office des transports, à savoir : Air Corsica a des pratiques tarifaires hors résidents qu'elle peut équilibrer comme elle l'entend.

Alors mes chers collègues, au-delà du guide des aides présentés, il devient indispensable d'initier une véritable réflexion globale sur la stratégie touristique à envisager pour la Corse.

Pourtant, les enjeux sont simples, connus de tous, les solutions souvent de bon sens. Le questionnement est le suivant : voulons-nous du tourisme oui ou non ? Si oui lequel ? Comment l'organiser, l'accueillir, l'encadrer ?

On ne peut pas à la fois réclamer des retombées économiques à partager et repousser les visiteurs, vouloir des jeunes qui restent mais empêcher la création d'emplois durables, critiquer l'été surchargé sans investir dans le reste de l'année.

Un choix de société s'impose, vous en parler souvent. Oui, il faut oser trancher, sans peur des caricatures ni des slogans. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi je vais faire court. C'est un panel de mesures qui sont nécessaires et probablement insuffisantes, très bien.

Moi, je constate qu'on se fie à des chiffres aberrants pour donner le poids du tourisme dans l'économie Corse. En permanence, l'ATC reprend : 39 % du PIB, 3,5 milliards.

On est en 2025. La fiche 2017 de l'Insee, numéro 35, elle donne exactement le même chiffre : 39 % et 3,4 milliards d'euros. Beaucoup d'économistes mettent en doute la méthode analytique de calcul de ce PIB.

Dans le PIB, il est inclus une revalorisation des résidences secondaires. Comment est-elle faite ? Quelle est la clé ? Est-ce que c'est réaliste ?

Dans ce PIB touristique, il est intégré tout le transport qui impacte fortement si on rajoute 700 millions d'euros sur le maritime et l'aérien affectés au tourisme, c'est ce qui est fait dans la fiche de 2017.

Après, je ne sais pas comment on peut se retrouver en 2025 avec les mêmes chiffres. Il y a un problème de cohérence et un problème de logique. Moi je ne jette pas la pierre à ceux qui ont repris ces chiffres, c'est les chiffres qui sont, je dirais, dans le domaine public, intellectuel.

Mais quand est-ce que la Collectivité de Corse va se doter d'un outil d'expertise et d'analyse indépendant des aberrations données par l'INSEE ? Tout le monde annonce une saison catastrophique, mais si on était à 3,5 milliards, l'argent coulerait à flot, on aurait de la trésorerie, on pourrait passer, comme on peut passer une année sèche si on a des bons barrages, on peut passer une mauvaise année touristique.

Donc moi, déjà je reviens sur cette base-là. Et même si cette base-là n'était qu'à 2,5 milliards si on la dévalorise des revalorisations transports et des revalorisations sur l'hébergement spéculatif et secondaire, c'est-à-dire ce qui est la nature même de l'aliénation d'un tourisme professionnel.

On a un catalogue d'aides qui est contingenté à 3,5 millions pour des aides directes, 3,5 millions pour des avances, c'est-à-dire 0,1 % et même beaucoup moins, 0,7 si vous faites le calcul, du PIB touristique supposé. On est en décalage complet entre les besoins, je dirais, organiques d'une aide touristique, structuration, amélioration, re-répartition territoriale, parce qu'aujourd'hui, le tourisme, pour 80 %, il est sur 2 régions, 20 % en Balagne, 60 % dans l'extrême sud.

Il y a toute la côte ouest de la Corse, à partir de Propriano qui devient un état de déshérence alors que ça a été il y a 30 ans la région pionnière du tourisme en Corse. Est-ce qu'elle est moins attrayante ? Probablement pas. Quel est ce problème de fond ? Où est l'analyse pertinente qui dit pourquoi un touriste il cherche à aller principalement dans l'extrême sud ? Secondairement, en Balagne et accessoirement ailleurs ?

Moi je voudrais qu'on fasse une analyse sociologique de pourquoi pour qu'on compense ces comportements et qu'on ait la capacité de re-répartir le tourisme.

Ensuite c'est vrai, sur vos répartitions d'aides, vous êtes équilibré mais c'est un déséquilibre par rapport aux hôteliers qui sont dans ces régions. Donc il y a quelque chose qui est beaucoup moins, je dirais, cohérent.

Alors moi, je comprendrais qu'on fasse des logiques d'amélioration, mais plus on rajoute de cases, si on ne rajoute pas l'enveloppe, on va diminuer la structure d'aide pour une structure puisqu'on va répartir sur un plus grand nombre, avec un panel beaucoup plus ouvert sur la structuration de l'aide et sur un montant qui reste marginal.

Alors, j'ai regardé ce que font les autres régions. On n'est pas du tout dans ces quantums de niveau d'aide. Je sais que la Collectivité territoriale aujourd'hui a un niveau de capacité d'investissement qui est très bas, mais il y a quand même un budget d'investissement de 350 millions d'euros. Et même par rapport à notre budget d'investissement, 3,5 millions d'euros en aide directe, ça n'est jamais que 1 %.

À partir de là, moi je vous dis, on peut faire tous les catalogues d'aides qu'on veut, si derrière il n'y a pas un flux financier qui est cohérent, eh bien on fait la part belle à des organismes prédateurs, essentiellement le groupe Vatel.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Jean Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

C'est un sujet, Madame la Présidente de l'ATC, qui nous tient à cœur. On va, pour le dire de manière rapide, on va, après débat au sein du groupe, par ailleurs, vous accompagner.

Je vous dirai au nom des élus de « Avanzemu », des choses que j'aurais préféré vous dire en commission ou en Conseil, mais le temps étant ce qu'il est et comme il manque, je parle pour nous et pour moi-même, je les développerai ici.

Sur le fait d'actualiser un certain nombre de dispositions, on vous accompagne, on rejoint. Quelques éléments cependant. Moi je ne doute pas de votre volonté de faire du tourisme, au sens de la durabilité, de la résilience, du caractère écologiquement ou socialement responsable, un élément clé de notre trajectoire de croissance.

Je sais les difficultés qui pèsent sur vous, qu'elles soient d'ordre stratégique, peut-être n'êtes-vous pas tous d'accord, ça arrive dans toutes les majorités du monde, d'ordre budgétaire ou financier, extrêmement contraintes sont les marges de manœuvre aujourd'hui, etc.

Là où d'aucuns, et je le dis en tant que nationaliste, continuent d'y voir un problème ou au mieux un mal nécessaire, nous, nous continuons parce que nous croyons en l'émancipation de ce pays, y compris par le développement économique, nous y voyons un levier de transformation sociale et, je le redis, de développement économique partagé.

Pour ce faire, il y a quelques enjeux.

Le premier d'entre eux, et je reprends la liste des mesures proposées, et j'y reviens parce que ça nous tient à cœur, on l'a vu un peu plus tôt dans le débat sur la Chambre, c'est celui des contrats de territoires. Une proposition : peut-être faudrait-il, Madame la Présidente, que ceux-ci s'articulent avec les contrats que nous signons déjà avec l'ADEC. On est en tant que EPCI, appelés à conventionner avec l'Agence au terme de la loi NOTRe et du SRDE2I, il y a une forme de « redondance » entre guillemets, pour des raisons somme toute très proches, à conventionner, tantôt avec l'Agence économique pour que les territoires puissent exercer les compétences dans le domaine, tantôt avec l'ATC pour qu'on ait une logique de territoire en termes de mise en tourisme. Il peut y avoir des textes différents, mais aussi une ou des signatures communes.

Donc réfléchir à quelque chose de mieux articulé, notamment entre les offices et agences de notre Collectivité.

Au point 2.6, la question de l'événementiel et du soutien que vous souhaitez prodiguer. On est d'accord.

Deuxième proposition : peut-être faudrait-il à ce moment-là que nous disposions conjointement d'une consolidation des aides à l'événementiel en ces moments un peu contraints. Qui soutient ? À quelle hauteur ? Et quels sont les événements qui le méritent ? Je vous renvoie au débat que l'on a eu dans un cadre tout à fait différent et qui n'est pas complètement comparable. À l'aune du rapport sur les pratiques mafieuses, je disais à un certain nombre d'interlocuteurs que le sujet qui nous a le plus mobilisé durant cette longue nuit de travail sur les amendements, n'a pas été le statut de repenti ou la création d'un parquet dédié, mais pendant au moins 1 h 30, sous le contrôle de ceux qui y ont participé, le degré de soutien aux œuvres, porteuses ou pas d'un message empreint de complaisance à l'endroit de ces pratiques-là. Et donc on a eu un débat très intéressant sur ce que la Collectivité était en mesure de soutenir. C'est un débat qui est d'une nature complètement différente.

Mais dire qu'il y a des événements qui, sur les ailes de saison, contribuent à enraciner la mise en tourisme du territoire et qu'ils méritent qu'on les accompagne ou qu'on les crée, OK. Mais consolidons les données dont on dispose et voyons comment on répartit les niveaux d'aides. Pour avoir à traiter très modestement ce sujet-là, notamment entre une commune et une Com-com, on voit la difficulté à croiser les infos et à consolider les informations quand on soutient un certain nombre d'événements.

L'ATC s'implique et tant mieux. Mais je crois qu'on gagnerait à bénéficier d'une lecture consolidée, des soutiens déjà prodigués et du niveau d'accompagnement que vous souhaiteriez impulser, au cas par cas ou de manière générale.

Au point 2.7 : le tourisme d'affaires. Je mets les pieds dans le plat, le tourisme de congrès ou d'affaires, il répond à des logiques qu'on peut adapter, auxquelles on peut réfléchir mais qu'on ne va, à mon sens, pas réinventer, et notamment sur la capacité du privé dans le secteur de l'hébergement, à pouvoir accueillir ou soutenir un certain nombre de manifestations de congrès.

Moi, je vous le dis, j'y crois beaucoup. Dans notre région, Georges en a parlé, qui n'est pas la plus à plaindre en matière de structuration de l'offre, de montée en compétences, de montée en gamme, de professionnalisation de l'écosystème, nous n'avons pas, nous n'avons pas de capacités hôtelières

suffisantes, pour soutenir, au moment où le marché, malheureusement ou heureusement, nous le dicte ou nous le permet, un certain nombre d'événements.

Donc je pense, Madame la Présidente, qu'il est bon, qu'on le souhaite, qu'il est bien qu'on le soutienne et qu'on le dise, mais qu'on doit réfléchir à l'écosystème permettant la tenue réelle de ce genre de chose et la « prise », entre guillemets, d'initiatives dans le domaine.

Et là, après le 1.2, le 2.6, le 2.7, on tombe sur quoi ? On tombe sur un débat qu'on ne peut pas ne pas aborder et qui pour le coup vous regarde de très près, mais ne vous est pas, en termes de bilan, imputable. C'est le débat sur la para-hôtellerie, le para tourisme. J'y reviens.

Vous nous proposé par un dispositif, un guide d'aides plus adapté, de continuer à professionnaliser l'offre. Dont acte ! Mais dans notre région, on parle en période de pointe, d'un lit ou 2 sur 10, parce que les 8 ou 9 autres, ils sont commercialisés en dehors du secteur marchand.

Alors on a répondu au plan communal, par la majoration de la THRS, mais on « ponctionne », entre guillemets, ou on prélève sans agir à la racine du mal. Et outre les problématiques, je dirais, traditionnellement investies, quand on parle de résidences secondaires, on en parle traditionnellement sous 2 plans, un : le déséquilibre par rapport aux résidences principales et 2 : la consommation foncière par rapport au PLU, au PADDUC, au CTPENAF, etc. Mais on en parle trop rarement sous l'angle de la mise en concurrence. Comment voulez-vous que nos acteurs du tourisme qui dans bien des cas sont propriétaires d'affaires qui ont des décennies, résistent quand des maisons de 2, 3, 4 millions d'euros sont louées en période de pointe à des prix X, avec un degré de prestations un peu flottant, il y a une mise en concurrence qui est frontale.

Et pendant que nous, on travaille, dans notre région, sur ce que l'on peut faire à l'endroit des professionnels insulaires qui jouent le jeu, on a cette déferlante contre laquelle on ne s'est pas préparés au fil des années et même des décennies passées, mais qui aujourd'hui pose une difficulté.

Et s'il fallait, en ce mois de mai, vous le savez, qui est très contrasté, j'ai de meilleurs « espoirs », entre guillemets, sur la suite de la saison, mais mai contrasté, pour nous localement, c'est quoi les raisons, s'il fallait, à la hussarde, en donner quelques-unes ? Un : le prix du billet. Alors, on nous répond : oui, mais on remplit quand même. Certes, mais je veux le dire tranquillement et j'ai regardé le sujet, croyez-moi, et sans prétention aucune, corréler économiquement le prix du billet à une modalité de sélection de la clientèle, n'est pas un jugement fondé. Les gens qui ont des moyens, ne souhaitent pas payer hors marché le prix d'un billet les conduisant en l’espèce à Figari.

Alors on nous dit : mais vous voyez bien les moyens dont ils disposent, etc. Certes, mais c'est comme si l'on disait à quelqu'un qui est millionnaire en euros, que cette bouteille, parce qu'il a de l'argent, il ne doit plus la payer 1,50 €, mais 100. Même s'il a de l'argent, il ne la paiera pas 100, et il aura raison.

Donc le problème ce n'est pas de sélectionner la clientèle, ça ne fonctionne pas, c'est d'aboutir à des prix qui soient cohérents par rapport au marché.

Deux : le para tourisme. Alors là, on est dans le guide des aides, on n'est pas dans un débat d'orientations sur le tourisme Corse. Mais pourquoi je dis ça, Madame la Présidente ? Parce que je veux contextualiser et vous dire que si on est disposé à vous accompagner, sous réserve peut être de quelques ajustements, on veut aussi, au titre des mesures nouvelles, pas aujourd'hui, mais bientôt, qu'on intègre cette dimension-là parce qu'elle est vraiment, vraiment problématique.

Trois dernières idées. Sur le nautisme, la révision du PADDUC, on l'intègre. Julien Paolini n'est pas là, mais je suis sûr qu'il saura qu'on en a parlé, et on voit comment, effectivement, on peut mieux articuler les 2 process.

Deux : sur le cyclotourisme, idem. On a nous, en comcom, un schéma directeur, des mobilités douces, un plan de déploiement des équipements et infrastructures dédiés. Je sais que ce n'est pas le cas de tous malheureusement, et qu'on a un certain retard dans l'île en ce domaine. Le comble serait que l'on veuille promouvoir le cyclotourisme en des lieux ou des périodes où il n'est matériellement pas possible… À bicyclette, président… Donc, il y a un petit sujet, mais on regardera.

Troisièmement, et enfin : sur la modernisation des installations. Je sais que vous faites des choses. Aujourd'hui, qu'est ce qui se passe ? Moi, je l'ai vu dans notre commune et notre territoire, 5 ou 6 fois en 2, 3 ans, vous avez des hôtels et des campings qui ont pignon sur rue, je ne citerai pas de nom, qui sont connus depuis fort longtemps.

Au moment où ceux-ci arrivent en fin d'exploitation, on va dire, traditionnelle, où les enfants grandissent, on envisage la reprise, etc., le poids des contraintes est tel, que souvent les gens vendent. Ils vendent !

Donc il y a un sujet, comme pour l'ensemble de notre économie, sur la reprise-transmission. Vous le savez, on le dit depuis des années que sur un pas de temps somme toute rapide, 5 à 10 ans, on a des milliers de TPE, et j'ai fini Présidente, qui vont être appelées à changer de dirigeants, de gérants, voire de propriétaires. Ça s'applique avec des mesures particulières et aussi à l'écosystème touristique.

Donc peut-être là-aussi, réfléchir à une mesure particulière sur la reprise-transmission, même si je sais que c'est déjà le cas, plus adaptée, plus aiguisée, des établissements touristiques.

Donc voilà, j'en ai terminé. Mais vous dire sur le 1.2, 2.6, 2.7, le reste, nous convenons globalement, quelques éléments de précision. Sur le reste quelques propositions complémentaires et enfin dans l'attente d'une prise en compte aujourd'hui ou demain de ces propositions ou réflexions, que nous soutiendrons le rapport et, qu'en espérant sur les quelques plans, y compris la question des tarifs, un élan partagé, que nous voterons pour.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite intervenir ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu.

Madama a Presidente, sò veramente felice d'avè intesu chè vo avete fattu una scelta di fà a prumuzione d'un turisimu à longu andà appuntellatu nantu à a prumuzione di a lingua corsa è di a nostra cultura. Sò surpresu chì parechji capimachja naziunalisti ùn ne anu micca parlatu.

Jean-Christophe per esempiu, ùn hà micca parlatu di stu fattu, chì per mè veramente hè un fattu maiò. Sò cunvintu chì u turisimu ùn pò esse solu purtatu da a bellezza di u nostru ambiente, parechji paesi anu una bellezza cum'è a nostra, sò forse menu caru è ci anu da piglià a ghjente ma ùn anu forse micca a nostra ricchezza culturale è linguistica è ghjè un puntu impurtentissimu. Dunque, spergu chì issa scelta ferà nasce una nova frequentazione turistica, cù forse, menu ghjente in Balagna è in Portuvechju, è un pocu di più o assai di più in u centru Corsica.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Alors quelques éléments qui sous-tendent structurellement ce rapport et qui, à mon sens, le faussent, même s'il s'agit d'une évolution du guide des aides, j'avais déjà, à l'époque de la présentation du guide des aides, alerté sur 2 ou 3 points sur lesquels je vais revenir aujourd'hui.

Les éléments structurels : je veux parler d'abord des données qui sous-tendent ce rapport. En effet, on continue d'asséner les chiffres de l'Insee, 39 % du PIB pour le tourisme. Un certain nombre d'éléments, on sait que les éléments sont faussés et on sait aussi que l'analyse des données est faussée, non seulement les données, mais leur analyse.

Et ça pourrait être transposable, vous me direz dans beaucoup de secteurs. C'est pourquoi il nous faut vraiment, mais c'est un autre débat, mais je souhaitais également revenir sur le fait qu'il nous faut vraiment nous doter d'outils d'analyse. Je sais que je ne serai pas contredit par la présidente de l'Assemblée de Corse sur ce point, d'outils d'analyse et de prospective et de données efficaces et efficientes, ça c'est un point.

Et ensuite, deuxième élément structurel : vous avez dit, Madame la Présidente, dans votre introduction, qu'un guide évolue en fonction du besoin. Oui, c'est le rôle d'un guide effectivement, ce n'est pas la Bible. Il doit s'adapter, évoluer en fonction des évaluations, des remontées d'acteurs, etc. Mais pour ça, il doit être encadré, parce que sinon on évolue en fonction de tous les besoins et de n'importe quel besoin. Pour ça, il doit être encadré par une route stratégique claire. Ce que je vous avais déjà demandé en 2022, parce que vous dites poursuivre les feuilles de route précédentes, moi je vois quand même quelques virages qui sont pris çà et là et quelques ajustements au coup par coup qui rendent un peu moins lisibles, je l'avoue, la stratégie de la Collectivité en matière touristique, en tout cas pour ma part.

Donc quelques points pour illustrer mes propos un peu plus clairement. Quelques points d'abord sur la question du statut social des personnels du tourisme. Vous en parlez par l'entrée CDI-CDD. En effet, ça demande qu'un travail de fond, d'analyse sur les structures qui sont majoritairement des structures hôtelières familiales, hôtelières, commerciales, etc., puisse être porté pour qu'on puisse voir clairement les différentes déclinaisons et la mise en œuvre effective de ces dispositifs.

De la même façon, cela a été avancé, nous sommes face à des structures familiales et patrimoniales majoritairement TPE-PME, c'est le tissu, je dirais, de l'économie touristique corse telle que nous la connaissons.

Vous aviez dit lors de la présentation, en 2022, du guide qu'on était très loin d'un tourisme de masse tel qu'il pouvait être caractérisé et vous aviez choisi, notamment pour le faire, un critère, celui de la présence de grands groupes, l'absence, justement, de grands groupes qui caractérisaient le fait que ce ne soit pas un tourisme de masse.

Alors déjà à l'époque ce n'était pas tout à fait vrai, aujourd'hui c'est faux. Il y a des grands groupes qui s'intéressent, il y a des grands groupes qui s'intéressent également aux petites structures, aux grandes et aux petites. J'attire votre attention, notamment sur la bascule de certains campings.

Donc une des caractérisations que vous aviez avancées, elle est peut-être très sérieusement à revoir, et elle n'est pas la seule. Lorsqu'il s'agit du respect aussi, que vous évoquez des équilibres sociétaux et environnementaux économiques justement pour s'inscrire à l'encontre totalement d'un tourisme de masse et hyper saisonnalisé, cela doit mieux se lire dans l'ensemble des éléments d'ajustement que vous proposez, là aussi ça reste un peu flou et un peu dilué.

Cela doit notamment apparaître plus clairement dans les critères d'éligibilité des aides. Ça n'apparait, à mon sens, que très partiellement.

Autre exemple pour le caractériser, la question du soutien aux événements. Moi plus que la récurrence, c'est leur nature qu'il faut caractériser. Quelle nature du soutien de l'événementiel, de quelle nature ? Sur quelle thématique ? Qu'est-ce qu'on nous décide de favoriser ? Beaucoup plus que la récurrence pour caractériser les dispositifs d'aides.

Sur les questions de la grande plaisance et du nautisme et les questions de transition écologique qui sont avancées, notamment protection des fonds marins, mais pas seulement, effectivement, il faudra que ce soit mis en cohérence avec le PADDUC et le schéma de mise en valeur de la mer. Mais il ne faut pas anticiper déjà sur ce qu'ensuite on devra adapter dans le SMVM. N'anticipons pas le raisonnement, on doit avoir des choix stratégiques clairs et on doit décliner les aides après, parce que sinon on va nous dire qu'il faut-il là aussi organiser en fonction de ce qui se sera organisé avant la mise en cohérence avec le PADDUC. N'inversons pas les stratégies et n'inversons pas les logiques.

Sur la question du cyclotourisme, je vais vite.

Effectivement, il faut que les infrastructures suivent. Tout à fait favorable à cette mesure, mais il y a des endroits où c'est très périlleux de passer à vélo, très, très périlleux, voire impossible. Donc il faudrait que les choses suivent.

En un mot, il faut caractériser ce qu'est le tourisme durable, parce que c'est bien beau de le mettre à toutes les sauces. Mais qu'est-ce que le tourisme durable pour la Corse ?

Aghju da compie dicendu, Pierre Ghionga s'inchietava chì i naziunalisti ùn avessinu parlatu, ùn aviu ancu parlatu, è l'altri si ne sò scurdati ma penseranu cum'è mè. U turisimu à long'andà deve esse fundatu nantu à a lingua, l'ambiu, u patrimoniu cum'è elementi strutturenti, fate casu. Ùn hè micca listessa logica chè a pulitica turistica avessi cum'è solu argumentu di cumunicazione, ghjè sferente, ghjè cuntà li, mette li cum'è elementi strutturenti, ambiente, patrimoniu, lingua, cultura, micca cum'è solu elementi di cumunicazione chì possinu esse scritti in l'aiuti.

Mette trè parolle in lingua corse ùn vole micca dì fà una pulitica linguistica, dì avemu salameria è casgiu à bon pattu ùn hè micca fà una pulitica di difese di i sapè fà è di i nostri prudutti.

Allora elementi strutturenti, micca solu elementi di cumunicazione per una vera strattegia di turisimu à long'andà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Il n'était pas prévu que j'intervienne puisque les impossibilités des uns, des autres, par rapport à leur participation au CA font que. Pour autant, pour poser le cadre, les débats qui ont lieu en ce moment démontrent une chose évidente, en un mot, la transversalité. On voit bien que ce rapport, qui est une adaptation du règlement des aides, appelle à des réflexions bien plus poussées qui vont vers l'économie, vers les mobilités, vers les transports. Et là, on se rend bien compte que ce tourisme, que l'on soit nationalistes ou pas, aujourd'hui, il se pose en pilier de l'économie corse, un pilier parfois voulu, parfois subi, mais qui est aujourd'hui un pilier de notre économie.

Là-dessus, eh bien, les interventions de mes collègues démontrent aussi qu'on a des visions qui peuvent différer, parfois profondément, parfois qui peuvent se rejoindre et selon les sensibilités, qu'elles soient politiques mais aussi territoriales, puisque que l'on soit du Sud, de Balagne, d'Ajaccio, du Nord de l'île ou bien sur du rural, la perception de la politique touristique et du tourisme peut varier assez sensiblement.

Je dis ça à dessein puisque ce plan aujourd'hui, cette adaptation du plan, nous savions qu'elle ne satisferait pas l'ensemble des acteurs du tourisme, ne satisferait pas l'ensemble des groupes, mais elle vient en tout cas ajuster ce qui vous semblait, ce qui nous semblait devront être ajusté parce que, avec l'expérience, ce retour d'expérience sur 3 ans, il était évident que nous devions bouger un petit peu les curseurs.

En tout cas, il trace un chemin, il affirme une vision, partagée ou pas. Mais c'est le rôle aussi de notre majorité d'avoir une vision politique, elle est affirmée dans ce document. Et nous passons aussi, j'ai envie de vous dire, ou tout au moins, nous affirmons, nous avons été longtemps sur ce que nous ne voulions pas, nous sommes aujourd'hui sans doute sur ce que nous souhaitons ou nous souhaiterions, c'est difficile à mettre en œuvre de par la politique touristique, nous sommes aussi dans ce schéma-là.

Ce document est un document stratégique, de par son adaptation, mais surtout financier. Alors on l'a dit et ça sera le premier point important de mon propos, on parle de point financier. Effectivement, nous connaissons les contraintes de la Collectivité. Pour autant, il vaut mieux avoir des crédits limités mais bien utilisés que parfois les vannes ouvertes sans retombées.

Pourquoi je parle d'un point financier ? Parce qu'il ne faudrait pas, et je reviens à la genèse de mon propos, penser que l'ATC, l'agence du tourisme de la Corse, est aujourd'hui le seul acteur du tourisme.

Certes, vous impulsez une politique, mais nous devons aussi nous poser la question, quelles sont les politiques touristiques mises en œuvre par les acteurs de terrain ? Quand je dis les acteurs de terrain, les premiers, ce sont les EPCI.

À qui profitent aussi les retombées financières du tourisme ? Ce sont aussi les communes à qui profitent les retombées financières du tourisme. Est-ce qu'il y a cette interconnexion indispensable entre l'Agence du tourisme, donc la Collectivité de Corse, les EPCI et les communes ? On ne peut pas demander à l'ATC et seulement à l'ATC de porter l'effort financier sur la politique touristique. Je pense que là-dessus, il y a un premier point qui est un véritable débat.

Quels sont aujourd'hui les politiques mises en œuvre dans les différents territoires ? Qu'ils soient très touristiques comme le Sud ? Qu'ils le soient un petit peu moins comme la région bastiaise, qu'ils soient touristiques comme la Balagne ou en passe, et nous l'espérons, de proposer un autre tourisme aussi comme le rural.

Là-dessus, je pense qu'il y a un sujet, en tout cas, il est décliné aussi dans ce plan par les nouvelles mesures. Eh oui, il y a un aspect territorial qu'il va falloir absolument maîtriser et, dans un avenir très proche, mettre à la discussion.

Ensuite là-dessus, bien entendu, il y a aussi les nouvelles habitudes de fréquentation, puisqu'on est passé d'un tourisme souvent ressenti comme un tourisme de masse, parce que le ressenti est important aussi, entre le ressenti et la perception que peuvent en avoir les acteurs et le ressenti et la perception que peuvent en avoir les Corses, souvent, c'est diamétralement opposé. Il y a ceux qui le subissent et ceux qui en profitent aussi du tourisme. Là aussi, et je pense que les positionnements des uns des autres, socio pros, parfois représentants politiques, doivent être mesurés. Il y a ce qu'on peut afficher, et dans un contexte économique global très complexe, attention de ne pas cliver, de ne pas avoir d'un côté ceux qui profiteraient du tourisme et de l'autre ceux qui le subissent, parce que là aussi ça ne va pas nous aider en termes de société.

Là-dessus, idem, je pense que nous devons collectivement nous poser, j'ai vu des rassemblements dans le Sud, je n'ai pas à les juger parce qu'il y a des ressentis. Alors après, ce qui est ressenti à un endroit ne l'est pas forcément de la même manière dans un autre. Là aussi, attention, point de vigilance.

Il y a aussi cet allongement de la saison qui aujourd'hui est évident et est certain. Alors, je ne suis pas très âgé, mais j'ai l'impression, alors je ne vais pas me faire que des amis, mais je vais le dire quand même, moi ça fait 48 ans que j'entends les mêmes personnes dire que la saison est catastrophique. Alors je ne sais pas, c'est peut-être qu'une impression, mais ça fait de nombreuses années que j'entends dire que « la saison est catastrophique, quoi qu'il arrive ». Mon propos n'est pas, bien entendu, à l'encontre de Paul-Felix, ce n'était pas le sujet, je suis plutôt sur les acteurs. « La saison est catastrophique où s'annonce catastrophique ».

Quelques chiffres, puisque dans la transversalité qui a été au cœur de nos débats, on a parlé économie, on a parlé des aides, on a parlé transports. Y a-t-il un sujet sur le coût des transports ? Oui. Aujourd'hui, l'offre de sièges, je ne parle que l'aéroportuaire, mais je viendrai tout à l'heure sur le portuaire et le maritime, pardon, sur l'aéroportuaire l'offre de sièges pour 2025, elle se situe à un niveau historique, 4 316 482 sièges proposés pour destination Corse. C'était 4 122 735 sièges proposés l'an dernier, soit + 193 000 sièges, + 4,7 %.

Alors quand l'offre augmente dans ces proportions-là, forcément nous sommes attractifs, forcément. Y a-t-il un problème de prix ? Sans doute.

Si on décortique l'offre de sièges : 1 886 000 sièges sont mis à disposition par Air Corsica, 2 429 000 par d'autres compagnies, et la liste n'est pas exhaustive, mais quand même, quand on parle d'attractivité, quelques compagnies qui aujourd'hui officient sur la Corse : Volotea, EasyJet, Transavia, Eurowings, Lufthansa, Luxair, British Airways, Transavia, Norwegian, Avantiair, et j'en passe et des meilleurs. Là aussi, ça démontre quand même une certaine attractivité.

Quand on parle de mauvaises saisons, je viens encore sur les transports, nous sommes sur 2025, au 30 avril, à 1 314 726, passagers, ports et aéroports, + 3 % par rapport à 2024 et + 4 % par rapport à 2019 qui est considérée comme une année référence.

Alors là aussi, il y a le ressenti et la réalité. Et pour reprendre les mots de de Jean-Christophe, vous avez raison, Jean-Christophe, il y a sans doute un niveau de prix trop élevé pour ce qui est proposé aux personnes, qu'elles soient fortunées ou pas. Le billet d'avion parfois est trop cher et vous brandissiez tout à l'heure une bouteille d'eau, et la bouteille d'eau aussi a un prix. Et la destination Corse, pose sans doute problème par un niveau de prix des transports, mais peut-être pose-t-elle aussi problème par un niveau de prix de tout le reste. Et aujourd'hui, centrer le débat sur une problématique uniquement des transports, je pense que c'est fausser le débat.

Collectivement, on doit se dire les choses, est-ce que les transports sont le seul problème aujourd'hui de la destination Corse ? Non. Le problème est bien plus global que ça. Là-aussi, comment apporter des solutions à l'identification de cette problématique ? Eh bien, je pense que l'ATC doit se poser évidemment en chef d'orchestre, mais nous avons un rôle, en tant que président d’EPCI, en tant que maire, en tant qu'acteur de terrain, pour aujourd'hui revenir à quelque chose de plus raisonnable.

Ensuite, dans ce règlement d'aides, bien sûr, et c'est encore là un sujet de transversalité, vous proposez une destination qui deviendrait une destination cyclotourisme. Oui, nous avons une responsabilité à l'Assemblée de Corse. Mais nous l'avons dit, il y a des plans de mobilité sur nos territoires, il y a des financements à aller chercher hors Collectivité, les voies douces, les voies cyclables. Il y a des financements aujourd'hui au niveau du FEDER, au niveau de l'État, qui permettent aussi aux acteurs de terrain, aux communes et aux intercos, de proposer un schéma cyclable sur leur territoire.

On ne peut pas tout attendre de la Collectivité de Corse, de l'ATC ou de l'Office des transports.

Alors on ne va pas aujourd'hui ouvrir une multitude de débats. Mais je pense qu'il faut être raisonnables. Nous sommes face à une société qui subit aujourd'hui de plein fouet la crise économique et nous sommes à l'aube d'une saison qui sera bonne. Quand vous discutez avec certains opérateurs maritimes, ils vous disent qu'ils n'ont plus une cabine disponible jusqu'au mois de septembre. Alors soit les cabines sont fermées et vides, soit elles sont bien occupées par les transports. Je penche plutôt pour la seconde option.

Donc là-dessus, on ne va pas se satisfaire de cette situation, je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a pas de problématique, je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a rien à faire, mais attention, mesurons nos propos. Ce guide des aides n'est que l'évolution du guide voté initialement. Il ne doit pas servir de prétexte pour ouvrir d'autres débats. Ces débats-là, nous les connaissons. Ce sont des débats malheureusement que l'on vit année après année. Nous n'avons sans doute pas apporté les bonnes solutions ou l'ensemble des solutions, mais ne nous contentons pas de penser que le transport est la seule problématique du tourisme. Il y a bien d'autres problématiques, sans doute plus profondes, qui sont ancrées dans notre territoire que nous devons faire changer.

Ne nous satisfaisons pas simplement du fait de dire que l'ATC doit régler tous les problèmes. L'ATC est un acteur majeur du tourisme, mais sur les territoires, il y a des acteurs qui sont bien plus enclins à régler certaines problématiques et à proposer des solutions novatrices.

Alors, Madame Présidente, en ce qui nous concerne, vous l'aurez compris, je ne vais pas redécliner les modifications, les changements de ce guide, simplement vous dire que nous le voterons. Simplement dire aussi que les chiffres sont publics, que nous les tenons à disposition et attention à ceux qui voudraient systématiquement dire que la saison va être mauvaise, ce n'est pas le cas, ça ne serait pas le cas.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ?

On va regarder les temps de parole, « Un soffiu », encore 2 ou 3 minutes et après Romain Colonna.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Donc juste pour répondre à Louis et sans polémiquer, on a un gros problème depuis des années, c'est qu'au fil des indicateurs de la saison, c'est-à-dire les indicateurs qu'on peut avoir en avant saison, jusqu'aux indicateurs qu'on a en toute fin de saison, ça varie du bon au moins bon. Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas de vision globale, premièrement, et qu'on confond un bilan qu'il peut y avoir sur les flux, un bilan qu'il peut y avoir sur l'activité en termes de fréquentation, y compris des structures hôtelières et des restaurants, et on oublie bien souvent l'indicateur le plus important, c'est l'indicateur final qui vient en général soit de la Banque de France, soit du tribunal de commerce.

Malheureusement, quand on fait un bilan, on doit le faire à la fin d'abord, et c'est vrai que le seul malheureusement bilan qui compte, c'est quand même celui de la Banque de France ou celui de la chambre de commerce parce que quand on voit qu'en fin de saison, on a beaucoup d'entreprises qui malheureusement dans le secteur touristique aussi, sont en difficulté.

Alors je reviens à une proposition que j'avais faite, il faut un vrai observatoire des transports et de l'activité économique touristique.

Alors sur les transports je ne vais pas rentrer dans les détails. Qu'est-ce qui se passe ? On a une augmentation démographique de 3000 personnes par an potentiellement, ce sont des nouveaux arrivants qui sont eux-mêmes touristes de la Corse, c'est-à-dire que ce sont gens qui s'installent, qui deviennent touristes, ce qui n'existait pas il y a quelques années, ce qui fait qu'on a une espèce de petite distorsion qui se crée entre l'analyse des flux et l'analyse de l'activité touristique, parce que ce sont des vrais touristes eux aussi qui viennent, mais par contre qui viennent localement sans avoir pris un transport.

Le deuxième point qu'il faut aussi arriver à régler, c'est qu'à un moment donné on ne peut pas dans les flux touristiques tels qu'ils sont comptés au niveau des chambres de commerce, sans critiquer personne, mélanger un trafic sortant d'un « néo arrivant », entre guillemets, qui part voir sa famille sur le continent ou d'un touriste qui rentre, ça n'a rien à voir.

Donc, on ne va pas rentrer dans les détails. Je vais laisser peut-être la parole à Christelle, mais je pense qu'on peut être d'accord si on a un vrai outil de supervision.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Christelle Combette demande la parole. Je crois qu'il vous reste 30 seconde… Mais Christelle Combette ne peut pas intervenir, ça a été dit tout à l'heure, elle s'est déportée.

Mme Christelle COMBETTE

Comme mon collègue Jean-Christophe Angelini aussi est intervenu, je pensais au moins dans les débats, après au niveau du vote, non, mais au moins dans les débats, pouvoir le faire.

C'est vrai que je ne comptais pas intervenir au départ, mais je voulais juste rebondir sur certains des propos de Monsieur Pozzo di Borgo.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

En fait votre interco est destinataire des fonds de l'ATC, allora fora.

Sorry ! Christelle, je vous en prie, une minute et ensuite vous…

Mme Christelle COMBETTE

Rapidement parce qu'effectivement je ne devais pas intervenir. Je voulais juste rebondir sur les propos de notre collègue Louis Pozzo di Borgo, qui dit qu'effectivement, l'ATC n'est pas le seul acteur public touristique, il y a évidemment les EPCI à travers leur opérateur que sont les offices de tourisme et qui sont justement dans leur mission d'accueil et de conception de produits d'attractivité du territoire, dans leur territoire de compétences. L'ATC, au contraire, et c'est justement l'objet de ce rapport, doit être dans une stratégie plus globale de promotion et d'accompagnement de ces opérateurs.

Alors moi, puisque je prends la parole, je regrette quand même que dans ce guide des aides on n'aille pas assez loin. Mais je me pose une question, est-ce que vraiment vous le pouvez lorsque l'on vous accorde seulement 1,2 % du budget global de la Collectivité ? J'en ai souvent parlé avec l'ancienne présidente de l'ATC.

Alors moi j'aurais juste une question qui serait au-delà de connaître votre stratégie, c'est surtout de connaître votre volonté de la place du tourisme en Corse ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous m'avez demandé la parole, je vous l'ai accordée à titre exceptionnel parce qu'il y a une erreur par ailleurs, mais par contre, vous ne posez pas de questions.

Jean-Martin, votre temps est écoulé, donc une minute.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je prends non pas un… en tant que cyclotouriste, parce que j'entends des choses qui ne correspondent pas à la réalité. Un cyclotouriste, ce n'est pas quelqu'un qui vient faire du vélo pour se rendre, mon cher Pozzo di Borgo, de Furiani au centre-ville, ce n'est pas l'affaire des pistes cyclables en centre-ville, c'est un autre public.

Donc c'est un public, et c'est pour ça que le GT 20 a été conçu, je le dis parce qu'on a prétendument oublié des territoires, et souvent les territoires oubliés, la Plaine orientale, ce n'est pas une plaine pour cyclotouristes, ce n'est pas une destination de cyclotouristes parce que c'est une ligne droite. Ce n'est pas à dessein qu'on a évité Porto-Vecchio et Ajaccio par exemple, ça c'est la première chose.

La deuxième chose, Mme la présidente, je crois qu'on a fait une erreur qu'il s'agit de pas reproduire entre la randonnée et le cyclisme. En gros, le GR 20 cannibalise toute l'offre ou pratiquement toute l'offre de la randonnée. Attention, à ne pas reproduire les mêmes schémas, le fait qu'on a édifié un certain nombre de parcours, notamment les « Mare a mare » qui sont de merveilleux parcours, qui sont complètement délaissés en termes de communication, je pense que la GT 20 est une vitrine, mais qu'il s'agit de promouvoir d'autres destinations cyclo touristiques.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, interventions de Romain Colonna et de Nadine Nivaggioni et après j'interviendrai. Merci.

M. Romain COLONNA

Grazie, Signora Presidente,

Ùn possu micca lascia u nosciu amicu Pierre Ghionga pinsà chì -ancu puru s'ella era un'uchjata, una macagna- ma chè no ùn semu micca sinsibuli, à so chì si passa in giru à a lingua corsa dunque vurria quantunque dì duie parolla à issu livellu quì. Ghjè assai impurtante sò chè no c'appruntemu à vutà di pettu à a lingua corsa, ùn hà da micca rivuluziunà tuttu u nostru raportu à a lingua corsa – di sicuru, ùn hè micca què - ma quantunque di pricisà chì quì, ci hè una forma di... si ripensa u raportu ecunumicu à a lingua. È troppu spessu l'emu lasciatu da cantu issu raportu ecunomicu à a lingua, ne parlavamu l'altra volta cù a Presidente, ne parlavamu nanzu cù i traduttori chè no salutemu è chì sò quassù. Dicemu ghjè impurtante chì a lingua corsa, più chè impurtante, ghjè fundivu chì a lingua corsa possi avè issu raportu ecunomicu, pà l'avvene perchè ùn hè micca solu un raportu culturale, identitariu ecc., ecc.

Ghjè impurtante ma a nostra ecunumia deve esse puntillata, arrimbata nant'à l'affare di a lingua... Georges, a sò chè tù sè primurosu di issu puntu. L'affare di a lingua deve accumpagnà à tutti i patti l'ecunumia è què ghjè un puntu fundamentale è saremu à fianc'à voi, perchè, bon, sentu e rimarche chì ci sò state, ùn si trattararia micca di lascià o d'abbandunà a lingua à a so parte simbolica, ghjè viramente tutta l'alterità è tutta a sperienza turistica chì deve esse puntillata cù a lingua. Pigliu un asempiu, u pruduttu -ùn mi piace micca a parolla pruduttu– ma l'impiegaraghju, u pruduttu culturale chì s'hè spurtatu u più à u mondu, unu di i più à u mondu à livellu di a Corsica, ghjè quellu di u cantu è di a musica, è chì ghjè a caratteristica di u cantu corsu: hè firmatu in lingua corsa. Dunque si vede bè chì à parte si di a lingua si pò fà a sperienza di l'alterità di modu trimendu.

Compiu nantu à e parolle di Ghjuvan Teramu Rocchi (1981), Ghjuvan Teramu Rocchi scrive è hè ripigliatu da A Filetta : "Machja, n'avemu un antra, di sepali, di gesti, di parulle, di grotte" ecc ecc... Machja n'avemu un antra vole dì chì a Corsica ùn hè micca fatta sola di rena, ùn hè micca fatta sola di natura, ma a Corsica hè fatta da u populu corsu, hè fatta di u populu corsu, hè fatta di a so ghjente, hè fatta di tuttu sò chì u populu corsu è i corsi anu pruduttu in a storia, è què ghjè impurtante à mantene è à prumove.

Ghjè a nostra più grande ricchezza.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Per incalcà torna à nantu à a lingua, eiu ciò co vuliu dì ghjè chì data à traversu à issa guida d'aiuti, una cumplementarità incù l'offerta di furmazione. Allora l'offerta di furmazione turistica, alberghiera, di a risturazione và piuttostu in direzzione di l'impiegati è custì, purtate a lingua corsa in e mane, in u prugettu di e strutture, dunque di i capi d'impresa. Dunque secondu mè ci hè una cumplementarità, ci hè un andatura interessente chì sin'à avà si pensava pocu, in tutti i casi ùn facia micca parte d'una pulitica ma ghjera un attu individuale. Invece quì, fate entre a lingua corsa in a pulitica è sò d'accunsentu incù ciò ch'ellu hà dettu u nostru cullega Rumanu COLONNA, ghjè chì avà, ci vole à piglià issa lingua cum'è un pruduttu.

Eiu, ùn aghju micca vergogna à parlà di pruduttu economicu, parlemu di a bandera, sapemu ogni volta ch'ella hè stampata a bandera corsa, u pruduttu si vende megliu, perchè chì ci hè un identità, è custì, ghjè listessu. Oghje, u turistu ùn hè più, a sapemu, ci hè un turistu chì riflette, chì vole scopre un paese diversu, hè interessatu da a lingua, hè interessatu da u cantu, li piace quandu ellu ghjunghje in un albergu o una struttura qualunque, di sente parlà in corsu, di sapè à u minimu, da infurmazione à nant'à l'ambiu, à nant'à ciò chì si passa in u locu induv'ella hè, è tuttu què s'ellu si pò dì ancu i nomi di lochi in lingua corsa ghjè un passu in avanti. Perchè chì sin'à avà invece di dì perchè chì leghjenu parechje volta Farinole, quand'ellu ghjunghjenu in Farringule, per esempiu è ben sanu chì in issu otellu quì, in issa struttura quì, si sente una manera più ghjusta di dì u nome in corsu è ghjè una manera dinù di sensibilizà e ghjente chì venenu ind'è noi, chì scoprenu una regione, è di fà sapè ch'ellu ci hè una lingua è issa lingua ghjè un pruduttu economicu è cummerciale. Ùn mi vergognu micca di dì chì a lingua dinù pò esse un pruduttu cummerciale.

Vi ringraziu per issa manera d'intruduce a lingua à traversu u prugettu di una struttura.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Il faudra faire un point avant que je ne repasse la parole à Madame la conseillère exécutive et présidente de l'ATC.

Il y a plusieurs personnes qui devront quitter l'hémicycle au moment des votes et notamment les présidents d'intercommunalités qui sont, eux, les autorités de tourisme puisque les offices du tourisme sont intercommunaux désormais, à une exception près. Il faudra faire un point. Merci aux assistants aussi qui nous aident beaucoup et au secrétariat général.

Je voudrais intervenir s'il vous plaît, sur plusieurs points mais très rapidement.

D'abord, je pense que tout le monde a besoin d'un petit cours sur les statistiques, je ne vais pas le faire maintenant bien évidemment et quand on cite des chiffres… S'il vous plaît, moi, j'ai écouté tout le monde. Merci.

Donc lorsqu'on fait un point statistique, je veux dire, il faut lire les chiffres jusqu'au bout, il faut regarder les méthodologies, etc. Il n'y a pas que 39 % du PIB è ancu assai, qui est consacré au tourisme. Ce n'est pas ça. C'est qu'en fait, il y a une dépense de 3,4 milliards, 3,9 milliards, ça dépend des années, une consommation touristique et le PIB, c'est la somme des valeurs ajoutées, ce n'est pas la somme des consommations, c'est la somme des valeurs ajoutées. Pour ceux qui êtes dans l'entreprise qui ne font pas forcément de macro, c'est la différence entre en gros le chiffre d'affaires et les bénéfices, la valeur qui est créée, la valeur nette.

Donc, le chiffre en contribution, en valeur ajoutée, puisque le PIB est la somme des valeurs ajoutées, la contribution est plus basse. Elle doit être effectivement autour de 25 % du PIB, ce qui est déjà énorme. Si on compare les destinations touristiques, on va vous dire qu'on est hyper spécialisés en tourisme, c'est déjà beaucoup. C'est pour ça d'ailleurs qu'il y a au-delà de la réalité et des ressentis, qu'il y a des formes de malaise qui apparaissent, que ça coince parce qu'on a tous nos œufs, en gros, dans le même panier et que lorsque vous avez un COVID, qu'il n'y a plus de touristes qui arrivent, on a du coup un effet dépressif sur l'ensemble de l'économie parce qu'on a nos œufs dans le même panier. La réalité, c'est celle-là. Donc, on pourra en discuter de manière plus avancée.

Mais je veux défendre les services de l'ATC et la présidente parce que là-dessus, il y a un travail énorme, on réclame des observatoires, il y a un travail énorme qui est fait depuis maintenant une dizaine d'années sur ces sujets-là.

Et je vous informe, allez en ligne sur le site de l'ATC, récupérez les chiffres de l'observatoire et je vous informe que l'Insee a modifié aussi ses interrogations, ses problématiques et ses méthodologies pour répondre à notre demande. Ça, c'est le premier point. Donc attention sur les diagnostics.

Après, je sais très bien que politiquement, chacun fait dire aux chiffres ce dont il a envie. Ça, c'est la première chose.

La deuxième, sur notre positionnement maintenant stratégique, chacun de là où il parle, évidemment, va dire, « nous, on veut une position plutôt libérale ou une position interventionniste ». Ce que je comprends moins, c'est que les libéraux veulent beaucoup d'argent pour le public, pour le tourisme et que ceux qui sont très interventionnistes disent, « on laisse faire le marché ». Là à un moment donné, je suis d'accord, il va falloir faire un choix. Il va falloir arrêter d'être schizophrène et de tout mélanger. Soit on laisse faire et c'est le marché qui fait, et je vais vous le dire, je vous le dis en tant qu'ancienne présidente de l'ATC, je vous le dis en tant que scientifique ayant publié plusieurs choses sur le tourisme et ayant travaillé avec une équipe pendant des années sur cette question-là, même si on n'investit rien, même si on ne fait rien, et je vois qu'il y en a qui acquiescent, il y a du monde qui arrive parce que nous avons des atouts, nous sommes très bien positionnés et ce n'est pas un appel à la suppression de l'ATC, pas du tout et je vais vous dire pourquoi.

Donc si on ne fait rien, le marché on laisse faire, on va voir ce qui va se passer, mais il y a du monde qui arrive. Il n'y a aucun problème. Il y a du monde qui va arriver comme on faisait dans les années 60, il n'y avait pas d'ATC, dans les années 70, il y a du monde qui va arriver. Sauf qu'on va avoir des effets pervers sur le plan environnemental, sur le plan sociétal, non-acceptabilité, comme le disait Louis, et puis économique parce que le tourisme génère aussi, malheureusement, ses propres contradictions et que le tourisme de masse, comme on l'a vu dans les premières phases du développement du tourisme, ça a généré des effets pervers, de l'hyper concentration saisonnière, de l'hyper concentration spatiale, etc. Et qu'à un moment donné, on le voit dans une phase beaucoup plus élaborée parce que les comportements échangés, parce qu'il y a internet et qu'on peut faire du commerce en ligne du consommateur à consommateur, d'accord.

Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Vous avez les hôteliers qui sont certains en difficulté parce qu'il y a trop d'offres. Il y a 35000 offres locatives ou 37000 offres locatives. Il y a plus de lits, je dirais, ce n'est pas du non-marchand parce que c'est du marchand, il y a plus de lits aujourd'hui dans le domaine du tourisme et du locatif privé que dans l'hôtellerie et les campings conventionnels, je dirais, dans l'offre classique. Donc ça a encore basculé, ça.

Donc il faut que nous, on arrête d'avoir d'une part, des idées préconçues sur un tourisme qui n'est plus, qui n'est plus, et qu'on regarde la réalité. Après chacun prend son positionnement, le positionnement qu'il doit avoir. Mais là encore, je veux dire, il faut être clair, soit on est libéral et pas d'intervention, soit on est interventionniste. Moi je suis plutôt pour qu'il y ait quand même une intervention parce qu'il y a trop d'effets pervers du marché. Ça c'est clair et c'est prouvé partout.

Aujourd'hui, les Baléares, qui ont été hyper libérales en matière de tourisme, détruisent des hôtels depuis 10 ans, détruisent des hôtels. Donc, on est en train de revenir en arrière.

Sur le tourisme durable, pour le dire à Josepha, et elle était au Conseil exécutif lorsqu'on a fait la première feuille de route du tourisme, on était en avance à ce moment-là sur les autres régions, notamment françaises, avec en ligne de mire ce qui se fait notamment en Autriche, en Slovénie et au Costa Rica, puisque moi, mon modèle c'est le Costa Rica, je le dis comme ça, tout le monde le sait. Je sais que la présidente de l'ATC défend cela.

Donc, on ne va pas à chaque fois qu'on modifie un pourcentage dans le régime des aides, remettre en cause tous les fondements de la politique du tourisme. Et je sais que sur ces travées, tout le monde est pour un tourisme qui soit acceptable sur le plan social, soutenable sur un plan économique parce que ça génère des effets pervers aussi sur le plan économique et notamment ça déstabilise le marché du travail, il faut le savoir, et enfin sur le plan écologique qui est notre priorité.

Je vais terminer sur la GT20 et répondre à Jean Martin Mondoloni. Moi je suis très heureuse qu'Angèle Bastiani ait repris les propositions en matière de cyclotourisme. Je suis très fière de la création de la GT20 parce que c'est un produit qui marche énormément qui, est en plus de la mobilité durable, qui met en valeur, oui, notre patrimoine et de partout où je vais, les gens sont très contents. Et à l'intérieur de l'île, les gens sont très contents de ce qui a été fait en matière de GT20.

Il faut bien évidemment qu'il y ait des variantes, ça s'organise. Il faut qu'il y ait des produits complémentaires et aussi de l'interconnexion et de la mobilité mieux organisée avec peut-être d'autres transports. Mais je trouve que là-dessus, les choses ont été faites et bien faites par l'ATC. Je voulais remercier, Madame Bastiani, pour le travail qu'elle continue de de réaliser en la matière et surtout sur sa stratégie parce que ça, très franchement, ce n'est pas du tout moi qui l'ai fait, c'est la stratégie de diversification des clientèles qu'elle est en train de réussir, depuis la crise post COVID avec des attaques sur des marchés qui permettent justement de faire venir des gens à d'autres moments que le mois de

juillet et le mois d'août, là où tous les Français sont en vacances è tuttu u mondu ghjunghje quì. Il faut diversifier géographiquement nos niches. Et c'est très bien que vous l'ayez fait.

Merci beaucoup.

Mme Angèle BASTIANI

Merci Madame la Présidente de me redonner la parole.

Merci aussi pour toutes ces précisions que vous avez pu apporter sur l'observatoire de l'agence du tourisme de la Corse et sur tous les services de l'ATC puisqu'ils le méritent bien, ils œuvrent tous les jours à ce que la destination Corse soit mise au plus haut niveau et évidemment avec, je dirais, une politique qui est claire, qui a été posée, une stratégie, je pense, qui a été assez décriée pour qu'on continue ici à dire qu'il n'y a pas de stratégie politique publique de tourisme. Je ne peux pas le laisser dire ici dans cet hémicycle de cette façon.

Donc moi ce que je voulais vous dire, c'est, peut-être que je ne l'ai pas assez exprimé ou peut-être pas assez bien, en tout cas cette stratégie, la Collectivité de Corse, elle la réaffirme, surtout elle réaffirme sa volonté d'orienter ce secteur central vers un modèle différent, un modèle à forte valeur ajoutée qui sera respectueux de notre île et de son peuple.

Aussi, la Présidente vient de le dire, oui, il y avait une feuille de route, oui, nous avons continué cette feuille de route, mais nous avons posé une stratégie claire avec une perspective claire. Nous avons fait le choix de la singularité, nous avons fait le choix de la maîtrise du sens et du refus que notre île devienne une destination consommable, une destination interchangeable qui soit soumise aux aléas de flux. Donc, on a une stratégie claire, celle d'un tourisme durable, valorisant l'identité, réparti sur l'année et sur les territoires. Nous mettons tout en œuvre pour réussir cela. En fait, on ne poursuit pas seulement une feuille de route, nous mettons juste en œuvre le PADDUC, ce qui avait été écrit dans le PADDUC.

Merci aux services pour s'y appliquer chaque jour, que ce soit ceux de l'agence du tourisme de la Corse ou ceux aussi de la Collectivité de Corse et des autres agences et offices puisque notre stratégie, elle est aussi basée sur le mode de la transversalité. On agit en constante collaboration dans les différents opérateurs de la Collectivité de Corse, que ce soient les directions, les agences et office, mais aussi les autres organismes tels la chambre de commerce et d'industrie, le parc naturel régional, l'université, le conservatoire du littoral, la fédération des offices du tourisme, etc.

Vous avez vu dans le rapport qu'il y avait beaucoup de titres d'exemples concernant notre transversalité avec les agences et offices l'OEC, beaucoup de de de projets en commun et de directions prises en commun, l'AUE avec la maîtrise de l'énergie, les parcs marins, l'ATC, l'ODARC et la FFRAAC, on en a parlé tout à l'heure dans le rapport, le parc naturel, j'en ai parlé, la CCI, les chemins de fer de la Corse aussi et Atout France puisqu'on définit des pistes de développement touristique pour le train de Corse actuellement, ce sont des pistes à venir, une valorisation du patrimoine puisqu'avec la direction du patrimoine, on travaille sur diverses thématiques, je me tourne vers ma collègue Anne-Laure Santucci, puisqu'on est en train de mettre en place des créations d'itinéraires culturels et patrimoniaux, avec des mises en tourisme de certains sites et aussi avec le CAUE. Je regarde son président, avec le CAUE, puisque dans le domaine de l'architecture et de l'intégration aussi des réalisations, eh bien l'ATC est partenaire du CAUE, le CAUE donne son avis qui est systématiquement intégré aux divers projets d'hébergement.

Pourquoi je vous parle de cette transversalité ? Pour vous faire un petit rappel de ce qui avait été dit dans le PADDUC mais aussi pour préciser à Jean-Christophe Angelini qui avait fait une intervention dans ce sens, c'est vrai, qu'on peut et qu'on doit travailler tous ensemble. On peut travailler aussi avec l'ADEC. Je pense à des mutualisations en tout cas sur les aspects tels que les tissus d'entreprises qui relèvent de l'ADEC, mais qui contribuent eux aussi à l'offre touristique. On travaille en transversalité, c'est à prendre en compte.

Ensuite, le débat s'est élargi évidemment au-delà de ce qu'on pouvait débattre par rapport à cette évolution du guide des aides, non pas au guide des aides lui-même, puisqu'il a déjà été voté en 2022.

Mais je voulais aussi vous repréciser et vous réinviter pour la plupart des représentants de groupes à venir débattre, comme nous l'avons fait aujourd'hui, lors des commissions qui sont des commissions officielles mises en place par l'Agence du tourisme de la Corse, au-delà des conseils d'administration, qui sont la commission d'observation avec des présidents et des membres qui ne sont pas la présidente de l'ATC, la commission d'observation, la commission développement et la commission promotion, où on définit la politique dans ces trois domaines, à tenir par l'Agence du tourisme de la Corse, tous les ans, voire deux fois par an pour certaines commissions qui se réunissent. Donc, je vous réinvite à venir y participer.

Comme je vous invite, et plusieurs d'entre vous sont venus, à venir aux prochains ateliers qui ont été mis en place à la demande des réunions que nous avons organisées sous la présidence de notre président du Conseil exécutif, avec les différentes agences et offices, des réunions qui avaient été demandées par les

professionnels du secteur touristique. Suite à ces réunions, nous avons mis des ateliers avec des thématiques différentes en place, un atelier qui était sur la formation et les écoles hôtelières. On est ravis qu'une opération concrète est sortie de cet atelier puisque nous avons l'école hôtelière qui ouvre très prochainement au palais des Congrès.

C'était un travail fait avec la chambre de commerce et d'industrie de la Corse, et aussi en interrogeant bien évidemment même les acteurs de l'éducation nationale puisque des formations sont déjà existantes à l'éducation nationale. Donc un atelier qui a donné cette production concrète.

Ensuite, puisqu'on en a parlé, il y avait aussi un atelier sur l'aérien, évidemment, sur les transports, mais un atelier aussi sur les meublés de tourisme. Je vais juste faire une petite parenthèse sur ce sujet puisqu'après, je répondrai plutôt aux quelques questions sur le guide des aides.

L'atelier sur les meublés de tourisme a permis de faire produire justement à l'observatoire de l'Agence du tourisme de la Corse, une belle étude qu'on a partagée lors des ateliers du 9 décembre 2024, que nous avons ici même présentée. Donc un gros travail, même si ça ne faisait pas partie et là encore, je voudrais encore féliciter les agents de l'Agence du tourisme de la Corse, même si ça ne faisait pas partie vraiment des compétences que l'on pouvait avoir. Mais une grosse étude est sortie de ce travail.

Deux constats sur le territoire des meublés de tourisme, non seulement sur la Corse en général, mais dans chaque territoire découpé dans le PADDUC et au-delà de ces territoires découpés dans le PADDUC, dans chaque communauté de communes et au-delà de chaque communauté de communes dans chaque commune. C'est pour ça que nous avions permis à tous les maires de Corse de venir assister à cette restitution de l'étude ici même. Donc, plusieurs communes ont été représentées, je ne me souviens plus, Jean-Christophe Angelini, si Porto-Vecchio était présente ? Il y avait quelqu'un qui vous représentait. Donc plusieurs communes de Corse étaient représentées et ont pu avoir accès à toutes ces informations sur le constat du territoire mais pas que. Il y avait aussi la loi Le Meur qui avait été décortiquée, et là évidemment, c'était adressée aux élus locaux, pour que les maires puissent s'en imprégner de façon plus facile, plus pédagogique.

Donc, à l'issue de cette première restitution et de cette première réunion, il y avait avec moi présent le président de l'AUE, Julien Paolini, nous avons décidé avec les personnes présentes, de refaire une réunion après l'été dans le centre Corse, plus facile peut-être pour tout le monde, en tout cas, c'est ce qui nous a été demandé.

Et on va donc réitérer cette opération dès la rentrée pour que nous puissions ensuite présenter un rapport, ici, à l'Assemblée de Corse, sur lequel nous aurons travaillé tous ensemble.

Je vais essayer de répondre un petit peu de façon globale. D'abord, merci à tous pour vos interventions. J'espère que je ne vais pas oublier certaines choses.

La présidente nous a donné des explications claires sur le calcul du PIB. Au-delà de ça, ce qu'il faut voir, c'est que le chiffre annoncé est bien plus élevé puisque par effet induit, on vient aussi augmenter ce chiffre. On en est tous conscients. Je pense qu'il n'y a pas de débat non plus là-dessus.

L'économie touristique, on ne le dira jamais assez, elle doit venir influer sur les autres économies locales. Lorsqu'on dit « le développement durable », tout à l'heure je crois qu'on a parlé de ça, « qu'est-ce que ça veut dire le développement durable ? Est-ce que nos aides sont vraiment orientées vers ça ? ». Oui. Le développement durable, c'est l'identité et la répartition des flux qui participent à une acceptabilité du tourisme. Prochainement, une étude va sortir sur l'acceptabilité du tourisme et vous allez voir que les chiffres vont en surprendre plus d'un puisqu'il n'y a pas de tourismophobie en Corse.

Donc, un développement durable, ça veut dire qu'en fait, il n'y a pas de durabilité s'il n'y a pas d'acceptation. Là, nous menons une stratégie qui s'inscrit totalement dans le développement durable avec des mesures qui sont prises sur les projets structurants, sur la transition écologique du nautisme, sur le soutien à l'hébergement, sur le cyclotourisme et sur le soutien aux événements, soutien aux événements, vous m'avez demandé des précisions, c'était : sur quel type d'événements nous voulons soutenir ? Je pensais l'avoir assez spécifié, mais je vais revenir un petit peu dessus.

Ce sont des activités de pleine nature qui vont être sans impact sur l'environnement, c'est-à-dire qu'on ne vient pas subventionner des activités qui pourraient être prédatrices sur la faune, sur la flore ou qui participeraient à une dégradation de notre nature. Donc, ce sont toutes les activités sportives qui seront soutenues et qui ne sont pas motorisées.

Ensuite, les événements culturels qui constituent un motif de séjour. Ça veut dire que ce n'est pas parce qu'on fait quelques images qu'on participe à la promotion de la Corse, même si c'est vu de partout dans le monde. Soutenir un événement culturel qui constitue un motif de séjour, ça veut dire qu'on va venir créer une envie de venir en Corse pour cet événement, à ce moment-là. Souvent il est intéressant, et on accompagne les associations dans ce sens, de travailler avec leur office du tourisme pour monter un produit packaging pour

venir en Corse à ce moment-là, au moment de l'événement. Ça fait une belle entrée aussi sur le territoire et ça met en avant, et c'est le travail qu'on mène en transversalité avec l'ODARC, pour venir appuyer l'économie de production qu'on pourrait trouver sur la route des sens dans le territoire, « a strada di i sensi » et ainsi, venir appuyer l'économie de production locale.

Et ça découle de sens, puisqu'on va aussi venir appuyer des événements relatifs à la valorisation des productions identitaires.

C'est pour cela que tout à l'heure, je précisais sous la labellisation de la FFRAAC, « Fédération des Foires Rurales Agricoles et Artisanales de Corse », c'est un label qui est original et qui vient bien cadrer les choses en termes de valorisation des productions identitaires.

Concernant le social, effectivement on est venu soutenir l'embauche après 6 mois de CDI. On avait amené la précision de 6 mois. Vous m'avez demandé de vous apporter un petit peu de précisions, Georges Mela, sur cette embauche-là. A ce jour, une vingtaine d'emplois CDIsés ont été soutenus. C'est une mesure que l'on soutient à hauteur de 15000 € sur les 3 ans après la CDIsation de l'emploi, c'est-à-dire 5 000 € par an. A à ce jour, une vingtaine si on compte les jeunes diplômés, les cadres structurants, ont été soutenus.

Concernant la ruralité, vous l'avez dit et vous le savez, combien on avance sur ces aides qui sont orientées pour aider les territoires où le développement touristique se heurte souvent à des difficultés. Evidemment, la ruralité, la montagne, l'éloignement des infrastructures et de dessertes font que certains territoires sont moins prisés que d'autres, c'est ce que ce qu'on notait tout à l'heure dans les interventions. Mais on vient beaucoup aider les structures d'hébergement avec des subventions et surtout dans la cartographie du plan montagne du PADDUC, sur ces zones-là.

On a des mesures qui sont destinées à soutenir les projets structurants qui sont utilisés par des opérateurs publics en zone rurale ou de montagne, avec le parc naturel régional, les communautés des communes et les communes pour lesquelles on vient en appui pour réaliser des aménagements qui sont nécessaires à la gestion de la fréquentation touristique. L'ATC, je vous le disais tout à l'heure, a conventionné avec la FFRAAC pour que ce label vienne inciter une clientèle touristique à venir visiter les territoires ruraux et à contribuer au fonctionnement des circuits courts.

L'identité, la culture, nous en avons parlé puisque ça offre un motif de séjour pour les clientèles touristiques. Aujourd'hui, on va y intégrer la langue Corse parce qu'oui, on peut parler de produit maintenant de la langue Corse comme le soulignait notre collègue.

Mais ce qui compte le plus, c'est cette meilleure répartition de la fréquentation dans le temps. C'est le c'est la politique que l'on veut mener, c'est notre stratégie avec des mesures qui viennent soutenir aux activités de loisirs sur des offres hors saison, le cyclotourisme avec cette structuration d'une Corse destination vélo toute l'année. Et bien sûr, il faut des aménagements sachant que les 2/3 du territoire sont des routes de montagne avec des villages qui sont traversés et où une fréquentation revient s'équilibrer.

Un cyclotourisme avec bien sûr des aménagements à faire. C'est justement pour ça qu'aujourd'hui, on l'a inscrite, cette mesure, dans le guide des aides.

Et puis, les événements soutenus par la FFRAAC que l'on peut du coup soutenir même en été puisque c'est une mise en valeur de l'identité de production locale et un tourisme d'affaires qui est un segment de désaisonnalisation en pleine croissance. On l'a vu avec les Events Days qui se sont déroulés dernièrement ici en Corse et qui ont remporté un franc succès, surtout des contrats pour les professionnels qui ont participé à ces workshops.

Merci Président et merci Présidente. J'espère avoir répondu à peu près à tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah oui, largement ! Président, vous voulez dire un mot ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Le débat a été long, nourri, riche et je pense fructueux.

Je voudrais faire quelques observations parce qu'on est quand même à l'évidence sur un segment qui est stratégique pour notre économie, donc dire quelques mots.

D'abord au-delà de la discussion sur les chiffres qui sont peut-être à affiner, mais qui nous permettent quand même, au moins dans ce domaine et d'ailleurs sans doute dans ce domaine beaucoup plus et mieux que dans beaucoup d'autres, d'avoir la conviction que le tourisme est un pilier de notre économie.

Nous le savons et pour répondre à Christelle Combette qui a posé une question, même si le règlement conduisait à la rendre difficile, lui répondre, je crois qu'aujourd'hui, le tourisme est un pilier essentiel de l'économie de la Corse et de son développement économique et social. Il est quelquefois voulu, désiré.

Il a été longtemps et il continue d'être subi, Louis Pozzo di Borgo l'a dit, et notre objectif commun à tous, ça doit être de l'orienter tout en confortant, bien sûr, ses apports à l'ensemble de l'économie Corse et ses retombées pour l'ensemble des territoires et des acteurs en l'intégrant dans une stratégie qui soit globale et équilibrée.

Donc, c'est notre objectif et je crois que ce qui a été dit par la présidente de l'ATC, par la présente de l'Assemblée de Corse et par Louis Pozzo di Borgo pour le compte de la majorité territoriale, y compris d'ailleurs, Romain Colonna, montre clairement ce qu'est notre vision de la stratégie touristique, y compris dans sa dimension culturelle. Et sur cet aspect-là, on a été rejoints, en tout cas, nous partageons la même vision, notamment avec Pierre Ghionga, Josepha Giacometti et certainement les autres intervenants. Je crois qu'on commence à bien voir les choses.

Reste la question de l'opérationnalisation et de la concrétisation. De ce côté-là, ça a été dit, je le répète, le guide des aides n'est qu'une partie d'une vision globale. Ce que je retiens, c'est que globalement, ce que vous présentez aujourd'hui est un dispositif amélioré, amélioré à travers la concertation avec l'ensemble des acteurs, en intégrant l'évolution des besoins et peut-être aussi la mutation d'un certain nombre de risques et la meilleure identification d'opportunités.

Donc, me semble-t-il notamment à travers les différentes prises de position, vous avez eu un soutien large et je m'en réjouis, pour vous bien sûr, mais au-delà, pour les acteurs et vous nous l'avez dit souvent, y compris en Conseil exécutif, qui attendent avec impatience ce dispositif amélioré.

Au-delà de ça, en arrière-plan, il y a une discussion qui est une discussion stratégique. Je voudrais simplement peut-être poser quelques jalons, parce que là aussi, comme vous l'avez dit, ce n'est pas à l'occasion de ce débat-là que nous pouvons aborder l'ensemble des problématiques.

D'abord, constater qu'il y a un certain nombre d'irritants sur lesquels nous devons réussir à discuter et, je l'espère, à converger. Le premier de ces irritants, c'est la question du prix de la destination Corse. Et là je rejoins à nouveau, ce qu'a dit Louis Pozzo di Borgo, le prix des transports est une composante importante, sans doute même essentielle, du prix global de la destination Corse.

Mais lorsqu'on dit que la destination Corse est chère, ça ne se résume pas au prix est transports. Lorsque je dis cela, je ne pointe pas les professionnels du tourisme parce que, et on l'a vu dans d'autres domaines, la fabrication du prix facturé in fine au consommateur, en l'espèce le touriste, elle dépend de beaucoup

de facteurs qui échappent largement à l'acteur du tourisme. Mais il n'empêche que si vous comparez aujourd'hui, avant même de parler des transports et je vais y venir, si vous comparez le prix d'une semaine dans un hébergement identique entre la Corse, la Sardaigne et par exemple le Maroc ou la Tunisie, vous n'êtes absolument pas sur les mêmes échelles de prix et on ne pourra pas y être selon toute vraisemblance, notamment pour des raisons liées à la fiscalité ou tout simplement au coût du travail. Donc ça, il faut l'intégrer.

A partir du moment où il y a un certain nombre de facteurs structurants sur lesquels on ne pourra pas influer pour être compétitif uniquement sur le prix, il faut essayer d'être le plus compétitif possible sur le prix, tout en développant des facteurs de compétitivité autres qui permettent in fine de rendre notre offre, à nous, attractives par rapport à celles qui sont sur un segment identique de marché. Et c'est en cela que la clarification de nos choix et notamment un tourisme par exemple culturel, un tourisme qui refuse le tourisme de masse, un tourisme adapté au court séjour, un tourisme qui n'est plus un tourisme de cueillette comme nous l'avons vécu mais qui identifie des niches et qui va chercher ces clientèles-là à travers une vision intégrée, c'est celui-là le travail est qui devant nous et me semble-t-il encore, les jalons en sont posés.

Sur le prix du billet, c'est un irritant et notamment le prix du billet d'avion. Je voudrais répondre, en tout cas donner quelques éléments à Georges Mela et je pense que j'ai lu, y compris l'intervention il y a 2 jours de Jean-Christophe Angelini sur la question, je vous le dis, il faut qu'on continue à s'en parler, non seulement l'intention, elle n’est pas, je reprends votre expression « on voudrait tuer un territoire, on ne s'y prendrait pas autrement », donc je vous dis très clairement, la volonté, la nôtre, la vôtre, je n'en doute pas, la nôtre commune, c'est de faire que tous les territoires de Corse vivent et vivent bien, y compris du tourisme parce qu'il n’y a pas un seul tourisme en Corse. Il y a des tourismes qui sont très différents et là aussi ça a été dit, on ne peut pas comparer le tourisme dans l'extrême sud avec le tourisme en Castagniccia ou dans la Restonica.

Mais sur le prix du billet, moi je voudrais quand même vous dire un certain nombre de choses, le yield management est pratiqué par toutes les compagnies. Le prix moyen d'un tarif Orly Paris et je vais lire, pour pas dire de de bêtises, ce n'est pas 600 €, ce n’est pas à 700 €, y compris en saison, le prix moyen avec les taxes et c'est normal, celui que va payer le passager lambda, le ticket moyen, il est à 183 € hors taxes 289 €, premier prix. Et puis, comme le font toutes les compagnies, lorsque la cabine est bien remplie, plus on se rapproche du remplissage total, plus le prix du billet augmente. Ce sont toutes les compagnies du monde qui le font. Premièrement.

Deuxièmement, ce yield management conduisait effectivement, notamment jusqu'à l'année dernière, ou il y a 2 ans, à avoir des prix du billet l'été à Calvi, à Figari mais même à Bastia ou à Ajaccio, jusqu'à 1000 € aller-retour lorsqu'on les prenait au dernier moment.

Nous avons mené, avec le Conseil exécutif, en discussion avec les délégataires que nous ne pouvons pas contractuellement empêcher de pratiquer le yield management, nous avons mené une discussion très tendue parce que j'ai été le premier à dire, y compris à Air Corsica et à Air France, que je n'acceptais pas, même si la pratique existait ailleurs, qu'il y ait des prix qui puissent être proposés à 1000 € parce que je leur disais que même s'il y en a qu'un, le jour où un consommateur appelle au forum ou ailleurs et dit « moi, j'ai voulu venir en Corse mais le prix était à 1000 € », le coût induit de cette proposition qui peut avoir sa logique et sa rationalité pour la compagnie aérienne, il est pour tous les acteurs du tourisme et par ricochet pour les autorités politiques de Corse, une catastrophe. Et grâce à ces démarches, on est passés à un tarif maximal, de 100 € à 700 pratiqués par Air Corsica au titre du yield management, alors que la France, je vous le dis au passage, se refuse de le faire au moment où je parle, à mon plus grand déplaisir et à mon plus grand mécontentement.

Pendant que vous parliez, je suis allé regarder des prix, ou j'ai reçu des messages. Orly - Marrakech : Transavia, sans bagages 545 €. Si vous rajoutez un ou 2 bagages, vous êtes à 750 ou à 800. Toulouse-Orly et là, j'en parle à dessein parce que c'est Marie-Hélène Casanova qui m'en a parlé, d'ailleurs il y avait Christelle Combette, je ne sais pas si elle nous écoute, ils étaient à Toulouse et puis il y a eu l'affaire de la CCI, du blocage. Elles ont voulu revenir en Corse rapidement et elles ont pris un billet au dernier moment. Christelle ne l'a pas pris, elle a préféré prendre le train, d'après ce qu'on m'a dit, elle a bien fait ! Sauf que chez nous, on ne peut pas prendre le train, 575 €. EasyJet, les fameux low cost qui ne sont pas chers. Charles de Gaulle-Ajaccio en 2023, 1200 € au mois d'août. Un dernier prix, un ami aussi qui me l'a envoyé pendant votre intervention, Brest-Paris : 490 €.

Alors j'ai regardé en tapotant, 505 km entre Brest et Paris. Ça fait 100 € le kilomètre. Paris-Figari, 1297 km, ça ferait, si on avait transposé ce prix-là, 1297 €.

Donc, je sais que ça nous pénalise énormément et je pense qu'il faut qu'on réfléchisse. Mais je pense qu'il faut qu'on pose l'intégralité de la problématique et de façon apaisée parce qu'en arrière-plan, et je sais que vous y attachés autant que nous, il n'y a pas que le coût du passager touristique dans notre système global.

Notre système global, il doit aussi s'équilibrer avec des résidents qui nous tiennent à cœur, pour lesquels nous finançons la continuité territoriale avec un nombre de passagers, des chefs d'entreprises, parce que la continuité territoriale, c'est aussi pouvoir faire un aller-retour dans la journée pour son activité économique ; des malades et vous savez combien ils sont nombreux. Tout ça, c'est un système extrêmement complexe.

Donc abordons-les, ces problèmes et sortons les irritants et les épines d'oursins que nous avons dans les pieds de ce côté-là. Et moi je suis prêt à venir, y compris à Porto-Vecchio, à Figari avec les compagnies aériennes et que nous allions au bout de la discussion.

Je vais terminer en disant rapidement en arrière-plan, il y a des choix politiques qu'on va avoir à faire, peut-être vision politique contre vision politique, ça sera assumé, je l'ai déjà dit. On va réviser le PADDUC. Moi, je vous le dis, je respecte la manifestation qu'il y a eu à Porto-Vecchio, je respecte les gens qui sont descendus dans la rue. Mais lorsque j'entends des porte-paroles qui ont construit et construit notamment des villas à tire-larigot à 2, 3, 4 millions d'euros, celles-là même dont Jean-Christophe Angelini disait qu'après elles servent à venir concurrencer de façon déloyale l'hôtellerie qui respecte les règles, moi je vous dis que le PADDUC révisé pour lequel je vais me battre, ça ne sera pas un PADDUC où on facilitera ce type de construction.

Et je vous dis aussi que le BTP, s'il est aujourd'hui en souffrance, notre devoir est de l'aider. Mais que notre choix politique sera d'accompagner dans la discussion avec le BTP, la réorientation vers la construction, notamment la construction de logements en accession à titre de résidence principale pour les gens de ce pays. Que le BTP peut aussi aller rénover dans l'intérieur, faire évoluer les maisons pour que la politique de maintien à domicile des personnes âgées que nous souhaitons continuer de soutenir à un niveau que personne ne soutient en France, puisse continuer à se développer. Que la PPE, pour laquelle nous sommes battus pour avoir une enveloppe spécifique pour la transition énergétique, soit mobilisé notamment pour les nouveaux métiers, pour que les entreprises montent en certification. Donc en arrière-plan, il y a une vraie vision politique dont nous aurons à discuter.

De la même façon, moi j'ai regardé avec intérêt, même façon que je suis en désaccord avec le la manifestation de Porto-Vecchio, en tout cas un certain nombre d'arguments qui ont été avancés, j’ai été très intéressé par la position qui a été prise par le mouvement qui soutient la majorité territoriale et qui est venue dénoncer un certain nombre de dérives, notamment du groupe Vatel. Pourquoi ? Parce que vous avez des sociétés qui sont des fonds d'investissement, qui bénéficient, c'est le premier niveau d’avantages, d'une défiscalisation, c'est-à-dire

qu'ils peuvent prendre de l'argent, ils mobilisent de l'argent. C'est vrai qu'ils ont eu un effet levier important en Corse, plusieurs centaines de millions d'euros d'investis. Mais cet argent qu'ils investissent, ils se le font rémunérer à des niveaux qui sont beaucoup plus hauts qu'un actionnaire normal.

C'est le jeu, sauf que l'effet pervers c'est qu'à un moment donné, ces systèmes-là qui sont pensés pour être des systèmes de transition ou d'accompagnement de l'accès au crédit, lors que la crise vient et que l'entrepreneur ou l'hôtelier qui s'est endetté cherche un second souffle, y compris en matière de trésorerie, et qu'il ne trouve les relais bancaires, il est pris à la gorge. Et c'est là que Vatel fait jouer la clause de cession de part et quelquefois de cession totale de part. On risque de se retrouver dépossédé et que donc il faut repenser, y compris les règles de financement et d'accès au crédit.

Parce que, et c'est le troisième élément sur lequel je veux insister, c'est vrai ce qui a été dit, qu'il y a des évolutions et qu'il y a des grands groupes de plus en plus qui viennent ici et que la structure, la chance que nous avons, c'est que pour l'essentiel, la structure du capital de notre industrie touristique est possédée par des Corses et qu'il faut continuer à défendre ça.

Comment faisons-nous pour les aider face à une concurrence qui est de plus en plus importante ? De quels outils nous dotons-nous ? La Banque de développement ? Sans doute, accélérerons le processus. Des outils innovants ? Exemple, j'en ai déjà parlé, je le redis, il y a un certain nombre de fonciers qui ont été historiquement du tourisme et qui sont aujourd'hui l'objet de spéculations, est-ce qu'on peut penser à ce que la Collectivité de Corse ou des SPL rachètent ce foncier et ensuite le mettent à disposition, dans le cadre de bail emphytéotique à des opérateurs du tourisme et par exemple des opérateurs corses qui se réuniraient parce que bien sûr, ce n'est pas la mission, ni l'objet d'une collectivité publique d'aller faire du tourisme. Par contre, conserver l'actif foncier stratégique pour les Corses et pour la Corse, ça, à mon avis, c'est notre travail.

Je termine en disant, là comme ailleurs, il faut se battre aujourd'hui, il faut préparer demain.

La formation, Angèle Bastiani en a parlé, je crois qu'on est en train de faire des efforts dans tous les domaines, on les a faits depuis 2015, de ce côté-là, je crois qu'on sera d'accord, on est en train de de renforcer ça. Lorsque je discute actuellement avec le préfet sur la question du PTIC, notamment pour obtenir une logique, vous savez que le choix initial de l'État, c'est de dire « on ne finance que des projets au coup par coup », moi, ce que j'essaie de proposer au moins sur une partie de l'enveloppe qui pourrait être mobilisée par la Collectivité de Corse, c'est-à-dire d'avoir des contrats de projets dans des secteurs identifiés où après, on aurait des projets individualisés mais qui viennent contribuer à une vision globale.

Contrats de projets dans le domaine de l'éducation pour financer par exemple les plateaux de formation, partenariat, vous le savez, avec les CCI, la Chambre de métiers, les acteurs pour faire l'école du tourisme et de l'hospitalité à Aiacciu.

Le travail pour la Cdisation qu'on continue de mener, le combat qu'il faut mener contre la concurrence déloyale et dans lequel nous avons besoin du soutien de l'État qui a été extrêmement pusillanime jusqu'à aujourd'hui, il n'y a rien eu de fait. Est-ce qu'il y a eu un seul exemple d'une répression organisée contre les abus de ceux déjà très riches qui veulent être encore plus riches en louant « au noir » des résidences secondaires qui coûtent des millions d'euros ? Est-ce qu'on en fait une priorité politique partagée avec l'État en disant « à partir d'aujourd'hui, ça, c'est fini ?

Donc c'est tout ce champ des possibles déjà investi par la réflexion et par l'action qu'il nous appartient de continuer à nous approprier. Faisons-le ensemble, il y a des espaces de travail.

Moi je crois qu'il y a des points de convergence importants qui peuvent être trouvés. Il y a des points qui nous opposent qu'il faut trancher en confrontant les chiffres, etc., en se donnant le temps de les analyser de façon complète et puis si in fine on a des désaccords, o zitelli, on aura des désaccords. C'est la démocratie et les désaccords en démocratie se traitent par le dialogue et par les urnes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Nous allons maintenant procéder au vote…Pardon ? Oui, Monsieur Pozzo di Borgo, vous devez sortir pour le vote. Nous aurons ensuite une interruption de séance jusqu'à probablement 15 heures.

Ceux qui sont, pas les membres du conseil d'administration, mais les gens qui sont des partenaires de l'ATC, qui reçoivent des subsides de l'ATC, qui représentent des institutions partenaires de l'ATC, merci de sortir.

En fait, Monsieur le conseiller, ùn ci hè più nimu ! Il y a tous les autres quand même ! Vous avez une haute considération de votre personne ! Ci sò tutti l'altri quantunque ! Quand je publierai mes mémoires et quelques verbatim de cette Assemblée, je vais faire un bestseller, m'aghju da campà !

Monsieur Savelli, merci.

Donc je soumets au vote ce règlement des aides de l'ATC.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Donc non-participation de « Core in fronte » et de « Avanzemu ».

Qui est pour ? Ah écoutez, vous êtes en hypoglycémie là ? Je ne vous sens pas bien là, allez, on recommence !

On recommence, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc non-participation de « Core in fronte » et de Josepha.

Qui est pour ? Sont pour « Un soffiu novu », « Fà populu inseme », « Avanzemu ».

Le rapport est ADOPTE.

Je me tourne vers l'exécutif.

Pause bien sûr méridienne, enfin plus que méridienne là, déjeuner. Reprise impérative à 15 heures des débats et nous commencerons par le calendrier scolaire parce qu'il y a des représentants encore de l'Assemblea di i zitelli du lycée Fesch qui veulent assister au calendrier scolaire, voilà, c'est leur projet. Ils sont là à 15 heures et après, ils ne peuvent plus.

Merci.

Pour ceux qui sont à l'Assemblea di i zitelli, on se retrouve à 14 heures 30.

La séance est suspendue à 13 h 45 et reprise à 14 h 50.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Président, nous sommes en direct.

Donc, veuillez appeler vos collègues si certains doivent arriver ou par ailleurs, vous munir de pouvoir. Merci.

Quelques petites annonces, nous recevons cet après-midi une classe de 6ème du collège Fesch qui est dans les tribunes accompagnée de Monsieur Torre leur professeur.

I ringraziemu, sò quì dapoi un pizzettu è v'aspettanu!

È issi zitelli anu da participà à l'assemblea di i zitelli l'11 di ghjungnu prussimu, è anu sceltu u calendariu sculare cum'è sugettu dunque hè per quessa ch'ellu sò quì avà. Què ghjè u prim'affare, è benvenuti à issi zitelli chì si stallanu quassù, eccu. Dopu, un antra infurmazione: nurmalamente si devenu accuncià i scagni di e cummissione, dunque ci hè a cummissione di e cumpetenze legislative è regulamentarie chì si deve addunì in u dopu miziornu, fate una scelta in listessu tempu, ùn sapemu micca cum'ellu si hà da passà.

Donc, commission des compétences législatives, réglementaires et de l'évolution statutaire, le président Romain Colonna va vous réunir rapidement. Il faut peu de temps pour que vous vous mettiez d'accord sur le bureau de la commission.

Et puis, réfléchir aussi d'ici la fin de la journée concernant aussi la commission de contrôle pour savoir si le président renouvelle sa candidature ou pas. Oui. Donc dites-nous si vous voulez être à nouveau président.

Et par ailleurs, il faudrait que la commission de contrôle aussi définisse son bureau. Voilà, d'accord ? merci.

Donc, je me tourne vers l'exécutif et vers la conseillère, Lauda Guidicelli qui va nous présenter le rapport sur le calendrier scolaire.

Merci.

INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / VITA STUDIANTINA - ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE / VIE ÉTUDIANTE

Raportu nu 125 : Calendariu sculare di l'Accademia di Corsica per l'annata sculare 2025-2026

Rapport n° 125 : Calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2025-2026

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci Madame la présidente.

A mon tour, saluer les élèves de la 6ème 2 bilingue et leur enseignant Monsieur Torre. Nous excuser pour le retard aussi parce qu'ils nous attendaient depuis quand même quasiment 1 heure.

Donc rapidement sur ce calendrier scolaire. Avant toute chose, remercier la présidente Muriel Fagni et tous les membres de la commission de l'éducation puisque de manière informelle, j'ai souhaité, avec l'accord de la présidente, pouvoir les réunir à l'issue du comité de travail qui s'est réuni avec le recteur, les représentants des parents d'élèves, les syndicats et les représentants d'élèves, lorsque nous avons discuté du calendrier arrêté et leur faire finalement un résumé des propos qui avaient été tenus.

C'est vrai que la commission s'est tout de suite saisie de ce sujet et souhaitait être incluse dans les prochains travaux concernant le calendrier trisannuel et ce sera d'ailleurs le cas. Et puis, comme j'ai pu le dire, ça ajoutera de la valeur aux réflexions compte tenu des différents profils et experts présents au sein de cette commission.

Pour ce qui concerne le présent rapport, il est assez habituel, il comporte les dates de rentrée scolaire, les vacances scolaires et je sais que ça intéresse certains élèves de la 6ème 2, les jours vaqués et banalisés pour la rentrée 2025-2026.

Ce calendrier est très inspiré du précédent. Il a satisfait, comme j'ai pu le dire, les syndicats d'enseignants, les représentants d'élèves et de parents d'élèves. L'objectif c'est de travailler sur la triennalité très rapidement, une fois ce rapport passé devant votre Assemblée.

Donc, donc pour 2025-2026, nous aurons 5 périodes équivalentes de travail avec 4 périodes de vacances scolaires, un équilibre global de 36 semaines

d'enseignement et des adaptations limitées à 3 jours consécutifs sans pouvoir déduire une période de congé à moins de 8 jours.

Cette démarche de co-construction a abouti à un projet de calendrier qui respecte le cadre réglementaire. C'est également un calendrier qui comporte des spécificités adaptées à la Corse. Bien évidemment, je pense que des débats auront lieu pour venir améliorer et ajouter des demandes dans le cadre du groupe de travail à venir.

Donc aujourd'hui, ce qui est prévu, c'est que la rentrée scolaire se fasse le 2 septembre 2025. Pour ce qui est des vacances scolaires, nous aurons les vacances de la Toussaint du 18 octobre au 3 novembre ; de Noël du 20 décembre au 5 janvier et les vacances d'été à compter du 4 juillet. Et ça, c'est un peu le même schéma que les 3 zones. Pour les vacances d'hiver, elles auront lieu du 14 février au 2 mars et celles de printemps du 11 au 27 avril.

Certains ajustements tenant compte de nos spécificités historiques, culturelles et institutionnelles ont été proposés. La journée du 8 septembre 2025 sera donc vaquée en raison des différentes célébrations Santa di u Niolu, Santa di Pancheraccia et également la libération de la Corse.

En revanche, le 8 décembre sera banalisé selon la terminologie en vigueur dans l'éducation nationale. On a eu des échanges dans le cadre de la commission, l'objectif étant quand même, qu'il y ait vraiment des actions qui soient faites autour di a Festa di a Nazione pour justement sensibiliser les élèves et je dirais, demander aussi aux chefs d'établissement que tout le monde joue le jeu, mais je pense que Madame Branca peut-être reprendra la parole sur ce sujet où nous étions tout à fait d'accord.

La journée du 15 mai sera vaquée en raison de la proximité avec les jours fériés.

Aujourd'hui, ce sont les équilibres pédagogiques et le choix du rythme le mieux adapté aux jeunes qui ont primé.

Je me permets aussi de revenir sur les échanges avec le CESEC et de les remercier parce qu'ils ont pris toute leur part sur ce sujet. Cet avis est assez précieux car il offre des points de vue divers, et ce, grâce au fait que cette instance représente aussi notre société dans sa diversité des préoccupations.

Cela nous rappelle aussi que les calendriers, notamment scolaires, doivent être très anticipés, que l'expérimentation serait effectivement une voie à étudier.

Le CESEC nous indique aussi que la question climatique devra être au cœur des réflexions pour le bien-être des enfants, des jeunes et des équipes éducatives. Je sais que c'est aussi une revendication des élèves de la 6ème 2. Le CESEC a aussi évoqué les structures des familles d'aujourd'hui qui ne sont peut-être plus celles d'avant et que certains pouvaient être favorables à un retour de vacances d'une semaine et que d'autres étaient plutôt sur une période de 2 semaines. Il a aussi la nécessité de penser aux familles, aux parents séparés et évidemment, au bonheur des enfants de passer du temps avec eux.

Tous ces points pertinents seront nécessaires d'être étudiés lors de notre prochaine réunion.

Par ailleurs aussi, l'Assemblée de Corse a signifié, à travers plusieurs délibérations, sa volonté d'établir son propre calendrier afin que celui-ci soit adapté aux spécificités de la Corse. Aujourd'hui, le code de l'éducation ne permet pas d'avoir la main, mais l'objectif, c'est justement de travailler, comme j'ai pu le dire hier en réponse à la question orale, de travailler avec le rectorat et également avec le ministère de référence sur le fait de pouvoir récupérer cette compétence et d'avoir donc une adaptation législative.

En tout cas pour ce qui nous concerne aujourd'hui et à titre personnel, l'objectif c'est vraiment d'approfondir les sujets des rythmes scolaires, mais surtout, la question des rythmes de l'enfant. Sont-ils encore adaptés à l'heure actuelle ? Comment se pencher sur les différences entre, je dirais, les élèves de maternelle et de primaire, mais aussi le rythme des collèges et des lycées puisque là-aussi, les avis divergent. Mais aussi et surtout le bien-être de ces élèves dans leur apprentissage.

Et aussi, pour avoir encore un petit clin d'œil à la 6ème 2, ils font également valoir une rentrée plus tardive et aussi qu'on prenne en compte vraiment les difficultés qui sont les leurs en période de grosse chaleur.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Donc nous avons un avis de la commission de l'éducation, bien évidemment. Donc qui nous donne les résultats de cette commission ?

Mme Frédérique DENSARI

Merci Madame la Présidente. La commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe « Avanzemu », de « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Comme il a été précisé par la conseillère, le CESEC a été saisi et a apporté beaucoup d'éléments. Il a émis un avis favorable à ce rapport.

La parole est à qui veut l'apprendre. Oui, Marie-Claude Branca per u gruppu « Core in fronte ».

Mme Marie-Claude BRANCA

Vi ringraziu.

Allora no emu da intervene in dui tempa: ghjeiu aghju da analizà u calindariu 2025-2026, è Véronique PIETRI vi diciarà ciò chì no aspittemu pà l'anni à vena.

Cusì?

Fin'à dui anni fà, u ritturatu ci prisintaia dirittamenti i so pruposti, senza cuncertazione incù a noscia assemblea. Da annu passatu, ci sò stati riunioni di cuncertazioni è avemu pussutu fà valè a noscia manera di pinsà. Ma, ramintemu chì ùn avemi tantu pussibilità d'adattazioni, par esempiu, com'è l'ani nutata ancu i ziteddi chì sò darettu à mè, a data di riintrata hè u 2 di sittembri quist'annu è quissa ùn la pudemu micca cambià no.

Tinindu contu di u clima è di a frinquentazioni turistica, hè una data chì ùn po micca cunvene, hè una data illogica. In quantu à u ritmu di e vacanzi, semu abbastanza suddisfatti, di u ritmu da Natali à Pasqua – 6 sittimani - hè un ritmu chì cunveni à i zitelli, sò più ripusati, ci saria dinò u ritmu à veda dopu fin'à a fini hè sfarente sopratuttu pà i minori, parchì i maiori finiscini più prestu. Ma aghju fighjulatu i dati di l'altri zoni, semu à nantu à u mudellu di l'altri zoni più o menu. Dunqua semu com'è iddi è no quissa ùn ci cunveni micca, di l'armunisazioni cù l'altri zoni chì ùn cunveni micca.

Parlaraghju dinò di l'ottu sittembri è di l'ottu di dicembri sò dati chì no avemu tinutu da monda, quantunque nuvità, ùn ci ne hè tantu.

Allora aghju da parlà comu ne avemu parlatu in cummissioni, di l'ottu di dicembri, quist'annu hè un luni mi pari dunqua semu in iscola, fin'à avali, ogni scola dicide di sò ch'ella faci. È ghjeu, a vicu, socu dinù in liceu è in culleghju, è ognunu t'hà a so manera di fà. Ùn ci hè micca un quadru fissu è seriu. Dunqua ùn dà micca una bella imaghjina di issa ghjurnata.

Pensu chè hè à a noscia cullettività d'aiutà i scoli in iss'urganisazioni. Sicura chì poni avè iddi, poni scedda sò ch'iddi volini fà s'iddi t'ani calcosa di pricisu ma no i duvemu accumpagnà, i duvemu aiutà li, duvemu prupona calcosa. Issa ghjurnata devi essa vista com'è un mumentu significativu è micca com'è una ghjurnata fatta pà passà u tempu. Sopratuttu chì quist'annu sò i 300 anni di a nascita di Paoli**,** dunque duvimu essa ancu più serii chì d'abitudina. Ghjeiu, a v'aghju ghjà ditta quì, ùn voddu più senta com'ella l'aghju intesa in iscola, "le 8 décembre c'est le jour où on fait la fête", c'est à dire où on fait la fête et on ne va pas en classe. Eccu.

Dunqua, possu dì chì ciò chì ci suddifaci di più in issu raportu, hè l'anunciu di i riunioni di priparazioni è un calindariu triennali. Spiremu chì sti riunioni sarani viramenti efficcaci, chì saremu intesi è chì no pudaremu fà valè a noscia manera di veda l'aducazioni in Corsica è i nosci specificità.

Eccu avali, hè a me cullega chì v'hà da parlà ghjustu à puntu di a noscia manera di veda l'avvena.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, Véronique Pietri hà a parolla.

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu.

Iè, eiu vulariu sopratuttu incalcà una volta di più à nantu à l'impurtanza di issu calindariu. N'emi dighjà parlatu parechji volti, pà noi ùn hè micca solamentu amministrativu, logisticu, hè prufundamente puliticu, postu ch'eddu tocca à i nostri fundamenti stessi di a nostra identità, di a nostra storia, o di i nostri tradizioni.

Un esempiu di issu bisognu di maestria di issu calendariu hè a ricunniscenza di dati impurtanti, ancu s'eddu hè dighjà bè cumminciatu issu travagliu, di u nostru parcorsu cullettivu è di a nostra mimoria. Al di là di issu versu ci sò dinò cunsiderazioni più pratichi è urgenti sicuramenti com'è di piglià in contu u riscaldamentu climaticu chì ci porta sempri più luntanu incù timperaturi forti di sittembri.

I ritimi di u ziteddu chì ùn sò manc'à pena rispittati in issa manera di funziunà, chì hè ricunnisciutu da tutti i pedagogichi. L'ori di a ghjurnata, l'ori di a settimana, i periodi, ci saria assai à dì è sarà u travagliu forse di issi reunioni, è ci hè dinò u latu di l'ecunumia parchì a nostra ecunumia ùn funziona micca com'è l'ecunumia d'altri lochi è d'altri paesi o d'altri lochi di Francia, dunque u turisimu, a manera di viaghjà, nurmalamenti ùn hè mancu à pena com'è quidda, ùn hè micca calcosa di paragunabile cù u restu di a Francia.

Alors donc quelque part, il y a, vous le reconnaissez en fin de rapport, un côté très insatisfaisant de ce système que donc nous partageons et nous nous félicitons bien sûr d'avoir la possibilité de parler avec le recteur et de donner notre point de vue.

Donc, ces réunions, comme le disait ma collègue Marie-Claude, sont très attendues bien sûr. Mais pour nous, elles doivent être aussi profitables, vraiment, parce que ce sera la dernière possibilité pour nous dans ce mandat de de proposer quelque chose, d'avancer et d'obtenir quelque chose.

Donc, ce calendrier triennal devra être donc ambitieux, il devra proposer les possibilités d'adaptation, parce que pour moi, les adaptations qu'on pourrait obtenir ici seraient bien plus intéressantes que les demandes d'adaptation que nous avons proposées hier, par exemple, dans d'autres domaines. Donc, la possibilité d'expérimentation, comme le permet le code de l'éducation. Je m'appuie à ce sujet sur le rapport du CESEC qui fait des propositions aussi, bien sûr.

Enfin, on voit aussi l'importance de s'emparer de ce sujet quand on voit que l'Assemblea di i ziteddi s'est prononcée, aussi bien la 6ème du Fesch que, j'ai vu aussi un autre collège, je crois que c'est celui de Petreto, une 5ème, qui a aussi parlé des rythmes scolaires, comme quoi c'est quelque chose qui est quand même important aussi de leur point de vue.

Donc, il y a cette grande nécessité d'agir, de prendre ce sujet à bras-le-corps parce qu'il est très représentatif de beaucoup de choses et je crois que nous avons là une opportunité de sortir de cette uniformisation, de cette politique centralisatrice et donc ce sera vraiment à nous de le saisir.

Donc, même si nous connaissons les contraintes, nous regrettons vraiment ce manque d'initiative de vouloir essayer d'aller plus loin et de forcer, même pour l'année prochaine, à quelque chose de différent ? parce que je regrette vraiment de voir que finalement, on a reculé, puisqu'il y a eu des années où on a quand même réussi à rentrer au-delà du 8 et que là, on n'a même pas réussi à jouer sur ces 3 jours possibles pour aller au moins sur cette semaine supplémentaire.

Alors quelqu'un me disait tout à « oui, mais on n'est pas sûr que le mois de septembre ne sera pas chaud aussi du 10 au 30 », mais il y a aussi quelque chose auquel il faut penser, c'est que la capacité de supporter un mois de chaleur, parce que souvent c'est à peu près ça, et même un peu au-delà, eh bien ce n'est pas pareil. Tout ce qu'on pourra gagner est à gagner.

Donc j'espère qu'on aura cette possibilité. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Chantal Pedinielli.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais préciser d'abord que Jean-Martin Mondoloni s'est déporté pour ce rapport.

Donc je vous remercie, Madame la Conseillère exécutive.

Alors, j'ai eu l'impression cette année que la concertation était plus fluide et le tout le monde s'en réjouit. Nous nous sommes souvent réunis à plusieurs reprises dans la commission Éducation. Vous nous avez expliqué ce calendrier et nous approuvons le projet de calendrier.

Nous prenons acte du groupe de travail. Nous y participerons pour définir le programme dans les 3 années qui suivent.

Alors vous nous l'avez dit, les journées du 8 septembre, a Santa, du 15 mai, le pont, seront vaquées.

Le 8 décembre, jour de l'Immaculée conception et de la Feste di a Nazione pour la Corse sera banalisé, c'est le mot que j'ai trouvé dans le rapport. Donc je trouve que c'est bien que les cours soient suspendus pour que des activités autour du 18ème siècle soient organisées dans les établissements ou au dehors pour les enfants.

Mais… il y a un mais, Madame la Conseillère exécutive, et je vais vous présenter, à la suite de cette intervention, un amendement, si vous le permettez.

L'article 3 donc de cette délibération va au-delà de ce calendrier et demande le transfert de la compétence éducation dans le cadre de la loi organique qui sera débattue après la séquence constitutionnelle. Et c'est ce point-là qui nous

gêne. On est là sur un point d'achoppement et sur la ligne de fracture qui nous sépare sur la question statutaire.

Alors nous souscrivons à l'idée que la Collectivité de Corse ait la main sur ce calendrier scolaire, mais pas sur l'entièreté de la compétence éducation à ce jour.

Donc, dans l'idée de pouvoir voter favorablement ce rapport que nous partageons pour l'essentiel, nous vous proposons un amendement qui consiste, je le lis, à retrancher de l'article 3 les mots, mais je pense qu'ils sont très importants pour vous, « d'envisager la constitution d'un véritable bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation, permettant notamment ». Et ces mots seraient remplacés par « demande, dans le cadre des futurs travaux relatifs à une évolution institutionnelle de la Corse, d'attribuer à la Collectivité de Corse le pouvoir de définir le calendrier triennal applicable dans l'île ».

Voilà notre proposition.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous reviendrons tout à l'heure sur votre amendement parce qu'il me semble qu'il en manque une partie dans la version écrite. Mais on en parle tout à l'heure. Les amendements, on en parle après les interventions.

Merci. Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Je laisserai le mot de la fin à la majorité, c'est une habitude, à mon jeune collègue.

Rapidement. Madame la Conseillère exécutive, on a eu un échange intéressant en commission. Je crois qu'on partage pratiquement à 200 %, on va dire comme ça, la vision des choses parce que c'est une vision qui est quand même totalement opposée, pas partout, mais pratiquement sur bon nombre de points, sur la vision qu'on nous impose depuis la rue de Grenelle, on va dire comme ça.

Nous étions montés voir, en son temps, avec le président, s'il se rappelle, un 1er avril, le ministre Blanquer et nous avons vu avant aussi, au même endroit, la ministre Vallaud Belkacem, il y a 9 ans de ça, donc avec toujours les

mêmes demandes qui se retrouvent dans les articles, notamment le 3ème, qui me convient parfaitement, même si je pense qu'on peut aller encore un peu plus loin.

Simplement, pour l'histoire, ce calendrier, quand bien même vous parlez de compromis, ce n'est pas un compromis, on est devant en fait accompli, on est devant un code de l'éducation et un système qui nous impose pratiquement de jouer sur les bords, 1 ou 2 jours, rentrée le 2, banaliser le 8 décembre…

Je rappelle quand même que le 8 septembre, je l'avais dit en commission, u ghjornu di a Santa, c'est un acquis de notre combat, parce qu'il n'était pas banalisé au départ, rappelez-vous pour les plus vieux qui étaient dans les classes.

Et le 8 décembre, à l'heure où on parle, je le dis parce que c'est important aussi, il n'est pas banalisé totalement et il y a des endroits où il n'est pas banalisé du tout. Et c'est là-dessus que j'avais dit à la conseillère d'envoyer un message subliminal, pardon pour l'expression, au recteur pour demander justement qu'il joue le jeu, que l'Education nationale le 8 décembre puisse véritablement rendre à cette journée sa véritable dimension historique, pédagogique aussi sur l'Immaculata cuncezziò et sur a Festa di a Nazione, et ce n'est qu'un jour, on ne demande pas la lune. Mais c'est important à l'époque, maintenant il va falloir peut-être aller plus loin parce que c'est finalement, cette histoire de date, avec le changement climatique, on est obligé de mettre des clims dans les écoles, ça fait des investissements pour les collectivités locales, vous le savez.

On peut parler des facteurs sociaux aussi, les foyers monoparentaux, la question des effectifs, la question de la carte scolaire, parce que finalement, cette histoire de date, de calendrier scolaire, c'est presque l'arbre qui cache la forêt.

Le véritable problème pour nous, c'est un problème de fond, c'est quel système éducatif pour ce pays ? Quelle carte scolaire ? Quels effectifs ? Quel regard sur l'éducation bilingue immersive, sur les programmes ? La liste, je peux la tirer très loin. La mise aux normes de l'Académie et j'en passe, parce que ce sont des vraies revendications nationalistes. Elles ne datent pas d'aujourd'hui, elles ne sont pas tombées de l'arbre ce matin, on les a cueillies il y a peut-être 20 ans ou plus que ça, au moment où on crée les syndicats enseignants nationalistes, il y a à peu près 41 ans à quelques jours près.

Voilà donc, je le dis parce que c'est important. D'autant que, à l'heure où on parle, le système français, je vous renvoie à la presse spécialisée, notamment à l'école primaire et maternelle aujourd'hui est en échec : 23ème en Europe, je crois.

Cela veut dire qu'à un moment donné, même ce calendrier appliqué avec toute la bonne volonté du monde et les programmes qu'il nous propose, même si on a une capacité quand même à transgresser, à l'heure où on parle, la loi nous permet de modifier, à aller à hauteur de 20, 30 %. C'est contenu, notamment dans le primaire, mais même dans le secondaire. Donc, c'est important.

Je le dis de manière décousue, mais l'effort doublé de Canopé depuis quelques années, donc les 400 000 € qui sont donnés à la Canopé sur le contrat de plan ne sont pas négligeables. Ils sont aussi pour porter cette école vers l'excellence, y compris à travers l'éducation en langue Corse.

C'est pour cela que les dates, moi j'en parle. Après 45 ans de boite, je peux en parler avec un recul presque dépassionné.

Bien sûr qu'il va falloir qu'on change ces dates. Moi j'ai connu le jeudi comme un jour de récréation. Maintenant c'est le mercredi, mais à l'époque c'était le jeudi. On avait le jeudi jusqu'au CM2, je crois et on avait aussi des rentrées beaucoup plus tard, vous le savez.

Alors aujourd'hui tout ça, on peut le mettre dans le panier, mais le véritable problème, c'est la compétence. C'est comment la Corse aujourd'hui peut dire à Paris, au recteur et à tous nos amis des ministères : « Eccu, noi vulemu què ! On veut travailler comme ça ». Bien entendu, cela relève d'un projet politique, avec des objectifs qui regardent aussi, et je les mets en vrac, de manière brouillonne un certain nombre de points : le recrutement des enseignants, la formation des enseignants, tout ce qui aujourd'hui fait défaut, parce qu'on est dans un système qui, qu'on le veuille ou non, avec tous les efforts du monde, montre ses limites et en face de nous, on a un modèle qui lui le démontre même aux yeux de l'Europe, avec des un recul historique des résultats dans ces classes-là.

Donc, oui, ce calendrier, c'est un calendrier subi, malgré nos efforts et malgré, je me rappelle d'une discussion qu'on avait eue avec l'ancienne conseillère, elle se rappellera quand même, sur ce fait là, on est devant quelque chose qui finalement nous est imposé. Donc on peut parler de compromis ou de compromission, sauf qu'aujourd'hui, ça ne peut pas nous satisfaire. Politiquement, ça ne peut pas nous satisfaire et au niveau de tout le reste, c'est-à-dire que derrière, se pose et doit se poser au-delà de l'article 3 qui parle d'un véritable bloc de compétences décisionnelles, je crois qu'il faut vraiment dire, « maintenant, il faut basculer ». Il faut un basculement qui permette à la Corse d'agir et d'avoir un système éducatif qui réponde bien entendu aux objectifs, qui vont jusqu'au monde du travail, jusqu'à la formation puisque ce pays aujourd'hui a des carences en cette matière-là.

On a besoin de pouvoir poser quelque chose et les dates viendront, parce que je crois que finalement, pour moi, la date, c'est la plaque d'immatriculation du véhicule. C'est ce qui va venir quand je vais mettre la clé dans le contact et qu'on on va me donner une carte grise. Ma carte grise, je veux qu'elle soit nationale corse, c'est tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente,

Stu calendariu ùn si primureghja chè di u spartimentu annuale di u tempu sculare, ùn ci hè tantu cose à dì s'ellu ùn hè in u duminiu simbulu. Ma per contu meiu ci hè un scordu maiò, chì ghjè impurtentissimu per a salute fisica è psiculogica di i nostri zitelli, ghjè l'urganisazione di una ghjurnata sculare, si sà chì e matematiche è e materie cum'è a literatura si facenu a mane, l'attività fisiche u dopu meziornu è què ùn ci hè micca.

Forse, ghjè què u più impurtente, è in a nostra cumpetenza s'è no l'avimu, ghjè stu puntu custì ch'ellu ci vole à incalcà.

Voilà, vi ringraziu hè tuttu ciò ch'avia da dì.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Efficace ! À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi,

Saluta, prima à a sesta 2 bislingui di u Fesch, i sculari Madama SINAPI chì l'accumpagna, u so prufissori di storia geugrafia Battì TORRE, chì ani travagliati in u quadru di l'assemblea di i ziteddi, à una muzioni, una dumanda à bocca in giru à u calendariu sculari, ani ancu fattu un affissu nantu à a basa di ciò chì era l'affissu "O mà, parlami corsu" di Battì Manfruelli in u 72, chè no salutemu.

Ùn mosciu micca l'affissu parchì hè à l'assemblea di i ziteddi di vutà è ùn vulariu micca ch'ellu ci fussi un influenza di l'assemblea di Corsica nantu à l'assemblea di i zitelli.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Micca pressione è micca cunflittu d'interessu ! Per piacè.

M. Don Joseph LUCCIONI

Eccu, allora

Le calendrier scolaire, c'est un rapport qui est devenu annuel, qui passe tous les ans devant notre Assemblée, qui est présenté par la conseillère exécutive en charge de l'éducation notamment.

Le cadre est contraint, le cadre juridique : on a le code de l'éducation qui prévoit un certain nombre d'ajustements possibles, mais qui sont à la marge pour un certain nombre de territoires dont la Corse fait partie ; ajustements à la marge, parce que le recteur de l'Académie de Corse, conformément au code de l'éducation, il peut ajuster sur 3 jours consécutifs, il doit respecter un certain nombre de conditions très strictes, très rigides, très encadrées. Et donc on ne peut pas avoir un calendrier qui, de façon générale, soit satisfaisant du point de vue des réalités, des spécificités de la Corse à tous les niveaux et bien sûr au niveau climatique, sans parler des dimensions culturelles, etc. Ça, c'est le premier point. Et dans ce cadre, l'Assemblée de Corse, elle vient rendre un avis consultatif, c'est le cadre juridique.

Il y a 2 questions majeures : il y a le fond du calendrier scolaire, et puis il y a la question de la gouvernance, et la proposition d'amendement du groupe « Un soffiu novu » le reflète.

Sur le fond, le calendrier scolaire, ce n'est pas simplement l'organisation d'une année scolaire, ou universitaire par ailleurs, c'est parfois et souvent aussi, le reflet d'une vision de la société, c'est un certain nombre de repères qui sont des repères culturels, institutionnels, historiques, mémoriels. Ça a un impact non seulement sur la communauté éducative dans son ensemble, mais sur la société tout entière, y compris en termes de vacances scolaires, d'activités économiques, on parlait ce matin de tourisme, de cadres et de modes de vie. Donc ça a une dimension importante, même si on l'aborde aujourd'hui sous le prisme exclusivement de l'organisation d'une année scolaire.

Dans ce cadre, quelques remarques sur le fond, on me disait, mais il faudrait vérifier, que la France, c'est le seul pays de l'Union européenne à avoir une telle structure de calendrier scolaire et de rythme scolaire. On me disait aussi que la France, à l'échelle méditerranéenne, c'est peut-être le seul pays aussi à avoir des cours qui peuvent aller jusqu'au début juillet et qui peuvent reprendre tout début septembre, et parfois fin août.

Ceci étant, on voit bien que, considérant les spécificités, notamment climatiques, en période de dérèglement climatique, avec les fortes chaleurs qui existent en Corse et qui n'existent peut-être pas ailleurs, au tout début du mois septembre ou au tout début du mois de juillet, il y a un enjeu d'adaptation de la rentrée scolaire et de la fin de l'année scolaire à cet élément météorologique. C'est la condition de travail des enseignants qui est en jeu, la condition d'apprentissage des élèves. Et c'est vrai que Véronique Pietri parlait tout à l'heure de la question du mois de septembre, c'est vrai qu'il fait chaud en septembre, mais fin septembre, on a quasiment 2 heures de soleil en moins que début septembre, et ça a un impact aussi sur les conditions de travail et d'apprentissage. Ça, c'est sur le fond.

On note bien sûr le caractère férié, me semble-t-il, du 8 septembre, Madonna di Pancheraccia, Santa di u Niolu, début de la libération de la Corse. Le 8 décembre a Festa di a Nazione.

C'est vrai qu'il y a un certain nombre de dates aussi qu'on aurait pu ajouter si la Collectivité de Corse, et l'Assemblée de Corse, était titulaire de la compétence éducative et notamment du calendrier scolaire, d'un point de vue culturel, d'un point de vue historique, d'un point de vue même institutionnel.

Sur la question de la gouvernance, et j'en terminerai là, je crois que ce sera complété par « Fà populu inseme » et notamment par Nadine Nivaggioni, tous les ans depuis un certain nombre d'exercices, dans le projet de délibération annexé au rapport sur l'avis de l'Assemblée de Corse sur le calendrier scolaire, dans le cadre du processus d'autonomie, on réaffirme la volonté de l'Assemblée de Corse d'envisager la constitution d'un bloc de compétences décisionnelles en matière éducative pour l'Assemblée de Corse, et de façon plus générale pour la Collectivité de Corse. Cette année, c'est réitéré, on s'en réjouit, Madame la Conseillère exécutive, c'est normal, c'est conforme à nos engagements et à notre vision de l'éducation et du système éducatif corse.

Donc cette année, ce n'était pas le cas des années précédentes me semble-t-il, il y a un amendement du groupe « Un soffiu novu ». Nous, nous sommes très attachés quand même, dans le cadre de l'autonomie demain et de la future loi organique, à ce qu'il y ait une réflexion et qu'il y ait l'acquisition par la Collectivité de Corse d'un certain nombre de leviers dans le système éducatif Corse, parce qu'il y a bien sûr le calendrier scolaire, il y a aussi les rythmes scolaires, Petru parlava di a ghjurnata di travagliu, il y a le mouvement des enseignants, on a eu une question orale hier, il y a un certain nombre d'éléments liés notamment à la place de la langue et de la culture corses dans le système éducatif corse, il y a la question aussi de l'histoire de l'enseignement de la Corse, de la Méditerranée, l'adaptation à ce que nous sommes.

Donc, il y a des enjeux multiples qui se posent à la Corse et donc nous, nous sommes quand même très attachés à cette dimension, étant entendu aussi que la question de l'éducation, elle dépasse largement la question de la scolarité. C'est aussi une question de citoyenneté. Et dans un pays qui connaît un afflux démographique de 3 à 5 000 personnes chaque année par solde migratoire, qui viennent contribuer à l'augmentation de la population de la Corse, avec tous les déséquilibres économiques, sociaux et culturels que cela peut générer, l'école, ça peut être aussi, sans l'idéologiser et sans la politiser, un instrument qui soit un facteur de cohésion et d'intégration de celles et ceux qui viennent vivre dans ce pays. Parce que je l'avais dit aussi il y a 2 ans au nom du groupe « Fà populu inseme » lors de ce débat, aujourd'hui, on peut être un enfant qui naît en Corse ou qui vient vivre en Corse et qui passe toute une scolarité sans avoir eu une seule heure d'enseignement, par exemple, de l'histoire de ce pays.

Bien sûr qu'il y a des professeurs d'histoire-géographie, et il y en a dans les tribunes, qui, sur la base de la liberté pédagogique, travaillent sur cette question d'enseigner l'histoire de la Corse.

Bien sûr qu'il y a des professeurs de langue et culture corses qui le font également.

Il y a bien sûr la curiosité intellectuelle des gamins, mais il n'y a rien qui est pérennisé dans le marbre juridique.

Et je pense que là, au-delà de l'éducation, de la scolarité, il y a aussi un enjeu de citoyenneté et de société.

Voici la position que, à mon humble niveau, je voulais livrer pour le groupe « Fà populu inseme ».

Donc, on espère bien sûr, Madame la Conseillère exécutive, que les années à venir permettront à la Collectivité de Corse d'être maître de ce calendrier scolaire et d'avoir un certain nombre de leviers dans le domaine éducatif qui nous permettent de faire évoluer le système éducatif en Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Prima Petr'Antone Filippi è po dopu Nadine Nivaggioni.

M. Petr'Antone FILIPPI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Veramente in corte parolle, l'assemblea hè cunsultata ma ùn decide micca. Ghjè què chì ghjè impurtente è sin'à avà, aghju da dì, ancu a forma di cunsultazione ghjera quantunque poca. S'è pensu à annu è à l'anni passati, quì quistannu ci vole à ricunnosce chì ci hè quantunque un megliu di u fattu chì ci hè una cunsultazione nanzu à issa presentazione davanti à l'assemblea è si parla dinò d'esse torna di più ind'è a cunsultazione indu i mesi à vene per priparà i trè anni dopu.

Dunque ci hè quantunque qualcosa d'interessente à issu livellu custì è pensu chì a cummissione cultura pigliarà tutta a so parte in issu travagliu, è l'eletti di "Fà populu inseme" dinò, perchè chì ci pare un sugettu impurtentissimu. Un sugettu impurtentissimu hè digià stata detta chì in fatti, issa prublematica quì, parla di calcosa d'assai più largu. Ghjè l'affare di a cumpetenza. Perchè ne parlava Pierre GHIONGA nanzu, ne hà parlatu Don Jo, d'altre persone dinò, ci sò parechji punti à u livellu digià di u ritimu di a ghjurnata di i zitelli, ci sò affari à pruvà è forse chì s'è dumane avimu issa pussibilità quì indè u calendariu o ind'è u ritimu sculare, ci seranu unepoche d'affari chì si puderanu pruvà è chì puderianu essa assai interessente in u quadru di un innuvazione.

Dunque iè aghju da compie quì, l'affare ghjè chì ci sò parechji affari, quì ci hè un megliu cù issu cartulare quì per raportu à l'anni passati, si spera chì indu l'anni à vene cù e cunsultazione à pena più impurtente ci serà torna u megliu ma ci hè quantunque una quistione di e cumpetenze chì ci pare assai assai assai impurtente è di primura.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Duie parolle per andà in u listessu sensu chì i mo dui cullega Don Jo è Petru Antò.

Si vede chì dapoi qualchì anni avà, ci hè una cuncepitura di u sistema educativu, diversa. Si principia à avè una riflessione di fondu à nantu à ciò chè no vulemu cum'è sistema educativu in a Corsica autonoma di dumane.

Dunque, eiu pensu è per parlà ne forse à a nostra cullega di diritta chì hè à pena impenserita. Guardate à pena, dapoi u 2002, avemu a cumpetenza

furmazione, issa cumpetenza furmazione, mi si pare è principia indè i nuvizii (les apprentis) dunque giovani giovani à 16 anni, c'o sappii, funziona bè. U sistema, i risultati sò ottimi, l'integrazione hè di bon livellu, sò ghjente chì trovanu un impiegu, chì piglianu i cuncorsi, chì piglianu l'esamine, vole dì chì tandu ci hè una valutazione tutti l'anni chì hè fatta, perchè chì ci hè una valutazione di suddifazione à ogni volta chì un azzione di furmazione si finisce, è ci hè una valutazione annuale à nantu à i risultati.

Dunque si vede bè chì simu stata a prima regione di Francia à avè issu sistema, di sicuru eramu impenseriti quandu u sistema s'hè fattu per a prima volta in Francia è s'hè fatta quì in Corsica è funziona bè. Perchè chì avemu a peura avà per i nostri zitelli ? Moltu più chì simu in traccia di riflette à un sistema forse chì dumane si puderebbe piglià piuttostu à nantu à i paesi di u Nordu chì sò quelli chì sò i megli chì anu i più boni risultati. Perchè chì s'hè dettu nanzi, s'è a Francia avia i risultati i più famosi, i più boni, perchè nò, perchè micca, perchè custattà issu sistema ? Ma oghje ne simu à u puntu chì in Francia, ci vole à ripensà l'educazione.

Dunque perchè micca esse un locu di sperimentazione ? Ùn vecu micca perchè chì avemu issa peura, ci vole à piglià la à pocu à pocu, ci vole chì a riflessione ch'ella sia spertutu, ch'ellu ci sia un travagliu fattu incù u retturatu à nantu à prublemi di fondu, à nantu à l'urganisazione di a ghjurnata, di i ritimi ecc ma eiu pensu chì ùn ci vole micca à avè a peura.

Simu in capacità di dumane avè una scola uriginale, specifica è chì risponde è chì possi dinù integrà u corsu. Postu chì oghje parlemu di l'immersione, ùn hè micca a più bella immersione què ? S'è dumane avemu un sistema chì sippii integratu à u so ambiu. Mi si pare ! Hein !

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Nò;

Pensu chì tutti i gruppi si sò sprimati, dunque lasciu a parolla à a cunsegliera esecutiva.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, Signora Presidente,

À ringrazià vi à tutti per e vostre intervenzione.

Sò d'accunsentu cù voi madama BRANCA, chì ci vole chì l'ottu di dicembre sia una ghjurnata di scambiu, di cunniscenza è d'amparera. Purteraghju a vostra vulintà, chì hè a meia dinù parlendu cù u rettore, li dumandaraghju di fà u ligame cù e squadre pedagogiche per chì issa ghjurnata sia un arricchimentu per i zitelli è per i ghjovani. Mi permettu dinò di dì ch'emu realizatu un ghjocu à nantu à Paoli, l'aghju dettu in cummissioni, in u quadru di u tricentinnariu è dunque i prufissori u puderanu utilizà. Madama a cunsigliera PIETRI chì ùn ci hè più quì, sò dinù d'accunsentu cù voi per a sperimentazione,

Il nous faut adapter les choses. La marge de manœuvre est grande, très grande. Nous irons plus loin dans le cadre du calendrier trisannuel.

Moi, je ne considère pas forcément ce calendrier comme pas en arrière. Je crois qu'on est surtout dans une voie intéressante de construction commune, toute institution et instance confondues, et qui plus est surtout dans l'intérêt des enfants et des jeunes.

Donc Madame Pedinielli, je vous remercie pour votre intervention, mais vous l'aurez compris, mon avocate, Madame Nivaggioni, a parlé pour moi et l'article 3 que vous citez est tout le temps présent dans les délibérations, donc on ne va pas le modifier maintenant, ça aurait encore moins de sens. Et je me dédierais aussi par rapport aux réponses sur la question orale que j'ai pu faire hier.

Sgiò cunsigliere LUCIANI, credu ch'avemu parechje anilisi in cumunu, et je suis heureuse d'avoir des enseignants comme vous, comme vous tous dans l'hémicycle et en commission, et surtout bientôt en groupe de travail, car je vous l'ai dit, vous êtes quand même les meilleurs experts. On en a parlé, vous avez connu les semaines de 4 jours et demi, donc je pense qu'il y a aussi tout ce bagage à mettre en avant et en fait, à faire porter la voix de la Collectivité.

Évidemment, je peux entendre que ce calendrier peut ne pas nous satisfaire. C'est vrai qu'il y a la politique, le positionnement politique, sur lequel évidemment je vous rejoins. Mais j'entends aussi l'autre aspect, c'est-à-dire que le calendrier il satisfait aussi les enseignants, les acteurs, les associations et les jeunes. Il n'est certes pas parfait, mais en tout cas, il est quand même le résultat d'un consensus.

Pour répondre aussi à Pierre Ghionga, évidemment parfaitement d'accord sur le temps de l'enfant, sur le rythme d'apprentissage, le rythme de la journée et l'impératif de caler l'éducation sur ce rythme et pas l'inverse. Et d'ailleurs lors du groupe de travail avec le Rectorat, j'ai demandé à ce que soient auditionnés des experts en la matière, parce qu'on n'est pas forcément tous sachants sur le sujet, et l'objectif c'était d'avoir les retours des pédiatres, médecins, scientifiques, des experts de l'apprentissage, toutes ces personnes qui vont pouvoir enrichir le débat parce que je pense qu'il va falloir prendre en compte vraiment un très, très large spectre de critères.

Monsieur Luccioni, je vous remercie pour votre intervention. On a évoqué les rythmes scolaires dans les différents pays lors du groupe de travail et notamment les pays européens. Ce qui avait été dit notamment par les intervenants, c'est qu'il ne faut peut-être pas idéaliser ce qui se fait ailleurs parce que les professeurs présents y trouvaient aussi des failles et des critiques.

Avec ma collègue, Mme Santucci, on a cherché du coup un calendrier scolaire et on a trouvé celui de l'Espagne.

Alors, en Espagne, pour l'année 2024-2025, ils ont commencé le 9 septembre, ils ont leur fête nationale le 12 octobre, le jour de la Constitution le 6 décembre, la fête de l'Immaculée Conception le 8 décembre. Donc vous entendez, il n'y a pas de vacances de la Toussaint. Ils ont ensuite des vacances de Noël du 20 décembre au 7 janvier. Ensuite la semaine sainte, mais il y a un tronc commun du 17 au 21 avril et ils finissent le 19 juin. Mais il n'y a pas de vacances de février, il n'y a pas de vacances de Pâques et il n'y a pas de vacances à la Toussaint. Donc, il y a certes une rentrée plus tardive, mais des vacances moindres.

Donc en fait, tout se discute et vraiment, je ne veux pas me répéter parce que je sais que la journée est assez longue, mais toutes ces questions-là seront abordées en groupe de travail et évidemment, s'il doit y avoir des expérimentations, c'est à nous de les porter et de les faire valoir.

De manière générale, je pense qu'il y a une quinzaine d'années, il était difficile d'envisager une journée banalisée, dédiée ou fériée. Je ne parle même pas de ce qui était le cas antérieurement. Aujourd'hui, il y a une progression, ce n'est pas l'idéal, ce n'est pas forcément ce que l'on souhaiterait, mais je pense que les choses évoluent dans le bon sens. Quand on parle d'une institution comme l'Education nationale, on sait que les avancées peuvent prendre du temps, beaucoup de temps, mais je pense que chaque pas que nous faisons est un pas en plus.

Monsieur Filippi, évidemment, j'entends et je comprends la décision que vous portez.

Donc, Madame Nivaggioni, Maître Nivaggioni, évidemment, je partage tout à fait votre optimisme et en tout cas, on a tout pour être un terrain d'expérimentation. Ça se construit, on ne pourra pas le faire en mai 2025 puisqu'en plus, il y a un peu des délais, mais en tout cas il faut le penser pour une rentrée de septembre. On a quelques mois pour travailler et j'avais envie de dire être créatifs voire disruptifs, comme aime le dire le président du Conseil exécutif. Et évidemment aussi, Mme Nivaggioni, même si vous n'êtes pas membre de la commission culture, je compte sur vous pour nous accompagner aussi sur cette voie et sur les adaptations que l'on souhaite au mieux, surtout pour les jeunes de notre pays.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, prima di compie nant'à stu cartularu è di vutà, emu da ripiglià, per esse ben chjari, a pruposta d'amendamentu.

Aghju da dumandà u so avisu à u Cunsigliu esecutivu nant'à l'amendamentu.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Défavorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, on est bien d'accord, je le répète, parce qu'on n'a pas bien compris tout à l'heure, on s'est renseigné auprès de votre groupe, donc l'amendement consistait en fait à : supprimer à l'article 3 de la délibération la partie de la phrase suivante : « d'envisager la constitution d'un véritable bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation, permettant notamment… ». Ça, c'est ce qui serait supprimé et ça donnerait « demande dans le cadre des futurs travaux relatifs à une évolution institutionnelle de la Corse, d'attribuer à la Collectivité de Corse le pouvoir de définir le calendrier scolaire triennal applicable dans l'île ».

Mme Chantal PEDINIELLI

C'est ça, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On a corrigé, parfait. Donc, le Conseil exécutif, malgré ces précisions, n'est pas d'accord.

Qui souhaite s'exprimer sur cet amendement ?

M. Saveriu LUCIANI

On n'est pas d'accord, nous non plus.

Simplement, je donne une explication de vote, Présidente, nous voterons contre cet amendement sans équivoque. Sans équivoque.

Il n'y a même pas besoin de discuter de la chose. Je crois que, historiquement, ce n'est pas négociable de notre point de vue.

Par contre, nous ne participerons pas au vote parce que, je le répète, quand bien même nous prenons acte de la bonne volonté et de l'état d'esprit de Madame la Conseillère, nous ne participerons pas au vote du rapport.

Donc contre l'amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous en étions à l'amendement et après on a fait une explication de vote en même temps. Ùn ci emballemu micca, calmemu ci.

Chuuttt ! Ùn ci emballemu micca, on a le droit de s'exprimer sur l'amendement.

Romain Colonna a demandé la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Sur l'amendement, bien évidemment, nous nous opposons.

Je ne vais pas faire un long discours, mais simplement pour dire que là on touche au cœur de nos projets politiques et que per fà nazione è per fà populu, avemu bisognu di l'educazione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc sur l'amendement ? Core in fronte ?

Mme Marie-Claude BRANCA

Sur l'amendement, nous sommes contre et nous ferons l'explication de vote tout à l'heure.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout à l'heure, très bien, merci.

Donc je soumets maintenant au vote l'amendement bien sûr.

Qui est contre cet amendement ? « Fà populu inseme », « Avanzemu », « Core in fronte » et Pierre Ghionga.

Qui est pour l'amendement ? « Un soffiu novu ».

L'amendement est rejeté.

Maintenant nous allons passer au vote sur le rapport non-amendé.

Explications de vote de « Core in fronte ».

Mme Marie-Claude BRANCA

Spiecazione di votu :

Ùn emu micca da participà, parchì semu d'accordu cù a voscia vulintà di fà riunioni è di priparà, semu d'accordu, no, ghjusta puntu pà a vulintà d'andà al di là di ciò chè no t'avemu è di dumandà i cumpitenzi, semu d'accordu. Ma pinsemu chì emu aspittatu monda, emu aspittatu troppu, semu sempri tributarii di u ritturatu, di u ministeru, dunque ci saria piaciutu un pocu più di vulintà nanzi è ancu avali semu ublicati à accittà issa intrutra à u 2 sittembri, semu ublicati à accittà monda affari è ci dispiace. Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

È fate calcosa, vutate aiò!

Bon allora site contru, Saveriu ci hà spiegatu dinò, ghjè contru. Allora avà... Iè ma site contru listessu ! Scusate ! Emu da passà à u votu.

M. Saveriu LUCIANI

Mauvaise interprétation, Présidente !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mention « peut mieux faire », c'est ça ? Aghju capitu, ùn sò micca sciocca, aghju capitu bè.

Quale hè chì ghjè contru issu raportu ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ?

Brouhaha.

Site scalati sta matina o chè ? Face trè anni chè no vutemu cusì ! Ùn ci hè nisun prublemi !

Allora pigliate a traduzzione s'è vo vulete, pensu chì ùn hè micca prublemi, eccu allora, ricuminciemu :

Quale hè chì ghjè contru ? Nimu è facciu cum'è ogni volta, dicu listessa affare.

Quale hè ch'ùn vote micca ? "Core in fronte" è "Avanzemu" ùn votenu micca.

Astensione ? "Un Soffiu novu"! Astenzione

Quale hè chì vote à prò ? "Fà populu inseme" vota à prò è Pierre Ghionga!

Le RAPPORT est ADOPTE à une très large majorité.
Non-Participation des groupes « Avanzemu » et « Core in Fronte »
Abstention du groupe « Un Soffiu Novu »
Pour : M. Pierre GHIONGA et le groupe « Fà Populu Inseme »
Déport de M. Jean-Martin MONDOLONI

Allora, u cartulare chì vene avà hè nant'à i prughjetti scentifichi è culturali di i musei.

Aghju da dumandà à a mo vice-presidente, s'ella hè d'accordu di vene à rimpiazzà mi, perchè ch'aghju un'appuntamentu quì sopra è dopu voltu.

M. Romain COLONNA

Mme la Présidente, m'autorisez-vous à réunir les membres de la commission 5 minutes pour renouveler le bureau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, mais pas pendant le vote parce qu'on va avoir des problèmes de vote.

Brouhaha.

On fera une petite pause rapide après la présentation de ce rapport. Il faut qu'on passe les rapports sur les musées maintenant.

Merci, Monsieur le Président de nous le rappeler.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse, remplace la Présidente MAUPERTUIS

Mme Nadine NIVAGGIONI

Per piacè. Emu da cuntinuà nant'à u raportu 128.

Madama a Cunsigliera esecutiva, vi stemu à sente.

CULTURA È PATRIMONIU / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu nu 128 : Prughjetti Scientifichi è Culturali (PSC) di i Musei di Corsica

Rapport n° 128 : Projets Scientifiques et Culturels (PSC) des Musées de Corse

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Cara Presidente è Cari culleghi cunsiglieri,

D'Aiacciu à Bastia, passendu pè Corti, Merusaglia è Aleria, oppuru fallendu versu Livia è Sartè, i nostri musei sò cum'è picculi isulotti chì ci contanu 10 000 anni di storia.

Collections permanentes, expositions temporaires, leur découverte est un voyage dans le temps, mais elle est également une invitation à comprendre le monde d'aujourd'hui, car ils sont les miroirs d'une société passée et de la connaissance que nous devons en avoir.

Eccu. Eccu quì, ciò ch'elli sò i nostri musei di a cullettività di Corsica, opare da scopre ma dinù spechji chì ci chjamenu è chì ci rispondenu. U raportu chì vi presentemu oghje hè un arnese di regula ubligatoriu, ma hè sopratuttu ùn arnese chì ci hà da premette di purtà un prugettu è di mette lu in opera è dopu di valutà lu.

Ce rapport, je voulais le souligner, s'inscrit en complémentarité avec le rapport sur le guide des aides du tourisme que nous avons voté ce matin. La culture étant une opportunité, grâce à la notion de tourisme culturel durable. Et si les progrès de communication, les niveaux de bien-être social élevés de certains pays incitent leurs habitants à passer du temps libre et à voyager, nous savons par des études que les destinations touristiques les plus privées sont celles qui ont un intérêt culturel et historique.

Le projet scientifique et culturel des musées sont des documents donc conceptuels, qui donnent une vision de l'institution, de ses évolutions, à travers ses collections, sa politique envers les publics.

Ils sont également des documents opérationnels qui doivent rendre compte des actions apportées à court et moyen termes, ainsi que des moyens qui l'accompagnent.

En outre, si aucune mission d'un musée ne doit être négligée, le projet scientifique et culturel est sélectif dans ses propositions et doit dégager les priorités.

Quelques mots sur le contexte historique et administratif.

Vous savez, avant 2018, que les musées appartenaient à des tutelles différentes : Collectivité de Corse, Départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

Depuis le 1er janvier 2018, l'avènement de la Collectivité de Corse, notre institution assure la gestion des 5 musées et des 4 sites archéologiques associés classés monuments historiques.

Les musées de Corti, Aleria, Merusaglia, Livia et Sartè sont désormais gérés sur les mêmes principes et associés au site archéologique qui s'y rattache.

Le site antique d'Aleria, les sites préhistoriques et médiévaux de Cucuruzzu, Capula in Livia, Araguina Sennola (Bunifaziu) et les sites mégalithiques de Cauria à Sartè.

La direction du patrimoine, qui en a la responsabilité, assure également d'autres services comme les archives, les services de l'action du patrimoine, je pense à l'inventaire, à l'aide aux communes et aux associations, à la restauration de l'architecture et la mise en valeur du patrimoine ; élément important de notre action politique et élément important du développement économique de notre pays.

La direction comprend également 2 outils essentiels dans le rayonnement de la Collectivité de Corse : le mécénat, que nous devons mieux développer, et la mission « programmes européens » grâce auxquels de nombreux projets d'envergure trouvent de la visibilité et des financements complémentaires.

Donc, la Collectivité de Corse, comme je le disais, a pour objectif de structurer et d'harmoniser l'offre muséale et son maillage, bien entendu, à travers l'ensemble de l'île.

L'enjeu est majeur, car il s'agit d'ancrer les musées dans le 20ème siècle, comme un espace de vie, de découvertes et de connaissances des Corses et de la Corse, pour les Corses et pour ceux qui ne le sont pas.

Notre politique vise donc d'abord à renforcer la synergie entre les sites archéologiques et les musées, afin d'une part d'enrichir les contenus, mais aussi d'augmenter leur visibilité, de contribuer à l'éducation artistique et culturelle des

jeunes générations, ça rejoint le travail de ma collègue conseillère exécutive Lauda Guidicelli, par l'action culturelle qui exige en particulier de voir renforcer sa mission éducative pour être bien sûr un facteur de richesse, et comme l'a dit tout à l'heure notre ami et collègue, Don Jo Luccioni, me semble-t-il, un facteur de cohésion sociale.

En faire des lieux de vie, diversifier les activités, élargir et augmenter la fréquentation, c'est notre objectif.

Faire des musées donc des lieux de vie par la création de nouvelles infrastructures d'accueil, de boutiques, de nouveaux dispositifs muséologiques et développer la capacité événementielle des sites.

Un effort particulier dans le domaine de la médiation par des visites guidées, des conférences, des concerts, des formations des agents également et des outils numériques.

Enfin, la dynamique. La dynamique d'ensemble qui est déjà mise en œuvre dans les 3 directions avec la professionnalisation des agents, le rayonnement des établissements et des collections, et une nouvelle politique pour les publics.

La professionnalisation des agents, je ne m'y attarderai pas trop. Des actions de formation communes à destination des personnels ont été menées. Elles sont à amplifier et à améliorer.

Le rayonnement des établissements et des collections avec la mise en place d'une stratégie de numérisation des sites et des collections.

La réalisation d'expositions thématiques, initiative née en 2019. Pour la saison 2024-2025, une nouvelle thématique sera abordée, les femmes corses et méditerranéennes avec le cycle d'exposition « Donne di Corsica ».

La thématique commune à venir développera les migrations en Corse sur le temps long.

Une convention avec le FabLab de l’Università di Corsica : des actions se sont échelonnées dans le temps passé. Nous les continuerons. D'autres actions avec le FabLab également, comme la fabrication d'outils de médiation, je pense aux jeux Memoria Aleria, un soutien à la créativité et de nouvelles programmations sur la période 2025-2028.

La réalisation de vidéos et de clips in lingua nustrale dans les musées, ce n'est pas qu'un alibi, même s'il faut le développer, sur la base de la technique

innovante des vidéos en 360°. Les collections et les établissements patrimoniaux sont présentés en langue corse, à destination aussi bien du personnel de la Collectivité de Corse que du grand public et bien sûr de ceux qui souhaitent découvrir notre terre, notre pays, notre langue, notre culture. Elles sont diffusées sur le site Intranet et sur le réseau de la direction du patrimoine également.

Une nouvelle politique de publics, de jeunes publics, dont l'objectif, est améliorer la connaissance des publics, mieux répondre à l'attente les visiteurs.

Le renforcement des liens avec les établissements du second degré. J'ai demandé à ce qu'on conventionne également avec l'ensemble des lycées et collèges de Corse, pour ceux bien sûr qui le souhaitent.

La création et le réaménagement des espaces d'accueil, de billetteries, de boutiques de musées et des sites.

Donc, cette création vise à une meilleure fonctionnalité du mobilier qui prend en compte les missions des agents : accueil, billetterie, orientation, distribution des audioguides, etc., une politique tarifaire plus variée, la mise en place d'un pass musées de Corse. A l'horizon 2026, nous aurons un pass musées qui permettra des visites couplées avec un système d'abonnement annuel, nous verrons le tarif.

Museu in mossa, avec la direction du patrimoine qui s'est dotée d'un muséobus.

Enfin, je vais rejoindre un petit peu le président du SIS de Haute-Corse, le plan de sauvegarde des biens culturels : en collaboration avec les chefs de groupement et de planification des 2 SIS, la direction du patrimoine a réalisé un plan de sauvegarde des biens culturels des 5 établissements qui sont sous sa responsabilité. La rédaction de ces documents vise à définir les dispositifs indispensables à la protection du patrimoine en cas de sinistre.

Vous avez tous pris connaissance des projets scientifiques et culturels de chacun des musées. Ils sont extrêmement documentés, extrêmement bien présentés sur Nomad, donc je ne vais pas vous en parler.

Simplement, pour terminer, dire que le Conseil exécutif, ce sera ma conclusion, a décidé de travailler sur le choix des dénominations des musées, pourquoi ? Parce que le choix d'un nom est important sur le plan symbolique, sur le plan historique, sur le plan politique.

Un nom a pour but d'exprimer l'identité d'un lieu, les missions de ce lieu, les fonctions de ce lieu, les collections principales.

Donc le Conseil exécutif de Corse souhaite que, u Museu di a Corsica Jean-Charles Colonna devienne « U Museu naziunale di a Corsica Jean-Charles Colonna ».

De même que le musée de l'Alta Rocca pourrait devenir « u Museu di l'Alta Rocca è di a preistoria François de Lanfranchi », que j'ai eu la chance d'avoir comme enseignant à l'université de Corse, en cohérence avec la délibération votée à l'unanimité par le Conseil municipal de Livia, sur sollicitation du président du Conseil exécutif.

Et enfin, hasard des calendriers, nous déplorons depuis hier la disparition d'une très grande résistante, j'ai nommé Noelle Vincensini. Le Conseil exécutif proposera donc que le musée d'Aleria ne porte plus le nom de Jérôme Carcopino ; celui-ci ayant été certes un historien et un scientifique spécialiste de la Rome antique, mais il a été aussi, et c'est confirmé, le secrétaire d'État à l'instruction publique de Vichy ayant notamment appliqué avec zèle les lois d'exclusion de certaines catégories de citoyens de la fonction publique. Il conviendra donc, si ce choix est validé, de choisir un nouveau nom pour ce musée.

Concernant la démarche globale de changement des noms de musées, c'est important, le Conseil exécutif souhaite proposer à l'Assemblée de Corse de se prononcer en faveur d'une procédure de consultation élargie.

Cette consultation pourrait bien entendu impliquer les communes et les intercommunalités où sont localisés ces musées, il me semble que c'est important, impliquer la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion et des enjeux sociétaux de l'Assemblée de Corse, le CESEC, la Chambre des territoires et bien sûr l'Assemblea di a Giuventù, mais aussi l'ensemble des Corses à travers une votation via les réseaux sociaux que nous mettrons en place et sur laquelle nous réfléchirons.

Enfin pour conclure, je ne vais pas être plus longue que ça, je voudrais remercier les élus de l'Assemblea di a Giuventù pour les remarques, leur encouragement à travers le travail de leur commission « lingua è cultura è ambiente » et leur soutien, bien entendu, et leurs propositions. Nous prenons acte des remarques et des inquiétudes du CESEC. J'ai répondu à ces remarques, à ces inquiétudes lors de notre rencontre lors de leur commission.

Voilà en quelques mots, la présentation de ce rapport, Madame la Présidente.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, madama a cunsigliera esecutiva.

Allora ci hè statu un avisu, u CESEC, hà pigliatu attu di issu raportu, è a cummissiò cultura hà datu un avisu favurevule

Non participazione di i gruppi “Avanzemu”, “Un soffiu novu” è “Core in fronte”.

U dibattitu pò principià, Dany ANTONINI dumanda a parolla, avete a parolla.

Mme Danielle ANTONINI

À ringrazià vi.

Si la définition d'un musée selon le Robert, en fait un établissement dans lequel sont rassemblées et classées des collections d'objets d'intérêts historique, technique, scientifique, artistique, en vue de leur conservation et de leur présentation au public, pour LICOM, l'International Council of Museums, c'est une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'étude, d'éducation et de délectation.

Vous vous en doutez que notre vision des musées de la Corse se rapproche plus de la seconde, considérant qu'ils ne doivent pas être de simples lieux de conservation ou d'exposition. Ce sont les gardiens précieux de notre mémoire collective, ce sont des espaces vivants où notre histoire, notre culture et notre identité se transmettent de génération en génération.

Ils incarnent surtout la richesse de notre patrimoine, qu'il soit archéologique, historique, artistique ou ethnographique.

Notre île, riche de son histoire et de sa culture, mérite que nous mettions en lumière son identité à travers des initiatives ambitieuses et innovantes. C'est tout l'intérêt de ce rapport, fruit d'un travail collectif et rigoureux visant à renforcer l'attractivité de nos musées, à moderniser leurs infrastructures et à enrichir leurs collections.

Les projets énoncés sont essentiels pour assurer la pérennité de notre patrimoine et le rendre accessible à toutes et à tous.

Parmi les initiatives phares, je voudrais souligner l'importance de la digitalisation des collections. A l'ère du numérique, il est crucial que nos musées s'adaptent aux nouvelles technologies pour toucher un public plus large et plus diversifié. Les expositions virtuelles, les visites guidées en ligne et les applications mobiles sont autant d'outils qui permettront de démocratiser l'accès à notre culture.

De plus, il est mis l'accent sur la nécessité de renforcer les partenariats avec les institutions scientifiques et culturelles, tant au niveau national qu'international. Ces collaborations sont essentielles pour enrichir nos connaissances, pour favoriser les échanges culturels et pour positionner la Corse comme un acteur majeur dans le domaine de la recherche et de la culture.

Vogliu dinò ramintà l'impurtanza di a trasmissione di u nostru patrimoniu à e generazione da vene. I musei devenu esse lochi d'amparera è d'inspirazione per i nostri zitelli è i nostri giovani. Prugammi educativi è dinù attori, laboratorii interattivi è stonde culturale, devenu esse sviluppati per sveglià a so curiosità è u so sensu criticu.

Per compie, diceraghju chì stu raportu hè una tappa impurtanti in u nostru impegnu cumunu per a valurisazione di u nostru patrimoniu. Sò cunvinta chì, via di a nostra determinazione è a nostra cullaburazione ghjunghjeremu à fà di i nostri musei, lochi di spartera à l'altezza di a ricchezza è a diversità di u nostru paese, ma sopratuttu, lochi dinamichi, aperti à tutte è à tutti è integrati à a vita oghjinca di u nostru populu.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie, quale hè chì dumanda a parolla torna ? Più nimu ? Madame COGNETTI, à voi.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement pour expliciter notre vote sur ce dossier avec deux volets.

Sur le fond, à savoir les projets scientifiques et culturels des musées qui constituent le gros du rapport, nous y souscrivons.

On en avait parlé en 2020 déjà avec le lancement de ces orientations, il y a la part des communes aux 5 musées, pass-musée, tarif, etc., et cette logique propre à chacun.

Nous sommes nous aussi conscients des potentialités et ce que peuvent apporter les musées dans nos différents territoires, tant dans le rural que sur l'attractivité qu'ils peuvent apporter pour notre population et pour les populations qui peuvent venir sur ces dits territoires.

Nous faisons confiance aux experts en la matière et nous n'avons aucune objection quant à la mise en place de ces projets culturels. L'annexe financière est instructive sur la fréquentation de chacune des cinq structures avec une primauté incontestable pour le musée de Corti.

Ce qui nous gêne, et ça a été évoqué en commission, c'est l'introduction dans ce rapport très scientifique d'une dimension consistant à rebaptiser les musées à l'article 2 de la délibération.

Bien que ce ne soit pas définitif, le rapport propose que le musée de la Corse Jean-Charles Colonna soit rebaptisé Museu Naziunale di a Corsica Jean-Charles Colonna. Celui de Sartène, outre la traduction de musée d'archéologie de la Corse, se cherche le nom d'une personnalité. Concernant celui d'Aleria, Jérôme Carcopino, il est proposé d'enlever le nom parce qu'il avait été secrétaire d'État à l'Instruction sous Vichy de 40 à 42. C'était un personnage certes controversé, mais ce débat avait déjà eu lieu localement il y a des années, certains considérant comme vous, que cet engagement politique primait sur son autorité en tant que professeur d'histoire et sur son ascendance corse. D'autres mettaient en avant qu'il avait bénéficié d'un non-lieu pour faits de résistance après-guerre, et qui était parti en 42 au retour de Laval pour protester contre le STO. Bref, devons-nous rouvrir ce débat ?

J'en viens à Morosaglia, où là, j'en conviens, c'est pour adapter la nomination à la situation institutionnelle puisque le musée départemental Pasquale Paoli deviendrait Museu Casa Nativa di Pasquale Paoli, le département

n'y étant plus. Le musée de l'Alta Rocca deviendrait Museu di l'Alta Rocca e di a Preistoria François de Lanfranchi.

La consultation intégrerait les communes, les intercommunalités, la commission sociale, le CESEC, la chambre des territoires, l'Assemblea di a Giuventù, les réseaux sociaux. Ça fait beaucoup de monde, ce qui nous pourrait paraître confus et de nature à diluer la décision, mais surtout, tout ça a un coût, pas tant la publication, mais le fait qu'on doive changer les noms, pas seulement sur les frontons, sur les documents, la charte graphique, les produits dérivés… En fait, on n'a pas d'estimatif de ce que ça pourrait engendrer au niveau des coûts et c'est pour ça qu'il est difficile d'adhérer à ces changements dans un contexte budgétaire qui est le nôtre.

Alors, par précaution, face aux modalités de consultation qui seront arrêtées plus tard puisque non définies dans le rapport, face une opportunité qui ne nous paraît pas évidente, et surtout, face aux coûts que cette décision engendrerait, sans que nous ayons l'ombre d'une idée sur leur montant, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole a parolla ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, madama a Presidente,

Eiu pensu chì issi prugetti sò belli perchè facenu entre a vita in i musei, è què hè impurtentissimu. Per quantu i scambiamenti di nome, u nome di Jerôme Carcopino face dipoi 2002 ch'o vulia à scambià lu, ùn hè mai statu pussibule, eiu sò partigianu di scambià lu. È quellu di Corti, sò sicuru chì Jean-Charles COLONNA chì ghjera u me amicu, ùn serà micca contru à u scambiamentu di nome, quessa a vi possu dì.

Dopu, trè quistione ch'o mi pongu: u FRAC, perchè ùn hè micca in sti musei? Ùn sò micca perchè, si pò dì ch'ellu hè un museu, mudernu, perchè ùn ci hè micca? Ah ghjè un fondu.

È in u quadru di una riforma di l'autunumia, chì serà l'avvene di u museu Fesch, per fà à pena di cumedia, è di u museu di Mariana? Eiu pensu chì averianu da rivene sottu à a nostra cumpetenza.

Vuleria sapè u vostru parè.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Qual'hè chì dumande a parolla ? Saveriu Luciani et Paul-félix Benedetti.

M. Saveriu LUCIANI

Madame la conseillère, en commission, on a largement soutenu ce projet parce que, je reconnais aussi la pâte de l'enseignante certainement qui a ce souci de la transmission et du témoignage, on est dans un pays aujourd'hui, on a besoin de repères, c'est une société qui part en morceaux, vous le savez, c'est un pays qui a besoin de repères pour sa jeunesse.

Et donc le regard à l'histoire, à la mémoire et au savoir-faire aussi, je crois que c'est important, parce que quand certains musées ne sont pas consacrés uniquement à des thématiques préhistorique, romaine, d'antiquités ou autres, il y a aussi les savoir-faire, il y a le fonds d'Oazan qui en témoigne sur Corti.

Donc, c'est quelque chose de très important en termes d'élan. Moi en commission, j'avais quand même souligné l'importance aussi des lieux de mémoire au-delà des musées, puisqu'il y a des points sensibles, vous le savez, des points qui ont fait polémiques et difficultés énormes, notamment le site de Paddaghju, je parle pour les Sartenais, Paddaghju pour y être allé souvent avec mes élèves, je couplais tout ça avec le fort de Tizzà, cher à Paul-Félix, et surtout le site de Cauria, les Paladini de Rinaghju et du domaine da a Stazzone, en Corse on appelle ça a Stazzona, di Funtanaccia.

Donc important de voir un peu comment demain on peut se réapproprier un certain nombre de lieux de mémoire qui sont aujourd'hui abandonnés ou en tous les cas, pour nous, dans l'impossibilité d'y mettre les mains, passez-moi l'expression, parce que, pour ne parler que de Pallaghju, c'est quand même l'alignement le plus important en Méditerranée en terme de menhir, il y a je crois 258, dans un piteux état, vous le savez, contrairement à Cauria qui a été restauré et c'est quand même un lieu qui en Europe est le second après Karnak, en termes de nombre. C'est quelque chose qui doit retourner à la Corse d'une manière ou d'une autre.

Je crois que c'est un patrimoine qui quand Jacques Fusina a parlé de « simu …. dipoi a filitosa », on est dans ce schéma-là, ça c'était des propos de Riacquistu, on est encore dans ce Riacquistu là.

Donc j'avais évoqué ce point-là qui était un peu décalé par rapport à la thématique, mais ça fait partie aussi de la suite, je dirais, de l'extension et en tous les cas de lieux de mémoire qu'il faut absolument sanctuariser et agglomérer, en

quelque sorte, à ce patrimoine des musées qui sont aussi des relais magnifiques, on peut dire que ça.

Alors moi j'avais dit aussi parce que vous évoquez le pass-musée, j'avais dit comme toujours parce que c'est quelque chose qui se pose tous les ans quand on parle du Pass Cultura, la difficulté pour les enfants du rural souvent de se déplacer parce que le moindre déplacement en car aujourd'hui, j'avais dit une somme, je ne sais même plus si elle est actualisée, c'est 500 €. Je ne sais pas si vous voyez l'effort d'une municipalité quand elle va partir une journée, si vous avez des classes, ça fait déjà…

Bref, ça c'est pour vous dire qu'il faut réfléchir aussi à cet accès à la culture, à la mémoire, a u ritrovu, parce que c'est finalement ça pour ces élève-là, et il y en a beaucoup.

J'avais aussi évoqué en commission la question de la langue aussi, parce qu'elle fait partie bien entendu de la programmation. Mais dans cette perspective-là, il va falloir intensifier la corsophonisation, y compris des personnels, je crois qu'il y a une formation qui doit s'accélérer, je ne parle pas des documents parce que ça va de soi, mais des personnels, parce qu'aujourd'hui, on doit avoir aussi cette vision-là. On pourra en parler ailleurs parce que c'est aussi des choses que peuvent regarder les EPCI, notamment les communautés de communes, sur cette formation-là, notamment par rapport aux ATSEM, je déborde un peu, mais c'est important, parce que l'enfant en dehors de son cadre scolaire et dans son cadre scolaire, il doit avoir en face de lui des corsophones.

Donc nous, on votera ce rapport, bien sûr, avec ces deux ou trois points, le site de Tappa aussi qui devrait être réhabilité, je pense, ou d'autres comme (…..) qu'il faut préserver.

Moi je prends l'exemple de la Sardaigne en la matière, qui est un bel exemple, ça va jusqu'au tourisme et ça rapporte aux territoires et ça crée des emplois.

La question de François de Lanfranchi, là j'adhère parfaitement à votre proposition. Moi, je pense même à Michel Claude Weiss qui quelque part doit avoir son nom, parce que c'est quelqu'un qui, avec François de Lanfranchi, nous a portés quand nous étions beaucoup plus jeunes, vers les retrouvailles d'une histoire qui était interdite et qui était carrément justement enfouie sous la terre de de ce pays.

Aleria, je ne prononcerai pas sur Jérôme Carcopino, j'ai beaucoup lu sur la période 40, 41, 42, 43, il y a plein de gens qui ont des noms de rue qu'on devrait enlever, y compris dans cette ville. Je connais bien l'histoire, mais je ne

prononcerai pas ces noms-là, j'en connais au moins de 3 ici, rien que sur la zone de la CAPA. Mais bon, je ne veux pas rentrer dans ces polémiques-là.

Donc peut-être là, avoir une concertation. Pour moi ça me semble évident, parce que moi Jérôme Carcopino, je le connais comme vous sur Wikipédia et sur quelques livres d'histoire, mais sans plus. Et puis bon, il a quand même aussi contribué, qu'on le veuille ou non, à ce maintien d'un patrimoine qui était aussi voué à disparaître.

Voilà, donc on votera ce rapport, je souhaiterai citer Fernand Braudel : « Avoir été est une condition pour être », donc continuons.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Jean-Paul Panzani avete a parolla.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, je vais être très bref parce que pour le groupe, Danielle Antonini a présenté la position du groupe, notre accompagnement et notre soutien au rapport de la conseillère exécutive.

Alors évidemment, on franchit, je crois, avec ces propositions, une étape supplémentaire dans la politique culturelle de la Collectivité, dans l'accès à la culture, dans le projet culturel. Il y a un maillage qui dépasse ce maillage administratif. Là, on est dans un projet plus dense, plus efficace, qui va donner à nos musées un élan incontestable.

Je viens sur la proposition des noms, elle me paraît opportune, elle me paraît importante, je crois qu'il faut creuser et y aller, et les noms qui ont été proposés me paraissent correspondre à des moments importants de l'histoire de la Corse qui relie donc les musées à sa mémoire, à son histoire et aux hommes et aux femmes qui ont fait cette histoire culturelle.

Je voudrais dire pour le musée de l'Alta-Rocca qui n'a comme nom que le musée de l'Alta-Rocca d'ailleurs, que le nom de François de Lanfranchi est plus qu'approprié, je rejoins complètement Saveriu. Moi c'était mon instituteur au cours moyen première, François de Lanfranchi, quand ses cours complémentaires avaient été ouverts. C'est un chercheur, mais il faut voir d'où il est parti et comment il a creusé petit à petit un sillon important pour l'histoire de la Corse. Je crois que son nom est plébiscité dans toute l'Alta-Rocca et bien au-delà, par ce qu'il a apporté. Donc son nom ne souffre, à mon avis, aucune contestation.

Je ne mets pas de côté effectivement les difficultés que ça peut poser administrativement et budgétairement, mais ce sont des choix politiques qui ont une importance majeure.

Je voudrais aussi dire sur Pallaghju, on a intérêt effectivement à bien montrer le sens que l'on veut donner à cet alignement parce que Pallaghju n'est pas à l'abri des spéculations pour différentes raisons. Et vous savez qu'il y a eu des débats importants et c'est pour ça que c'est opportun de sceller un projet de cette nature. Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi je vais conforter la position de Pierre Ghionga. Carcopino ce n'est pas un personnage controversé, c'est un personnage exécrable. Il a été ministre de l'Éducation nationale et il a été l'applicateur de tous les décrets, le créateur et l'applicateur de tous les décrets qui ont entrechâssé tous les Juifs ou supposés juifs de l'éducation nationale française. Ce n'est pas quelqu'un qui a un passé supposé, c'est quelqu'un qui a un passé réel.

Donc, ou on prend la résolution de retirer le nom, ou nous déposerons une motion.

Moi, j'estime qu'en Corse, il y a des personnages illustres de l'archéologie, et d'origine, ils ne sont pas Corses, je vais vous en citer deux : Roger Grosjean, c'est le découvreur de tout ce qui est notre histoire, c'est un héros de guerre, c'est un pilote de chasse héros de guerre. Et lui, il va avoir le nom à rien. Il a découvert tout, il a tout validé.

Après, il y en a un autre, c'est Jean Jehasse. Et on a besoin de chercher Carcopino ? On a un problème à la tête là.

Donc moi je ne vous impose pas des noms, mais je vous dis qu'on doit en enlever un.

Ensuite, dans les logiques d'archéologie, bien entendu on doit tout sacraliser et ce qu'on doit imposer, c'est des périmètres de protection. Tu parlais de Paddaghju, mais autour de Paddaghju, il s'est construit clandestinement une résidence hôtelière de grand luxe. Pourtant, elle est dans le périmètre des 700 mètres. Je ne sais pas ce que font les conservateurs français des monuments

historiques, mais il serait temps que nous, nous nous mettions dans des logiques de réappropriation, de préservation et de sanctuarisation.

Bien entendu, on n'a pas cette compétence pour dire quelles sont les autorisations et les interdits. Mais on a la possibilité de déférer et d'attaquer tout ce qui est illégal dans un périmètre circonscrit dans toutes les zones de protection. Et Paddaghju est l'exemple même d'une zone à la frontière d'une illégalité qui ne sent pas bon.

Moi je vous invite à regarder les photos aériennes autour, de regarder les conditions d'accès, par exemple à Paddaghju, les conditions pour se garer. Je vous invite à vous décaler de 2 km et de regarder les alignements de menhirs, les spéculations qu'il y a autour, l'impossibilité pour la Collectivité de Corse de rattacher une simple petite parcelle de 5 000 m² à un domaine public et d'empêcher des logiques de spéculation. Pourtant c'est un patrimoine qui n'est pas que le nôtre, c'est un patrimoine de l'humanité. On est sur du 10 000 ans en arrière, voire peut-être plus.

Donc là-dessus oui. Mais sur quelque chose qui peut paraître futile, un simple nom sur un musée. Mais il y a des noms qu'on ne peut pas garder. Alors bien sûr y a peut-être d'autres noms en Corse de personnes qui ont eu des problèmes, mais ce n’est pas le même sens. Un secrétaire d'État sous Vichy qui a promulgué des lois raciales, qui les a fait appliquer, qui a fait en sorte que certains soient déportés et ne reviennent plus jamais, il n’a pas sa place dans notre histoire.

Donc moi je pense que la Collectivité doit se pencher d'elle-même sur la question, revenir avec une proposition, sans quoi nous la ferons.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, ùn ci hè più nimu chì dumanda a parolla ?

Passemu à u votu ! Nò, scusate, madama a cunsigliera esecutiva, vi lascemu a parolla, vi lascemu cunclude.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

À ringrazià vi, Signora Presidente,

Ringrazieghju per cumincià u gruppu “Fà populu inseme” cù Madama ANTONINI è monsieur PANZANI.

Madame Cognetti, vous souscrivez au projet scientifique et culturel et vous êtes gênée par le coût que pourrait engendrer le changement de nom. Sachez que le budget des musées en général, c'est 1,2 million en fonctionnement et 1,2 million en investissement. Je pense qu'on va y arriver.

Signore GHIONGA, d’accunsentu cù voi è per avè una visibilità quand’è no seremu ind’è l’autonomia per fà entre à pena tuttu nentru. I nostri musei. Vulia dì vi chì le FRAC, c'est un fonds régional, voilà, ce n'est pas un musée.

Saveriu Luciani, bien sûr reconquérir les lieux abandonnés, c'est évident. Relier les lieux aux bâtiments et aux sites archéologiques, c'est déjà, vous le voyez, le cœur des projets scientifiques et culturels. Accélérer la formation en langue Corse, c'est aussi une évidence, je crois que c'est général.

Ancu s’è a dicu in francese, scusate. Allora u fattu di andà cù stu carru di museu, u fattu di andà ind’è e scole ghjè bè, è pensu chì forse ci vularà à riflette à què è forse avè ne un antru. Perchè ghjè vera chì un spiazzamentu di e scole quand’elli sortenu di u rughjone di a cumuna, ci hè una riflessione forse dopu u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu ne parlerà. Ci hè veramentu à avè una riflessione cù sti spazzamenti di e scole chì ghjè veramente calcosa chì ci impedisce di fà sparte sta cultura ind’è u nostru circondu rurale.

Retenir bien sûr que le dossier, c'est vraiment le projet scientifique et culturel de chaque musée vers des objectifs à atteindre et des évaluations après ces objectifs.

Sartè, le projet scientifique et culturel, il propose de rétablir les liens avec les sites archéologiques. Je crois que c'est un peu le cœur aussi de ce nouveau projet, et d'avoir une réflexion portée en ce moment sur le site de Cauria.

Et je vais laisser la parole au président tout à l'heure, mais dire à Monsieur Benedetti, je pense qu'il n’a pas entendu la fin de ma présentation sur Carcopino, donc je l'invite à réécouter en visio, en direct ou en décalé, sur Assemblea di Corsica.

À ringrazià vi à tutti.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià, Madama a cunsigliera esecutiva.

Signore Presidente, vi dò a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vulia dì quantunque duie parolle prima per ringrazià à tutti quelle è quelli chì sò impignati ind'è stu cartulare, à u livellu puliticu per l'elettu è à u livellu amministrativu per i funziunarii di a Cullettività di Corsica, mintuvendu u direttore Pierre-Jean CAMPOCASSO è tutti quelli chì sò quì oghje.

I ringraziu perchè sò veramente ogni ghjornu nantu à u terrenu per circà à fà avanzà l'affari. Ùn hè micca solu un cartulare tecnicu, hè un cartulare puliticu à u sensu u più forte, u più putente, a storia, l'antestoria, a prestoria, a leia trà issu populu è a so tarra, ciò ch'emu scrittu ind'è u prugettu di scritture custituziunale hè sò chì face l'anima è u sale d'un populu. È ghjè vera chì ghjè unu di l'aspetti interessanti è pusitivi di a lege di 2018 cù a fusione di e trè cullettività postu chì sti musei chì eranu eri staccati, ognunu cù a so vita, cù una leia amministrativa à chì cù u cunsigliu dipartimentale di Corsica suprana, di Corsica suttana, Pumonte è Cismonte, Cullettività di Corsica.

Oghje ci hè una messa in reta chì ghjè impurtantissima è chì s'hà da prulungà ind'è i mesi è l'annate à vene è hè statu un travaglione à u livellu amministrativu. Dui affari, solu, prima l'affari di Paddaghju, n'emu parlatu à spessu, emu travagliatu à nantu à issu cartulare dipoi anni è anni, ci sò l'interessi privati chì sò dinò leghjitimi, quì ci hè una famiglia chì cerca à fà valè u megliu sò ch'ella cunsidereghja esse u so interessu, è emu avutu dinò à ramintà chì ùn lasciariamu micca à fà, è chì ùn si pudia micca supranà ancu à nome d'interessi privati chì sò leghjitimi, ùn si pò micca lasià suprana l'interessu cullettivu è cuntinuaremu à circà à scoglie issa situazione. Ùn hè micca una situazione facciule à tutti i livelli, emu centunarii è millaie di pagine chì sò scritte adossu issa prublematica. Dopu ci hè l'affare di u nome di i musei.

Le nom, nommer un lieu, c'est toujours un acte important et essentiel et Paul-Félix Benedetti qui, à mon avis avec raison, a exprimé son indignation, indignation à tout le monde étonnement, qui sont ceux du Conseil exécutif, que nous avons exprimés dans ce rapport.

Mais je crois, et peut-être n'avez-vous pas entendu les débats, que la procédure que nous proposons vise précisément à donner au choix des noms que nous écarterons et au choix des noms que nous choisirons, une solennité et une légitimité incontestables, à la fois celle d'un débat approfondi entre élus, d'un

débat approfondi entre élus de l'Assemblée de Corse et élus des territoires concernés par les musées, et également un débat dont doivent s'emparer de tous les Corses.

Donc moi, je le dis très tranquillement, j'ai été stupéfait que le musée d'Aleria porte le nom de Jérôme Carcopino et j'ai été tout autant stupéfait qu'aucun d'entre nous ne s'en soit étonné individuellement et collectivement jusqu'à aujourd'hui.

Je sais que c'est difficile, même le temps passant, et je regarde Vanina le Bomin en souriant parce que c'est aussi, je le dis publiquement, en regardant les 3 documentaires coproduits et coréalisés par Gabriel le Bomin, qui sont des œuvres magistrales, que j'ai renforcé ma réflexion qui avait commencé avant sur le nom et que je me suis dit : mais comment collectivement, n'avons-nous pas pu poser la problématique avant ?

(M. Pierre GHIONGA sans micro)

Je ne savais pas Pierre, excusez-moi, vous l'avez.

(M. Pierre GHIONGA sans micro)

Alors vous l'avez posé en 2002 et je vous en donne acte bien volontiers et je vous remercie de l'avoir fait.

(M. Pierre GHIONGA sans micro)

C'est pour ça que je dis que notre décision, en tout cas notre position à nous, elle est très claire. Elle est exprimée par le Conseil exécutif, et je pense qu'elle sera partagée. Mais donnons-nous le temps d'argumenter, d'expliquer, de convaincre et de valider une démarche d'ensemble.

Mais je voudrais rappeler quand même que nous avions sous les yeux des choses qui sont quand même extrêmement choquantes. Moi ce n'est qu'au détour de la réflexion que j'ai appris qu'effectivement il avait été secrétaire d'État sous Vichy, qu'il avait bénéficié d'un non-lieu à la fois du Conseil d'État au plan administratif et de la juridiction pénale au sortir de la guerre. Mais je dirais le fait d'avoir été absous ou non poursuivi par les juridictions pénales au lendemain de la guerre, dans les conditions qu'on connaît, ne constitue pas un brevet de légitimité dans son comportement pendant la guerre.

Donc moi je ne suis pas là, comme vous, pour réouvrir des plaies ni pour montrer du doigt, dans toutes les familles, je pense qu'il y a des gens qui ont

été des résistants, il y en a d'autres qui n'ont sans doute pas été résistants, il y en a d'autres peut-être qui ont même été du mauvais côté.

Mais une fois qu'on a dit ça, il y a le sens des positions que l'on prend. Moi, je ne veux pas être, je vous le dis, le président du Conseil exécutif qui aura détourné les yeux par rapport à ce nom parce que moi j'ai essayé de lire des ouvrages, des articles, il y a notamment une historienne, Madame Stéphanie Corcy Debray, qui a beaucoup écrit sur Jérôme Carcopino, notamment un ouvrage de référence et un article, plusieurs articles, mais je vais simplement vous lire un extrait, dans la revue d'histoire moderne et contemporaine et l'article s'intitule Jérôme Carcopino et les lois d'exception. Jérôme Carcopino, qui était donc secrétaire d'État à l'éducation nationale et à la Jeunesse le 24 février 1941, et qui a été chargé de mettre en œuvre des lois d'exception qui étaient les lois d'exclusion des Juifs, des francs-maçons et de ceux qui étaient même simplement soupçonnés d'être juifs ou francs-maçons. Et il l'a fait indépendamment de tous les autres mérites qu'il peut avoir, y compris en tant qu'archéologue, avec un zèle et un entrain particulier qui a été constaté depuis longtemps par les historiens, mais qui a été encore plus mis en lumière par les travaux et les progrès récents de l'histoire sur cet aspect de la période vichyste.

Et donc je vais simplement vous donner deux citations qui sont dans l'article.

À un moment donné, le commissariat général aux questions juives lui demande de créer une chaire d'histoire du judaïsme. Il refuse. Mais il refuse pour le motif qui est le suivant, il répond : on ne peut pas dissocier l'histoire du judaïsme de l'histoire contemporaine. Comment séparer en effet la cause de l'effet et le milieu du ferment pathogène qui le corrompt ? Le milieu, c'est l'histoire générale et le ferment pathogène qui est le corrompt, c'est le judaïsme.

Il cosigne avec Darlan une lettre adressée à Pétain le 11 juin 1941 qui s'intitule : L'aspect historique et humain du problème juif, et qui présente et justifie le numerus clausus dans la fonction publique.

Moi je pense que bien sûr que nous devons, en tout cas en ce qui nous concerne, conseil exécutif, notre position, elle est actée et elle sera au moment où nous déciderons de retirer le nom de Jérôme Carcopino en suivant les procédures qu'il y a à suivre, en expliquant notre choix, etc.

Ce que nous vous proposons, c'est d'avoir une démarche d'ensemble qui inscrit le nom que nous avons à donner à chacun de ces 5 musées, dans une réflexion historique, dans une trajectoire historique, dans les hommages que nous voulons rendre à des gens qui seront pour les uns corses, pour les autres ne le seront pas et dont nous considérerons que la Corse doit les honorer, et d'autres

trajectoires et d'autres noms qui, selon nous, n'auront plus à figurer aux frontispices des monuments qui célèbrent la mémoire collective de cette terre et de ce peuple.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, sgiò Presidente.

Allora avà, passemu à u votu :

Votu contru ? Non participazione ? Astensione ?

Abstention du groupe « Un Soffiu Novu »

Votu à favore ? « Core in Fronte », « Avanzemu », « Fà Populu Inseme » et de M. Pierre GHIONGA

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À ringrazià vi.

Passemu avà à u raportu 132 à nantu à a participazione di a Cullettività di Corsica à u novu prugettu di a "Casa marina" in Galeria.

Madama a cunsigliera esecutiva vi stemu à sente.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu nu 132 : Participazione di a Cullettività di Corsica à u novu prugettu di a « Casa marina » in Galeria

Rapport n° 132 : Participation de la Collectivité de Corse au nouveau projet de la « Casa Marina » à Galeria

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi. Alors rapidement, puisque ce rapport est passé dans les 3 commissions organiques.

Petit rappel historique. A Casa marina a 31 ans d'existence, elle accueille entre 20 et 25 groupes par an, à peu près 500 enfants également, et son taux de remplissage est essentiellement fait par des groupes scolaires à hauteur de 80 %.

Comme vous l'avez su en janvier a Casa marina s'est retrouvée dans une situation délicate, menaçant, je dirais, son activité principale d'éducation à l'environnement. Et pour cela, la Collectivité de Corse a souhaité intervenir tant sur le plan financier mais aussi en s'investissant au sein de la Convention qui lie plusieurs acteurs dont le rectorat, l'Association des maires Pumonte et Cismonte, la commune, l'Office de l'environnement et le Parc.

Aujourd'hui donc l'objectif est clair, c'est de pouvoir maintenir cette activité, que les jeunes puissent découvrir leur patrimoine et aussi être sensibilisés au développement durable.

Pour faire un petit peu le lien avec le rapport d'Anne-Laure Santucci et aussi la question de la découverte par les jeunes, je dirais, de la culture et du patrimoine, il était aussi question et ça a été demandé par le CESEC, de se pencher sur la question des transports scolaires et notamment dans le cadre des marchés que l'on attribue, en pouvant associer à la réflexion la direction des marchés publics et la direction des transports afin de pouvoir mettre des clauses adaptées, je dirais, aux transporteurs pour permettre justement aux élèves de faire des sorties, que ce soit à A Casa Marina, que ce soit dans les musées et autres, sans qu'il y ait forcément un coût supplémentaire pour notamment les établissements.

Je ne serai pas plus longue.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora u CESEC si feliciteghja di l'iniziativa pigliata da a Cullettività di Corsica, è ci sò dui avisi favurevule di a cummissiò di u sviluppu ecunomicu è di a cummissiò di e finanze.

Allora, quale hè chì dumanda a parolla?

Cathy COGNETTI avete a parolla.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la conseillère.

Madame la Présidente,

Je souhaite surtout rapporter les propos pour Pierre Guidoni qui est absent aujourd'hui, en sa qualité d'élu intercommunal mais aussi ancien conseiller général de ce canton qui comprenait la commune de Galeria aux confins du département qui au-delà bascule en Corse-du-Sud.

Il est pleinement concerné par ce projet, il l'a toujours suivi et aussi en tant qu'élu personnellement au sein du parc régional de la Corse.

C'était initialement un partenariat État/PNRC. Le bâtiment a été racheté par la mairie de Galeria en 2014 pour un prix de 775 000 euros dont 620 000 euros d'aide de la CTC à l'époque.

Le Parc le louait 46 000 euros par an et la structure fonctionnait bien.

C'est en 2024, pour le renouvellement, que le désaccord est né et que le PNRC a souhaité se retirer et annuler les séjours en 2025. On n'est pas passés loin de la fin de cette structure et il a fallu une large concertation associant la commune, le Parc, la CdC, le rectorat, les associations des maires en début 2025 pour parvenir à l'accord qu'il nous est proposé de valider dans ce rapport : la vente du foncier au PNRC pour 500 000 euros (dont 50 000 euros de fonds de l'OEC qui est la contribution que nous validons aujourd'hui), et la signature d'une convention de partenariats et d'objets autour des enjeux de maintien et de développement des visites pédagogiques liées à la mer.

La CdC n'a pas les mêmes marges de manœuvre que n'avaient alors la CTC et les départements. On le comprend. Mais cet engagement de 10 % est déterminant pour maintenir à flot cette structure dédiée à la mer, dans un lieu qui s'y prête bien et dont la vocation éducative doit être absolument pérennisée.

C’est d’ailleurs dans cet esprit que les deux associations des maires se sont engagées à sensibiliser l'ensemble des maires pour qu'ils soutiennent les déplacements éducatifs à a Casa Marina. Je sais que ça a un coût, que la logistique est également lourde, y compris pour les personnels éducatifs. Mais l’intérêt y est manifeste et les élèves en repartent toujours contents, instruits et émerveillés.

Et évidemment, ça fait vivre cette structure dédiée à la mer, qui est encore en bon état. Tout ça peut donc désormais perdurer, contrairement au Paisolu d’Aïtone, pour prendre un site proche, de l’autre côté, où le niveau de délabrement compromet toute perspective de réhabilitation à court terme.

Donc, naturellement, je conclurai en disant que nous sommes vraiment favorables et je vous remercie pour ce rapport. Nous nous y associons bien volontiers en votant favorablement. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazia. Jean-Marc BORRI, s’il vous plait.

M. Jean Marc BORRI

À ringrazià vi. Je vais peut-être paraphraser un petit peu Cathy en rajoutant quand même quelques éléments.

Donc au regard du nombre de pages de ce rapport sur la Casa Marina di Galeria, 3 en tout et pour tout, il peut donner l'image d'être un petit rapport, mais la réalité est tout autre.

C'est un rapport très important qui est le fruit de nombreuses discussions et d'une volonté affichée principalement par la Collectivité de Corse et par le Parc naturel régional de Corse, de sauvegarder cette structure. Preuve en est, le nombre de partenaires cosignataires de la nouvelle convention qui fixe les objectifs stratégiques de la Casa Marina.

Donc je les rappelle, même si Madame la Conseillère exécutive les a déjà cités : la Collectivité de Corse, l'académie de Corse, l'université de Corse, le parc naturel de la région Corse, l'Office de l'environnement, la commune de Galéria, les associations de maires et d’EPCI de Cors- du-Sud et de Haute-Corse.

Pourquoi un tel engouement ? Tout simplement parce qu'il s'agit de pérenniser, en effet comme l’a dit Cathy, un outil pédagogique essentiel, vieux de plus de 40 ans, dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Un outil qui se trouve, sans nul doute, idéalement situé géographiquement pour aborder la question écologique, puisqu’au cœur de la

réserve de biosphère du Fango et à proximité de la réserve de Scandola, laquelle a fait l'objet d'un rapport très récemment, vous vous en souvenez, concernant la régulation de sa fréquentation avec en arrière-plan, son expansion.

Pendant ces dernières décennies, plusieurs générations de jeunes Corses ont pu, par exemple, y découvrir l'environnement marin, être sensibilisés sur les effets de la pollution en Méditerranée, sur l'équilibre fragile de nos écosystèmes aquatiques ou terrestres et sur l'importance de préserver cette biodiversité, tout comme sur le défi à relever du réchauffement climatique qui s'accélère et provoque l'apparition d'espèces tropicales souvent invasives.

On ne peut donc pas douter du rôle éducatif joué par un tel outil qui est primordial pour les générations futures. Et on ne peut que se réjouir du fait que sa mission soit confortée et pérennisée, surtout lorsque l'on sait qu'il y a encore à peine quelques mois, son existence était menacée puisqu'il était plutôt question de sa fermeture, en effet.

La raison initiale, comme vous le savez, en était le montant des loyers payés par le parc à la mairie de Galéria qui était trop élevé, le parc demandant donc qu'il soit diminué et se proposant le cas échéant d'acheter le bien.

Malheureusement, les discussions se sont avérées tendues, chacun campant sur ses positions, positions contraintes financièrement pour le parc, c'est à souligner. La conférence de presse organisée au mois de novembre 2024 par son président Jacques Costa, en présence entre autres de son vice-président Jean-Jacques Lucchini, et du maire de Galeria, Jean-Marie Seïté, pour dénoncer la situation de blocage et faire des propositions de négociation pour l'achat du bâtiment par le PNRC, a fait figure de bras de fer entre le maire qui souhaitait le vendre 775 000 euros et le président qui ne pouvait pas envisager une somme supérieure à 450 000 euros.

La proposition de rachat étant donc refusée à ce prix, la fin de l'aventure pour la structure était quasiment inévitable, les agents y travaillant risquant de perdre leur poste, et les territoires de Galeria et du Falasorma se voyant alors privés d'un acteur socio-économico-éducatif important.

On peut dire que c'est Monsieur le Président du Conseil exécutif qui a désamorcé la situation en réouvrant l'espace de concertation et en sachant réunir tous les représentants des institutions citées précédemment, le samedi 18 janvier 2025 à Corte, pour trouver la solution. Cette initiative a abouti à un accord grâce au bon sens de tous et surtout grâce aux efforts financiers consentis par le PNRC et la Collectivité de Corse, ainsi que par la mairie de Galeria, mais serais-je tenté de dire à moindre titre, car nous sommes tous un peu mathématiciens dans cette Assemblée, et par simple addition et soustraction, nous pouvons tous nous

accorder à dire, en toute bonne foi, que la commune de Galeria est loin d'avoir été lésée dans cette transaction et dans le temps puisqu'elle avait acquis à casa marina en 2014, certes pour 775 000 €, mais avec un financement à hauteur de 80 % de la Collectivité de Corse, soit 620 000 € et donc un reste à charge de 155 000 € à mettre dans la balance en face des 400 000 € de loyer perçu en 10 ans et une revente à 500 000 €.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cet épilogue heureux. C'est en tout cas le cas pour ce qui concerne le groupe « Fà populu inseme », épilogue qui permet de sauvegarder et de pérenniser cette structure et qui de surcroît est accompagnée de perspectives nouvelles de développement pour a Casa Marina. Nous avons débattu longuement du tourisme ce matin et avoir pour entre autres objectifs, d'augmenter la fréquentation de ce site grâce à un flux extérieur à la Corse, peut être considéré comme œuvrer aussi pour un tourisme éducatif et durable.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci. Dans une autre vie, j'étais instit et en 82 ou 83 j'étais monté à a Casa Natura à Vizzavona. C'était la seule je crois à l'époque avec le Paisolu, mais avec un autre statut, qui pouvait recevoir en gros les contingents d'élèves primaires et secondaires, puisque moi je montais à l'époque avec les classes du village.

Depuis il y a eu donc cette embellie, parce que c'est une embellie, je crois que c'est important, l'ouverture vers la mer, on avait la forêt, la ruralité, le centre de l'île avec le massif montagneux etc., je passe sur Vizzavona, vous connaissez, au-dessus de la gare. Il y a eu cette embellie avec Galeria parce que, comme le soulignait mon collègue, Galeria c'est un multiple objectif, on a à la fois l'ouverture sur la mer pour des élèves qui ont besoin aussi de sortir de leur école, et la mer, ce n'est pas simple, notamment quand on découvre les sites voisins de Scandola par exemple, et même la partie, je dirais, forestière sur le Mansu, ça a été évoqué.

Mais ce qui me semble important c'est d'abord que ça fonctionne ; deuxièmement, bien entendu, qu'on y mette le plus possible cette option linguistique, qu'il y est véritablement là-aussi de l'immersion, relier tout ça avec ce qui dépend indirectement, mais qui est dans le même circuit, je dirais

pédagogique, c'est-à-dire Savaghju, Bastelica, qui sont des centres immersifs de la montagne, je précise.

Donc il manquerait peut-être dans ce dispositif, dans cet aménagement territorial, le pendant sudiste peut-être vers Bunifaziu, même si Bunifaziu n'est pas forcément inclus dans l'entité Parc, mais peut-être avec l'Office de l'environnement et le parc par convention, on peut réussir à installer quelque chose dans le sud à peu près du même acabit.

Simplement dire que nous, on votera sans équivoque ce rapport, en espérant quand même qu'on puisse avec ces lieux, tout à l'heure, on parlait des musées et des lieux de patrimoine, il y a aussi des lieux comme ça qui sont importants pour transmettre et surtout pour parfaire, en tous les cas renforcer notre modèle éducatif dont nous espérons qu'il dépassera l'article 3 de tout à l'heure, j'espère bien assez rapidement, parce que ces objectifs-là ont besoin d'outils, et Galeria en est très beau.

Dernier petit point, quelque chose que j'ai dit tout à l'heure mais que je vais redire, je radote, c'est la question des transports. Ça a été évoqué dans le rapport, je crois que c'est un point crucial dans ce pays qui est une montagne dans la mer, où le moindre déplacement, notamment dans certaines régions enclavées ou très peu accessibles, constitue une épreuve financière et même, je dirais, presque physique, parce qu'imaginez quand vous déplacez des classes de primaire dans les montagnes, où vous avez souvent des surprises et des retards inconsidérés et insoupçonnés.

Voilà, donc on votera, en espérant qu'un jour il y ait le pendant aussi de la mer vers le Sud, non pas la mer du Sud, mais vers Bunifaziu, peut-être quelque chose qui puisse aussi donner une autre, on ne parlera pas de développement durable, de réserve naturelle, mais je crois qu'il y a besoin aussi pour les uns, les autres d'avoir des lieux, comme on a des musées, comme on a des écoles, on doit avoir des lieux comme ça, je les recite, mais c'est important, Savaghju, Bastelica qui ont fait leurs preuves en termes de centres immersifs, Galeria, A casa di a natura à Vizzavona, on a besoin de retrouver des lieux où on peut porter cette jeunesse.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Allora, postu chì ùn hè più nimu chì dumanda a parolla, sgiò Presidente vi lascemu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Sempliciamente, tuttu hè statu dettu.

L'affare seranu un pocu incruccati, diciaremu è ci hà vulsutu chì tuttu u mondu ci metti un pocu di u soiu, è simu sbuccati, tengu à ringrazià à tutti quelli chì anu particpatu à iss'opara cullettiva, à u primu titulu ghjè di sicuru u Parcu cù u Presidente Jacques Costa, a cumuna incù u merre u sgiò Seïte.

Ci hè statu dinù a presenza di u rettore chì hà facilitatu assai e cose, ci sò stati i dui presidenti di l'associ di i merri, è dunque patti chjari, amichi cari, hè vera è s'ellu si pò ramintà a storia di issa casa.

Eiu tengu à dì chì pensu chì sò chì conta prima hè chì n'avemu salvatu issu attrazzu chì ghjè un attrazzu maiò, hè statu ramintatu da tutti, è chì vulemu entre inseme ind'una tappa nova di u so sviluppu è di u so spannamentu. U rettore, s'hè angaggiatu à allargà u chjerchju eppuru d'andà à circà forse visitori chì pudarianu vene da l'infora di a Corsica, l'Università ci hà da dà una manu per dà cunferenze per appughjà si à a struttura. A vulintà hè dinù di permette à tutte e cumune di Corsica è tutti i sculari di Corsica di scopre issu locu attempu u mare hè vera ma dinù a muntagna. Ci sarà u prublema di u prezzu di i trasporti chì hà cuntrubuitu di manera forte à addebulisce a struttura sti pochi anni, hè vera chì hè un locu scansatu à pena difficiule.

Una di e nostre idee hè di ghjuvà si di u caminu di farru per circà à purtà u più pussibile di zitelli sin'à Calvi, chì dopu a strada hè più corta. Tengu à ramintà per quelli chì ùn la sanu micca o chì ùn cunnoscenu micca u locu ci hà vulsutu à aspittà l'annata ottanta per ch'ella sia aparta a strada di a Bocca di u Marzulinu è chì sin'à tandu, i falasurminchi avianu da fà a strada trà Calvi è Galeria pigliava più d'un'ora. Invece chì bastava à apre un pezzu di strada di qualchì centunari di metri, per vince 40 minuti di strada.

È vulariu compie dicendu chì, a sapete, emu a primura sempre di sustene u più pussibule i territorii di l'internu è di muntagna, da Capicorsu à Bunifaziu, è chì per mintuvà u Falasorma hè vera chì dipoi u principiu, dipoi u 2015, emu circatu à purtà un prugettu glubale è vogliu ramintà chì ci hè l'affare di l'acqua chì hè impurtante, ci sò l'agricultori è l'agricultrice ind'è stu rughjone toccu assai da a sicchia è femu i sforzi maiò per circà à porghje l'acqua à tutti, què hè u prim'affare.

U secondu affare, ci hè statu un gestu forte di custruisce una caserna di spenghjifochi nova nova chì permette l'inguernu per tutti quelli chì stanu indu a valle, di pudè avè un sustegnu notte è ghjornu. Ma chì dinù cunstribuisce issa presenza di i spinghjifochi è di i nostri ForSap à securizà un locu induve l'estate

ci hè assai mondu, ci hè un fiume, è ci hè dinù una furesta cù risichi di fochi maiò maiò.

È po, ultimu passu impurtante parlendu di u patrimoniu materiale è immateriale a sapete u Falasorma sò i lochi d'impiaghjera di u Niolu, ci hè issa pruminata mitica cù a Bocca di Caprunale è a strada chì colla sin'à a Bocca di Caprunale simu in traccia di rifà la hè stata sdrutta da i timpurali, da e timpeste è i scurubii. Hà da esse rifatta è ghjè un affare impurtante à tempu per i qualchì pastore chì fermanu è ci ne hè quantunque, capraghji chì amuntagneghjanu o facenu l'impiaghjera per i chjassi antichi. Da Niolu à Falasorma ma dinù à u livellu di u turisimu, postu chì ci hè u refuge di Puscaghja è a cullata di Bagnarola, sò lochi magnifichi per quelli chì cunnoscenu. Lochi forti, lochi di muntagna, lochi di mimoria pastureccia.

Dunque eiu sò statu assai cuntentu di pudè participà cù u Presidente di u Parcu, cù u merre, cù u Rettore, cù i Presidenti Ceccolini è Vivoni è tutti quelli chì anu cuntribuitu dinù u Presidente di l'uffiziu di l'ambiente à almanaccà una dimarchja chì d'apressu à mè hà da purtà assai à u territoriu è à i zitelli.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Pruminata, pruminata, ùn hè tantu pruminata, hein (ride) ! S'atteppa assai.

Madama a cunsigliera esecutiva ? Và bè. Allora...

M. le Président Gilles SIMEONI

A sapete chì u vostru figliolu hà muntagnatu incù un paghju di pastori di ghjumi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, passemu à u votu.

Votu contru ? Non participazione ? Astenzione ? À favore ?

À l'unanimità, vi ringraziu.

Allora passemu à u raportu 130 à nantu à a messa in opera di a prugrammazione plurianninca di l'energia, Sgiò cunsigliere esecutivu, vi stemu à sente.

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu nu 130 : Messa in opera di a Prugrammazione Plurianninca di l'Energia (PPE) : Evuluzione di a carta di e furmazione rilative à i mistieri di a transizione energetica

Rapport n° 130 : Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) : Évolutions de la carte des formations relative aux métiers de la transition énergétique

M. Julien PAOLINI

Madame la vice-présidente, merci.

Ce rapport relatif à l'évolution de la carte des formations relative aux métiers de la transition énergétique fait suite à l'adoption en mars 2023, par votre Assemblée, du projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2024-2028.

Ce projet de programmation pluriannuelle de l'énergie, nous l'avons voulu comme un moteur de la relance économique qui est basé sur une transition d'un certain nombre de secteurs dans le domaine de l'énergie. C'est par exemple la question de la maîtrise de la demande en énergie, c'est-à-dire toutes les opérations qui permettent de réduire les factures énergétiques des ménages ou encore des collectivités, quelles qu'elles soient.

C'est également un projet qui vise à développer bien sûr les énergies renouvelables et les moyens de les stocker.

Au-delà de ces opérations de maitrise de la demande en énergie ou de développement des énergies renouvelables, on ait des aspects plus globaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique, même si on pourrait considérer que l'impact de la Corse au vu du nombre d'habitants est négligeable dans ces phénomènes à dimension mondiale, planétaire, mais pour autant, nous sommes convaincus que la Corse doit participer à cet effort global et faire figure d'exemple en la matière. Ça passe aussi bien sûr par la lutte contre les pollutions atmosphériques ou encore la sortie des énergies fossiles.

Ces objectifs dans le cadre du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie ont été fixés pour 4 ans, 2024-2028, et ça permet bien sûr d'engager des opérations d'investissement importantes sur des infrastructures essentielles pour la Corse ; ça peut être simplement des moyens financiers pour rénover des bâtiments, rénover l'éclairage public, mais également pour financer des

infrastructures structurantes, par exemple la nouvelle centrale d'Aiacciu ou encore la station de transfert d'énergie par pompage dans le secteur de Lugo-di-Nazza à Ghisoni qui est attendue depuis fort longtemps.

Mars 2023, on est aujourd'hui en avril 2025, 2 ans se sont écoulés depuis le vote de votre Assemblée et pour autant, on est toujours malheureusement dans l'attente du décret du ministre permettant de promulguer justement ce projet de PPE et donc de disposer des moyens budgétaires nécessaires à la réalisation des opérations prévues dans cette programmation.

Ce décret, il est attendu donc depuis 2 ans par le Conseil exécutif, j'imagine aussi par les élus de l'Assemblée de Corse, mais de manière plus globale, par l'ensemble des Corses pour pouvoir bénéficier de ces opérations et de ces crédits relatifs à la transition énergétique.

Nous avons reçu, vous vous en souvenez, le ministre de l'Énergie en Corse les 20 et 21 mars derniers, et il s'est engagé à promulguer ce décret de révision de la PPE avant la fin du premier semestre 2025. C'est bien sûr indispensable, je l'ai dit, pour les entreprises également du secteur des énergies renouvelables et du secteur du bâtiment, mais également pour les partenaires industriels comme EDF. Nous avons d'ailleurs écrit à ce sujet, suite à sa venue, au ministre de l'Énergie, Monsieur Marc Ferracci, le 22 avril dernier, juste un mois après sa venue.

Ce décret est aussi essentiel pour mobiliser les fameux fonds de 200 millions d'euros du protocole d'accord qui avait été signé avec Élisabeth Borne au même moment que le projet de révision de la PPE et qui permet, entre autres, une opération, je dirais, gigantesque, je vais dire ainsi, en tout cas une opération d'une très grande envergure qui est la sortie du gaz de ville sur le territoire du Grand Bastia et sur le territoire ajaccien, une opération complexe qui nécessite de mobiliser des crédits et d'une ingénierie importante. Il est plus que temps de pouvoir initier cette opération de sortie du gaz de ville.

Quelques chiffres relatifs à la politique que nous souhaitons mettre en œuvre dans le cadre de la rénovation énergétique, donc vraiment sur le volet économie d'énergie. Ce qui est prévu dans la programmation pluriannuelle de l'énergie et donc dans le protocole d'accord qui en a découlé, c'est environ 10 000 logements individuels, ce sont essentiellement des maisons individuelles dont les particuliers sont des individus comme le nom l'indique, notamment à travers le dispositif ORELI, mais aussi 26 500 logements sociaux qui doivent être réhabilités. On a fait un diagnostic de l'ensemble du parc de logements sociaux sur le territoire et en gros, c'est tous les appartements dans le parc social qui sont classés avec des étiquettes énergétiques égales ou intérieures à C, et donc de permettre de les passer sur des étiquettes supérieures B ou A.

Il s'agit aussi, Madame la conseillère exécutive, de 33 lycées et collèges et d'une dizaine d'établissements de santé.

Pour cela, bien sûr, on a les crédits du cadre de compensation de la CSPE, 135 millions d'euros pour 5 ans, et dans l'attente, les fameux 200 millions du protocole Borne, mais on peut aussi mobiliser bien sûr des fonds européens pour financer ces opérations, ou encore des fonds du CPER ou du fonds vert, par exemple.

Un mot sur les énergies renouvelables. J'ai beaucoup parlé de la rénovation des bâtiments, le secteur des énergies renouvelables est également un secteur important pour la Corse, pour l'économie de la Corse qui est également en pleine mutation, en pleine transition je dirais, mais c'est presque inhérent, intrinsèque à ce secteur-là que d'innover en matière de production énergétique.

Rappeler que la Corse en matière de photovoltaïque, fait partie des régions qui sont les plus performantes au 2ème rang en termes de puissance photovoltaïque, juste derrière la Nouvelle-Aquitaine et première au niveau du territoire en matière de puissance, avec une puissance crête de 490 Watts par habitant, juste derrière l'Allemagne, donc seconde position au niveau mondial.

Pour atteindre ces objectifs que je viens de vous lister, que ce soit en matière de rénovation de bâtiments ou en matière de développement des énergies renouvelables, on a besoin d'avoir un écosystème au niveau insulaire qui puisse répondre à ces grands enjeux de la rénovation énergétique. C'est un peu en miroir des éléments que j'ai fournis hier en réponse à l'une des questions orales, que de dire que le secteur du bâtiment qui est un secteur qui souffre actuellement, notamment en raison de la conjoncture, puisse se réorienter vers ces marchés-là, ce sont des marchés qui sont importants où il y a des besoins partout sur le territoire, dans l'urbain, dans le périurbain, mais aussi dans l'intérieur de l'île. Aujourd'hui, force est de constater qu'on a beaucoup d'efforts à faire pour que justement on aille davantage vers les métiers de la rénovation plutôt que dans le secteur de la construction neuve.

On a fait un diagnostic aujourd'hui, c'est le cœur de ce rapport, des formations qui existent aujourd'hui sur le territoire. Donc, on a pu dans le cadre des besoins qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie, identifier 15 métiers stratégiques pour cette transition énergétique. Vous avez tout cela qui est présenté dans un diagramme, on va le dire ainsi, en page 5 du rapport.

Vous allez retrouver des métiers, par exemple, de chauffagiste, de plombier, de menuisier, d'électricien bien sûr, donc des métiers classiques du bâtiment, mais également des métiers moins répandus, par exemple, des métiers

d’électricien automobile puisqu’aujourd'hui, de plus en plus de voitures électriques et donc on n’a plus de moteur thermique, ce qui change radicalement la manière d'appréhender la mécanique automobile ou encore les métiers de superviseur de parc d'énergie renouvelable, ou de conseiller énergie, notamment justement pour que les futurs bénéficiaires puissent avoir un contact, un conseil pour mener leurs travaux et pouvoir bénéficier des aides en matière de rénovation de bâtiments.

Donc ce travail d'analyse des besoins, il a été réalisé en concertation étroite avec les acteurs de la formation. Je crois que c'est un point aussi qui est très important. Ça ne s'est pas fait dans un coin de bureau de la Collectivité de Corse ou de l'agence d'urbanisme et de l'énergie, ça s'est fait avec des professionnels du secteur, avec les principaux organismes de formation du territoire, l'AFPA bien sûr, les CFA, les chambres de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat, les CAPEB ainsi que les fédérations du bâtiment et bien sûr l'université que je n'oublie pas.

Donc, tous les acteurs représentés au sein d'une instance, le CREFOP qui est une instance de la Collectivité de Corse présidée par Nadine Nivaggioni qui a piloté ce travail de concertation, d'échanges avec les organismes de formation qui nous a permis à la fois de faire un diagnostic du territoire, mais aussi d'identifier les voies d'amélioration pour répondre aux besoins futurs. Je vous détaillerai ça par la suite.

Avant, je voudrais quand même préciser que ce secteur du bâtiment notamment, c'est un secteur qui est en tension forte, notamment en matière de recherche de salariés compétents puisqu'on a, j'ai les chiffres de 2022, on n'a pas fait une mise à jour plus récente des chiffres, mais ils ont peu évolué depuis, on a un ratio entre les offres d'emploi et les demandeurs d'emploi qui est presque de 2, qui est de 1 pour 2, c'est-à-dire qu'on a quasiment le double d'emplois que de demandeurs, ce qui traduit une difficulté forte pour les entreprises du secteur à trouver des salariés qui répondent à leurs besoins en matière de compétences, d'où la nécessité d'avoir une double action : une première action pour attirer des jeunes publics ou des gens plus expérimentés vers des formations qualifiantes et donc, avoir des actions de communication vers ces publics-là pour qu'ils s'orientent vers ces métiers-là puisqu’on n’a quasiment pas de chômage pour des gens qui ont ces compétences-là qui sont particulièrement recherchées, avec un contexte général qui ne plaide pas, parce qu'on a eu une désaffection marquée, dans ma génération c'était le cas, je ne sais pas si c'est toujours le cas actuellement, mais je pense que oui, une désaffection pour ces métiers-là, notamment en raison de la pénibilité pour un certain nombre d'entre eux.

Cette image-là perdure. Pourtant c'est des métiers, je crois, qui ont considérablement changé depuis une dizaine d'années et je crois qu'on a un travail à faire en la matière pour essayer d'attirer davantage de publics dans ces secteurs-là.

D'ailleurs je sais que, notamment dans tout ce qui est les rapports liés à l'égalité homme-femme, entre tout ce que fait la Collectivité de Corse en matière d'égalité homme-femme, on essaie de promouvoir ces métiers-là même pour les publics féminins, dans un secteur qui est plutôt dominé par les hommes en termes d'effectifs notamment.

Sur les effectifs justement, on peut voir que dans le rapport, l'analyse qui a été faite, on a des métiers où on va avoir besoin d'effectifs importants dans les prochaines années pour atteindre les objectifs de la PPE, et d'autres où on aura des effectifs qui sont faibles mais qui nécessitent un niveau de qualification très important. Donc, on a tous les spectres qui sont représentés, je dirais, de métiers classiques où on aura besoin d'effectifs en nombre conséquent, mais des métiers qui ne vont pas énormément évoluer, et de l'autre côté, des métiers qui doivent beaucoup évoluer, voire de nouveaux métiers avec des effectifs moins nombreux. Il faut répondre à la fois à ces deux problématiques.

Donc, vous avez dans le rapport également une cartographie très précise du catalogue de formations qui est actuellement dispensé sur le territoire, à la fois en termes de répartition géographique, territoire par territoire, mais également en termes de répartition par niveau de qualification, du niveau 3, c'est à dire le niveau CAP en passant par le niveau 4, type brevet professionnel, pour aller jusqu'au aux niveaux 5, 6 et 7, c'est à dire Post bac, Bac +2, DEUG, bac +3, licence, master ou école d'ingénieur.

On voit que cette répartition territoriale est relativement bien équilibrée, en tout cas l'ensemble du territoire est relativement bien couvert, notamment pour les deux premiers niveaux. C'est un peu moins vrai pour le troisième niveau en raison de la présence de l'université à Corti, mais c'est une position assez centrale, stratégique.

Les effectifs, également, dans ces formations, donc les effectifs d'étudiants dans ces formations, que ce soit dans les filières d'apprentissage ou dans les filières classiques, il est également équilibré puisqu'on a environ 1000 personnes en formation en 2022, avec une répartition de 643 pour le Cismonte et 336 pour le Pumonte, équilibré en tout cas sur les 2 premiers niveaux et équilibré également en matière de niveaux de formations puisqu'on a à peu près 300 à 400 personnes par niveau.

Une fois que ce diagnostic du territoire a été fait en termes de niveaux, en termes d'effectifs, en termes de répartition sur le territoire, le CREFOP s'est interrogé sur quelle formation devait évoluer et quels moyens on devait mobiliser pour permettre l'évolution de ces formations, notamment en termes de plateau technique, puisque l'un des aspects essentiels c'est d'avoir des équipements les plus modernes, dernier cri, pour que justement les gens qui s'inscrivent dans ces formations puissent bénéficier des dernières technologies qui sont mises en œuvre dans ces domaines très techniques.

Ce qui nous a permis d'identifier, vous avez ça en page 10 du rapport, l'ensemble des métiers stratégiques visés dans la PPE, les fameux 15 métiers dont je parlais, d'identifier quels établissements proposaient actuellement ces formations et de quels besoins ils avaient en termes de plateau technique, de remise à niveau d'équipements pour pouvoir atteindre les objectifs qu'on s'est fixés ensemble dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Donc ça représente en termes d'investissement pour l'ensemble des organismes de formation et pour l'ensemble des métiers, un montant global en investissement qui est d'environ 1,5 million en investissement et un besoin en fonctionnement aussi qui est recensé, en tout cas un pré-besoin, on va dire comme ça, d'environ 500 000 €.

Donc il vous est proposé dans ce rapport, au-delà de l'aspect diagnostic, je pense qui est très intéressant et très pertinent, d'avoir ce type d'approche sur le territoire, d'identifier les métiers nouveaux, d'identifier les formations à renforcer, d'identifier les besoins qu'on aura dans les années à venir dans ce secteur-là, si bien entendu, on tient nos objectifs, d'une part, de valider ce plan d'investissement de manière à mandater le président du Conseil exécutif, le Conseil exécutif, pour rechercher ces financements, notamment dans le cadre de fonds exceptionnels type PTIC, ou encore les fonds européens et bien sûr d'adopter la stratégie en matière d'évolution de la carte de formations dans le secteur de la transition énergétique.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziu, Allora ramentu chì ci hè statu un votu favurevule di l'Assemblea di a Giuventù, un votu favurevule di u CESEC, un votu favurevule di a cummissiò di u sviluppu ecunomicu è di a cummissiò di e finanze.

Allora, quale hè chì dumanda a parolla à nantu à issu raportu?

Jean-Michel SAVELLI vi stemu à sente.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, cher Julien, nous sommes dans la suite logique du PPE qu'on avait voté en 2023 avec un rapport que je considérais à 2 volets : d'une part, bien sûr, la mission du CREFOP et la recherche de compétences, l'établissement d'un plan de formations et la recherche de candidatures susceptibles d'adhérer à ces formations.

Sur le premier point, je pense que le travail de qualification des compétences a été fait de manière remarquable, en tout cas, je n'ai pas de remarques particulières.

Le point un peu plus inquiétant effectivement, c'est peut-être le manque d'attractivité de ces métiers-là. Quand on voit le décalage qu'il y a entre la demande et l'offre qui est un rapport de 1 à 2, on peut se poser des questions non seulement à un niveau de qualification global trop faible, mais aussi peut-être par un manque d'attractivité, les deux sont liés aussi.

Donc c'est vrai que quand on prend à titre d'exemple les chiffres de pôle emploi qui à mon avis est un panel assez représentatif, on voit bien qu'on a 2740 offres d'emploi déposées contre 1540 demandeurs d'emploi inscrits sur ces mêmes offres et en plus, on constate qu'il y a des métiers, comme vous le disiez, très tendus, comme le montage de réseaux, 20 demandeurs pour 100, donc un rapport de 1 à 5, la maçonnerie 240 demandeurs pour à peu près 480, donc la moitié ou la menuiserie où on est à 60 demandeurs pour un besoin de 250. Donc effectivement, on voit bien que sur ces métiers-là, cœur de métiers, je dirais, c'est un petit peu inquiétant.

Ensuite, qu'est ce qui se passe ? Très bien, l'offre de formation a été établie, on recherche des candidats, mais ensuite il faut les former. Les temporalités, alors j'ai dissocié 2 catégories, de l'ouvrier au technicien supérieur, on est sur des niveaux 3, 4 avec un processus d'apprentissage et d'opérationnalité professionnelle qui varie entre 1 et 4 ans, à la louche.

En revanche, la situation se complique quand on passe à des niveaux d'études thermiques où là aussi, on a un déficit important de compétences qui est tout aussi élevé, mais où la durée d'apprentissage et d'opérationnalité professionnelle, là, peut aller entre 5 ans et 8 ans puisqu'il s'agit en l'occurrence d'ingénieur.

Donc globalement, on a une carence de compétences locales qui se résorbera progressivement, mais trop lentement par rapport aux ambitions que vous affichez en 2023, je vais y revenir.

Alors cette situation, elle est préjudiciable à 2 points de vue : du point de vue économique avec un potentiel de création d'emplois inexploité et un manque à gagner pour les entreprises qui étaient censées réaliser ces travaux. Si on considère la manne qui sera peut-être la somme des 200 millions d'euros, mais ces 200 millions-là je pense qu'ils sont plus dédiés à la sortie d'Engie, plus les 135, plus le fonds vert, etc., on peut évaluer à la louche que le chiffre d'affaires qui peut tourner autour de ces activités serait autour de 1 milliard d'euros, pour faire simple, direct et indirect.

En plus, il y a aussi un impact social puisque finalement, malheureusement, on prive nombre de nos compatriotes d'une réduction de la facture énergétique et ça, c'est regrettable, mais pour l'instant, on ne peut pas faire autrement.

Alors au-delà du volet de formations et de compétences, se pose une autre problématique, c'est celle de la balance énergétique. On a eu un échange en 2023, alors la balance énergétique, c'est la balance offre-demande, on a eu un échange effectivement, on n'était pas d'accord parce qu'on n'était pas forcément d'accord sur le périmètre. Alors je vous avais rétorqué qu'il y avait le périmètre classique EDF mais que d'autres demandes sont venues se greffer entre-temps. Je prends un exemple qui est assez symbolique, c'est celui des alimentations à quai des navires, ce n'est peut-être pas le plus immédiat dans le temps, dans la réalisation, mais c'est un vrai besoin qui a aussi un impact aussi, pas qu'économique, mais aussi en termes sanitaire.

J'avais estimé aussi pareil à la louche, c'est à peu près de 30 mégawatts en pic de saison, donc comme besoin.

Je vous avais interrogé effectivement ce sujet-là, vous m'aviez répondu qu'effectivement il y avait quand même des préoccupations peut-être à terme, on ne va pas rentrer dans les détails, c'est vous qui maîtrisez les chiffres, mais quand on analyse le niveau d'offres aujourd'hui et ce qu'étaient les prévisions 2023 pour 2028, je pense qu'en termes d'offres, il n'y aura pas une grande amélioration. Pourquoi ? Parce que je pense qu'y a un problème avec SACOI3 puisqu'on j'ai cru comprendre qu'il y avait un report de la mise en œuvre de SACOI3, ce n'est pas rien, c'est 100 mégawatts, donc un report à 2029 et en contrepartie, bien sûr, il y a une augmentation globale de la capacité de PV non stockables que vous estimerez à votre niveau parce que je n'ai pas le chiffre, mais qui forcément va compenser que très partiellement le manque de 100 mégawatts de SACOI.

En revanche, concernant la demande, les efforts MDE escomptés en 2023, on voit bien que du fait de cette carence de compétences, il va ralentir. Donc, je pense par rapport aux prévisions 2023, on va être un petit peu à la baisse en termes de MDE. En contrepartie, vous l'avez évoqué aussi, la sortie d'Engie, c'est à peu près 170 mégawatts entre Bastia et Ajaccio. Vous savez mieux que moi qu'il y a un souci notamment de prise en charge par l'état des déficits, mais que quoi qu'il arrive, on va devoir commencer à démanteler le réseau assez rapidement et ce démantèlement progressif va entrainer forcément à 90, 100 % une bascule sur le réseau électrique. Donc là encore une fois, je dirais une demande électrique qui va augmenter.

Ensuite, bien sûr, il y a l'augmentation du parc véhicules électriques, la croissance démographique, etc., ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, qui vont aussi venir augmenter la demande.

Donc en résumé, la crainte qu'on peut avoir, c'est un effet ciseau, 2028-2029, alors on aime bien ce mot « effet ciseau » ! Est-ce qu'il se fera ou pas, ça, on ne peut pas aujourd'hui le dire. Mais en tout cas, ce qui est certain, c'est que j'ai vu que récemment vous avez évoqué avec beaucoup d'humilité dans la presse, qu'il y avait une urgence à s'organiser si la Corse voulait atteindre l'objectif d'autonomie énergétique en 2050. On est d'accord avec le constat et l'objectif. Mais malheureusement, je pense que le démarrage est un peu plus compliqué. Je sais que ce n'est pas de votre responsabilité puisque notamment, le décret n'a pas encore été signé, mais je vous invite à redoubler d'efforts et d'imagination pour y parvenir. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, Anna Maria Colombani.

Mme Anna Maria COLOMBANI

Merci, Madame la Présidente.

Merci Monsieur le conseiller exécutif pour la présentation de votre rapport.

Il est parfois reproché à notre majorité de ne pas suffisamment respecter les calendriers, mais dans ce rapport, nous sommes très clairement déjà dans une logique d'anticipation et nous le sommes sur un point stratégique, nous sommes dans l'anticipation parce que, comme vous l'avez largement souligné, Monsieur le conseiller, le décret portant sur la révision de la PPE est attendu depuis 2 ans et

c'est un élément indispensable pour sécuriser juridiquement et financièrement les projets que nous avons annoncés en 2023.

Pour autant, nous proposons d'ores et déjà un plan d'actions pour la formation et nous proposons un plan d'actions pour la formation parce que la maîtrise de notre carte de formations et les moyens humains et techniques que l'on valorise ou que l'on crée pour atteindre notre objectif d'autonomie énergétique, sont des éléments essentiels à notre réussite en matière de transition écologique.

Donc dans ce rapport, sont identifiés 15 métiers stratégiques qui sont ciblés et qui ont vocation à répondre à un besoin très précis. Il me semble que le ratio que vous avez cité sur le nombre de demandeurs d'emplois et le nombre de postes non pourvus nous interpelle au même titre qu'il interpelle notre collègue Jean-Michel Savelli. C'est un fossé. 2 700 postes non pourvus pour 1540 demandeurs dans le même domaine, c'est un fossé. Et donc se pose la question des choix, les réponses, comment l'entité publique que nous sommes peut contribuer à combler ce fossé ? Eh bien, ce que nous défendons, comme nous l'avons fait dans d'autres domaines, je pense au déploiement de la fibre, c'est le choix, c'est l'idée de la maîtrise et de l'anticipation. C'est l'idée donc d'assurer un ancrage local des compétences au service du marché professionnel qui lui, est en transition. Et nous le défendons d'autant plus que nous savons pertinemment que si nous ne formons pas nos générations aujourd'hui, d'autres viendront faire le travail à leur place demain.

Sur ce principe-là, c'est un autre modèle qui s'imposera et ce modèle, c'est celui de l'économie importée, c'est celui des profits qui repartent ailleurs et donc le modèle des Corses qui sont finalement relégués au second rôle et qui sont exclus ou en partie exclus de marchés qui sont économiquement et sociétalement stratégiques, en l'occurrence celui du BTP et celui des énergies renouvelables.

Donc ce que nous ne voulons pas voir, ou en tout cas ce que nous ne voulons pas voir s'accentuer, c'est la logique des entreprises extérieures certifiées qui remporteraient des marchés de rénovation ou d'énergie au détriment des entreprises corses qui n'auraient pas le même niveau de certification.

Ce que nous ne voulons pas voir non plus, c'est la logique d'une économie déconnectée des besoins et des réalités du territoire, qui ne crée pas de valeur durable pour la Corse et pour les Corses.

Et enfin, ce que nous ne pouvons pas voir non plus s'accentuer, c'est la logique des travailleurs non-qualifiés, qu'ils soient déjà sur le territoire ou qu'ils viennent d'ailleurs et qui, faute de qualifications, se retrouvent dans des situations économique et sociale précaires.

Donc, en clair, ce que nous souhaitons à travers ces les propositions que vous avez faites et à travers ce rapport, c'est offrir des perspectives d'avenir aux étudiants, aux travailleurs corses, dans des métiers qualifiés et donc mieux rémunérés, mais aussi dans des métiers nouveaux avec en ligne de mire notamment les 3000 emplois qui ont vocation à être créés dans les 10 prochaines années dans le cadre de la mise en œuvre de la PPE.

Nous pensons que c'est par cela que nous arriverons à opérer une transition stratégique qui lie maîtrise de la demande énergétique, diversification dans le domaine des énergies renouvelables et accompagnement dans la mutation du modèle de l'économie du BTP. Et comme le disait le président Simeoni ce matin sur un autre sujet, accompagner la crise du BTP, ça n'est pour nous garantir le retour du béton facile, mais c'est accompagner la transition de ce secteur et ce notamment donc vers le marché de la rénovation. Cela passe par la formation et la qualification des ressources humaines qui existent sur le territoire.

Ce qui nous manquait jusque-là au niveau de la formation, ça n'était pas tant les organismes et les établissements qui sont déjà bien présents et impliqués sur le territoire, mais c'est plutôt la logique d'une réflexion concertée pour développer une offre de formation modernisée, renforcée, rééquilibrée sur le territoire et dont la communication est efficiente parce que nous comprenons bien à la lecture de ce rapport qu'il faut mettre la formation en adéquation avec la réalité du marché professionnel.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, madama a Presidente.

Sò di sicuru d'accunsentu incù u vostru pianu di furmazione per ciò chì tocca à a pruduzzione d'eletricità è d'ecunumia d'energia, ma aghju un picculu cuntrastu cù voi quand'è vo dite chì l'eletricità prudutta in Corsica ùn hè micca dannosu per l'ambiente, ùn ci hè chè da fighjà nantu à eletricity maps, ghjè a più brutta di Francia è ancu di l'Auropa in generale s'è tù fideghja, simu sempre in un culore scuru.

È perchè per mè ? Perchè chì ci hè sempre u Vazziu, è a liesone cù l'Italia chì ci manda eletricità prudutta. Allora a sai chì eiu sò partisgianu di ciò chì hà da duventà pensu, a regula in i territorii isulani sò i SMR. È rigretu ch'ellu ùn ci sia micca una furmazione cù l'università - ùn dicu micca ch'ellu hè a pussibilità maiò - ma per caccià a liesone cù l'Italia, ghjè a sola suluzione di avè

una vera autonomia. È dunque vuleria ch'ella ci fussi una furmazione di a nostra Università nantu à què. C'est un réateur nucléaire per dilla. Eccuci. Chjucu, chjucu, SMR. Ma ghjè a regula in i territorii isulani avà. È emu da esse forse sempre in ritardu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti, o Pierre. Serena Battestini.

Mme Serena BATTESTINI

Merci.

Puisqu'on parle beaucoup d'autonomie, on peut rappeler quand même que la dernière PPE présentée était vraiment une PPE au rabais. On peut rappeler aussi que quand on parle d'autonomie énergétique avec 2 000 hectares de photovoltaïques, la Corse serait indépendante énergétiquement. On peut rappeler aussi qu'on a l'impossibilité de raccorder 100 kilos à l'heure actuelle sur une commune comme Biguglia. Donc, on a un retard très important sur le S3REnR. Et même si on a une grande volonté, actuellement ce retard, il va être difficile à combler.

Alors, vous trouvez qu'on est en avance et qu'on anticipe sur les formations, bon ben, c'est de l'autocongratulation très bien, comme d'habitude on va dire !

Moi je trouve qu'on est très en retard, qu'on est très en retard sur les métiers innovants, l'hydrogène c'est demain en Corse, et pour l'instant on ne voit pas de formation en hydrogène. On a la chance d'avoir des acteurs qui sont à la pointe dans ces secteurs de l'économie et on n'est pas à même de proposer des formations et on oblige les acteurs à aller recruter malheureusement des personnes qualifiées ailleurs parce que c'est maintenant dont on a besoin de personnels.

Voilà, c'est tout. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Anc'assai que c'est tout ! Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais compléter l'intervention de ma collègue Anna Maria. Je voudrais surtout insister sur l'extrême importance de ce rapport dans le contexte budgétaire que connaît notre Collectivité avec les difficultés qui sont rencontrées par certains secteurs de notre économie comme le secteur du bâtiment.

Aujourd'hui, l'Europe en général, la France en particulier et l'ensemble des collectivités ont des budgets à la baisse. Notre Collectivité n'est pas épargnée. La règle budgétaire va nous obliger à baisser nos investissements et donc la commande publique.

Aujourd'hui des pans de notre économie, comme le bâtiment nous alerte sur les difficultés qu'il rencontre. Le modèle de la résidence secondaire qui a généré des gains importants à forte valeur ajoutée pour beaucoup d'entreprises corses du bâtiment, est aujourd'hui révolu. Les différentes lois votées par le Parlement français, loi Littoral, loi Elan, loi ZAN et récemment la loi Le Meur ne favorisent plus ce type de constructions, souvent en discontinuité et qui consomme beaucoup d'espace.

Jusqu'à présent, force est de constater, comme l'a rappelé hier Julien Paolini lors d'une question orale, le contrôle de légalité n'a pas toujours été efficace et juste, et de nombreuses bâtisses ont pu être construites en opposition à ces lois et au PADDUC.

La révision du PADDUC, comme l'a affirmé le président de l'exécutif ce matin, ne favorisera pas la construction de résidences secondaires à plusieurs millions d'euros. Cette révision du PADDUC sera la concrétisation de notre vision politique orientée vers la résidence principale et la rénovation des logements pour les Corses.

La politique qui est impulsée aujourd'hui par l'État sur le territoire français en général est de densifier les zones déjà urbanisées, de prioriser les logements pour de la résidence principale, de réduire les zones constructibles et de sanctuariser les zones remarquables et les zones agricoles. Les maires qui aujourd'hui ont le devoir d'établir les documents d'urbanisme, PLU ou carte communale, en compatibilité avec les différentes lois liées à l'urbanisme, ils le savent bien, c'est souvent pour eux un exercice difficile

Dans ce contexte, nous savons tous qu'il y aura moins de permis de construire délivrés dans les prochaines années.

J'ai rappelé le contexte et tout cela pour montrer l'importance de ce rapport dans ce contexte économique qui est très difficile.

En 2023, lors de la négociation de notre PPE avec le ministre de la transition écologique de l'époque, l'exécutif de Corse et son président ont obtenu 200 millions d'euros à titre exceptionnel pour la transition énergétique. Ces 200 millions d'euros sont aujourd'hui une véritable bouffée d'oxygène pour les entreprises corses du bâtiment.

Après plusieurs relances du président de l'exécutif, le ministre de l'Énergie, Marc Ferracci, a récemment déclaré lors de sa venue en Corse, son engagement avec le Premier ministre a signé rapidement ce décret pour sa mise en application.

Ceux qui, comme je le disais précédemment, croient encore à l'ancien modèle économique de la résidence secondaire n'y arriveront pas, et je pense qu'ils se trompent. Il faut aujourd'hui innover, former nos jeunes et moins jeunes aux nouvelles techniques de rénovation de nos bâtiments. C'est comme cela que nous allons baisser nos coûts énergétiques. C'est un nouveau marché qui s'ouvre aux entreprises corses du BTP.

Nous, Collectivité de Corse, avons sollicité tous les établissements de formation disponibles en Corse pour aider le secteur du bâtiment à se réinventer et à former son personnel. Nos entreprises vont pouvoir répondre dans des conditions optimales aux nouveaux marchés qui s'ouvrent à elles.

C'est, je le répète, une véritable bouffée d'oxygène avec de vraies solutions que nous apportons aujourd'hui au secteur du bâtiment qui est en difficulté. C'est plus de 9 700 logements privés, 26 500 logements sociaux, 33 lycées et collèges et 10 établissements de santé qui seront rénovés énergétiquement.

Nous avons voté, il n'y a pas très longtemps, un premier rapport pour lancer les travaux de rénovation énergétique dans le cadre de ce programme sur le lycée Giocante de Bastia et sur le lycée agricole de Sartè. Ces 2 établissements ont été dans les tous premiers à faire un diagnostic énergétique. Il sera rénové dans ces lycées toute l'isolation des toitures et des murs, le changement des huisseries et entre autres, la mise en service des chaudières biomasse.

Pour conclure, je pense que nous avons le devoir pour nos jeunes, qu'ils aient accès à l'éducation et aux savoirs dans des conditions de confort optimales grâce à des lycées et des collèges rénovés. C'est aussi notre devoir de loger correctement les Corses avec la rénovation des logements privés et sociaux. C'est aussi la perspective de nouveaux emplois avec la formation.

Je suis sûr qu'aujourd'hui ce rapport que nous allons voter va apporter des perspectives de nouveaux marchés au secteur du bâtiment qui est en difficulté. Le monde du BTP doit impérativement se former, changer de modèle et se réinventer.

C'est avec l'ensemble de ces mesures couplées à des crédits PTIC et FEDER qui sont mobilisables, que nous atteindrons l'objectif d'autonomie énergétique en 2050. C'est en économisant notre énergie grâce à ces programmes de rénovation, en augmentant nos énergies renouvelables, que ce soit sur le solaire ou la micro-hydroélectricité, que nous réussirons.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Duie parolle, hè tardi, Louis Pozzo di Borgo est d'accord avec moi !

On note l'engagement que l'on connaît par ailleurs du président Paolini. On a regardé pas plus tard qu'aujourd'hui et ensemble après l'avoir déjà analysé, le rapport.

Quelques remarques. J'entends du côté de la majorité que les choses iraient bien, qu'on est notamment en photovoltaïque second derrière l'Allemagne. Je vous entends le dire souvent. Permettez-moi de vous dire, je n'ai pas d'éléments à ce stade, quand j'en ai, j'en ai, quand je n'en ai pas je le dis, mais que je demande un eu à voir, on en discutera. Ça me paraît quand même important. Il faudrait objectiver et contextualiser, mais pourquoi pas ? Ce serait une bonne nouvelle pour notre pays.

En revanche, les choses sur lesquelles je suis un peu plus catégorique, on est en retard, très en retard. Je vous rappelle que la PPE de 2015 fixait un objectif sensiblement équivalent, dirons-nous, à celui que vous annoncez, 10 ans après. Il manque à ce stade au moins 2 chiffres. Le premier, c'est celui du nombre d'emplois créés depuis la première PPE. Vous dites sans qu'on ait d'éléments à l'appui de votre affirmation, « vous allez voir ce que vous allez voir ». En revanche, ce qu'on ne voit pas, c'est ce qui aurait déjà été fait.

Est-ce que vous avez, c'est une question de journaliste, un chiffre, le nombre d'emplois créés au titre de la transition énergétique de la Corse depuis 2015 ? Question conne, à cette heure-ci je me permets un gros mot, Présidente.

Deuxième chiffre, vous dites « on a le FEDER et le PTIC », c'est la 3ème ligne de la délibération, vous dites donc « on a » page 2, pardon, « le PTIC, le FEDER ». Vous ne nous dites pas dans quelle proportion, vous ne nous dites pas ce que va coûter ce déploiement, vous nous parlez de 2 millions à peu près avec le financement du plateau technique et les ressources humaines pour un demi-million et vous chiffrez de manière relativement précise et un peu étonnante les coûts liés à ces mêmes moyens matériels. Bien.

Mais pour tout le reste, avec un effort louable qui a été fait sur les niveaux et les strates de formation que vous proposez de redéployer, vous êtes, je dirais, relativement vague.

Il y a des choses qui ont été, je crois, dans l'intervalle, initiées dans le domaine de la transition énergétique. Je pense à l'appel d'offres ou à l'appel à projets sur l'hydrogène, vous n'en faites pas mention et d'ailleurs, c'est un peu le serpent de mer. A un moment donné, vous en parliez beaucoup notamment dans le domaine des mobilités lourdes, on allait voir ce qu'on allait voir, à aujourd'hui, il nous revient un certain nombre de rumeurs, parfois d'informations, mais vous n'en faites pas état.

On n'est pas dans le domaine exclusif de la Collectivité. L'État en direct via l'ADEME a joué, joue un rôle assez central, mais il eût été bon, Président, que l'on en sache un peu plus sur ce plan-là notamment, je le redis, à l'heure de la modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires dans le domaine des mobilités lourdes.

Vous aviez d'ailleurs évoqué à un moment donné, je n'invente rien, on peut retrouver les minutes, la transition de l'aéroport de Poretta et l'évolution d'un certain nombre de ports de commerce. On n'est pas dans le domaine strict qui nous occupe, c'est un peu comme pour le tourisme, on ne va pas refaire le monde touristique à la faveur d'un rapport sur le guide des aides, mais en même temps, puisqu'il est question de la PPE et qu'on en a plus trop parlé ces derniers temps, vous l'appréhendez sous l'angle juste de la formation. Mais je crois qu'il faut quand même contextualiser et remettre la formation au service des objectifs pour lesquels elle a été pensée, à savoir réussir la transition énergétique et climatique de l'île, ce qui à ce stade, même si on peut partager tout ou partie de votre optimisme, est loin, très loin d'être acquis.

Sur la question de l'emploi, vous nous présentez le ratio offre/demande, mais vous êtes, je dirais, dans une zone grise qui est à notre avis un peu à cheval

entre la demande liée à la PPE et vous me le permettrez, la demande liée au bâtiment. Je vous vois un sourire un peu coquin, donc c'est qu'on est d'accord.

Le problème de fond, on ne peut pas amalgamer ou aligner, et c'est un secteur que je connais comme vous un petit peu, la demande d'évolution du secteur du bâtiment, même si on est d'accord sur la fin d'un cycle et la demande stricte d'emploi liée à la mise en œuvre et à la montée en gamme de la PPE.

Donc attention, le secteur du bâtiment traverse une crise systémique, que la montée en gamme de la PPE, si elle devait se réaliser dans les termes et délais que vous préconisez, ne suffirait pas à résoudre. Vous savez bien qu'à côté du chantier de la rénovation thermique et de la rénovation tout court, il y a un chantier relatif à la mise en production de logements à titre principal. Je ne parle ni de résidences secondaires, ni de villas en bord de mer, je parle de la mise en production de logements dans un pays, je le rappelle et vous le savez aussi bien que moi, sinon mieux, où 80 % de la population y est éligible. Donc là, il faut qu'on soit au clair. On ne peut pas dire d'un côté, il y a un manque de logement et de l'autre, quand il s'agit de les mettre en production, de dire « mais c'est fini, on n'en fera plus et c'est la PPE qui va tout résoudre ».

Donc je crois à ce stade, pour poser un certain nombre de principes clairs et non polémiques, qu'il faut qu'on reprenne un petit peu les choses, qu'à mon avis vous pêcher par un optimisme vraisemblablement très élevé. Pourquoi pas, mais au vu des 10 années passées que j'ai un peu connues y compris lorsque j'étais président de l'ADEC et que ces compétences-là chevauchaient un peu celles que j'avais l'honneur d'exercer dans le Conseil exécutif, je crois que la gamme, le format du rapport est un peu trop élevé. Il vaut mieux être ambitieux et très optimiste que l'inverse, mais en même temps, je ne voudrais pas qu'on vende du rêve à des gens qui pour beaucoup d'entre eux attendent.

D'ailleurs et je terminerai, vous dites 10 000 logements ORELI, dans la décennie. Question : combien durant la décennie passée ? Vous dites les offres d'emplois en question, je vous l'ai déjà dit, mais je le répète parce que c'est important, question : combien ont-ils été créés ? Vous dites « le CREFOP s'est réuni, on met les strates de formations en œuvre, à la limite, c'est le point sur lequel je serai le moins critique ». Question : qu'en est-il du campus des métiers qui avait été porté sur les fonts baptismaux durant cette même mandature et qui vraisemblablement n'a jamais pu donner, c'est un doux euphémisme, sa pleine mesure ?

Donc, vous l'avez compris, beaucoup de questions, pas énormément de réponses à l'instant, mais je les attends. Un des détracteurs de la majorité disait souvent sur les réseaux, « assai fume, ma pocu arrostu » !

Mais plus prosaïquement, on est dans l'attente de ces réponses et je ne vous cache pas quelles conditionneront en tout ou partie notre vote final. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non, donc Monsieur le conseiller exécutif, je vous repasse la parole. Essayez d'être convaincant, vous avez compris, pour certains ! Essayez d'être convaincant maintenant !

M. Julien PAOLINI

J'espère même passer avec une mention, Madame la présidente.

On va essayer de convaincre Jean-Christophe Angelini de voter ce rapport, pas pour nous, mais pour les Corses, ou en tout cas a minima, pour les gens qui sont susceptibles de pouvoir bénéficier demain de ces formations et bien sûr pour les entreprises qui sont en recherche de ressources humaines qualifiées dans ce domaine.

Tout d'abord, je vais essayer de prendre dans l'ordre, Jean-Michel Savelli m'interroge notamment sur la question de l'équilibre offre/demande, vous l'avez dit, et Jean-Christophe également, ce n'est peut-être pas le cœur du débat d'aujourd'hui. On en a déjà parlé lors de l'examen du projet de la programmation pluriannuelle de l'énergie, ce sont des choses bien sûr qu'on étudie, pas seulement, notamment avec le fournisseur d'électricité qui est EDF et sur lesquels, bien sûr, on est particulièrement vigilants.

Mais en lien plutôt avec ce rapport, sur la question de l'équilibre offre/demande, pourquoi on a besoin aujourd'hui absolument du décret de mise en œuvre de la PPE ? Parce qu'il conditionne les investissements qui vont nous permettre de sécuriser le réseau. Exemple : la STEP de Lugo-di-Nazza permet de stocker les énergies renouvelables lorsqu'on a le pic de production d'énergies renouvelables, par exemple de photovoltaïque en journée, on va pouvoir faire remonter l'eau avec cette énergie renouvelable qu'on va pouvoir décharger au moment où on a une consommation qui est forte. Donc, ça répond aussi à la question de l'appel de puissance. Donc on a un double intérêt de stockage d'énergies renouvelables et de répondre à l'appel de puissance. C'est un exemple.

Mais un autre exemple et pour répondre à Serena Battestini, on a besoin également de ce décret d'application pour rédiger, en tout cas, c'est ce que nous dit EDF qui est en charge de la rédaction du schéma de raccordement des énergies renouvelables, vous avez utilisé l'acronyme, mais je le dis pour les élus de l'Assemblée de Corse, puisque vous êtes une initiée, le S3REnR, c'est un schéma

qui va permettre de raccorder les projets d'énergies renouvelables au réseau. Aujourd'hui, c'est un schéma qui est en attente, notamment par les professionnels du secteur, qui doit être, je dirais, réalisé par EDF qui lui-même attend ce décret d'application de la PPE.

Donc, c'est vraiment la condition sine qua non pour débloquer un certain nombre de projets. De même que bien sûr, le passage par exemple, au biocarburant de la centrale de Lucciana. Ça répond à la remarque de Pierre Ghionga qui nous dit, « mais la Corse est parmi les territoires où la production est la plus carbonée ». C'est vrai. C'est vrai mais ce n'est pas propre à la Corse, c'est propre à toutes les îles et à toutes les zones non interconnectées. C'est essentiellement lié au poids du transport notamment. Mais en plus, en Corse se rajoute la problématique des centrales, que ce soit celle au fuel léger et encore plus celle au fuel lourd d'Aiacciu. Mais ça devrait être derrière nous en 2028.

Et moi, je crois qu'au contraire, en matière de transition énergétique, on est sur les bons temps de passage. Je vais vous donner un chiffre. Vous nous disiez, Jean-Michel, je crois, on est loin de l'autonomie énergétique. Je n'en suis pas aussi sûr que vous. Là, on est à peu près à 33 % d'autonomie énergétique aujourd'hui, au moment où on se parle. En 2028, 2028 c'est demain, on devrait, si on atteint nos objectifs, atteindre 62 % d'autonomie énergétique, c'est-à-dire on devrait doubler dans les prochaines années, et sans compter les biocarburants. Si j'intègre la question des biocarburants qui sont aussi une énergie renouvelable, certes importée, mais renouvelables tout de même, on va atteindre les 74 %.

Donc, on voit bien qu'on progresse et ça répond aussi à la question de Jean-Christophe, on progresse puisque sur la période depuis l'adoption de la PPE de 2015, on est à peu près à 80 % d'atteindre les objectifs. On a des objectifs qui sont certes très ambitieux, mais on a des niveaux d'atteinte, notamment en matière de déploiement des énergies renouvelables qui sont, des indicateurs qui sont, je dirais, au vert, qui sont positifs. D'ailleurs, ça se traduit d'un point de vue économique puisqu'on a la chance en Corse d'avoir des entreprises dans le secteur des énergies renouvelables, notamment du photovoltaïque, qui sont aujourd'hui devenues des majors, je vais le dire comme ça, au niveau européen, voire international, ce qui fait aussi qu'on est parmi les premières régions.

Pour nuancer le fait que l'on soit la première ou la deuxième région au niveau mondial, c'est ramener au nombre d'habitants et on reste quand même un territoire relativement peu peuplé avec un nombre faible d'habitants. Ceci joue aussi probablement dans ces chiffres qui sont bons, même si on a quand même un développement du photovoltaïque très, très dynamique ces 10 dernières années.

Je fais la transition avec la remarque de Serena, vous nous dites, « si on avait 2000 hectares de photovoltaïques, on serait indépendants d'un point de vue

énergétique ». Je vous dirais que si on développe l'énergie photovoltaïque comme on l'a fait ces 10 dernières années, sur 2000 hectares, on consommerait quasiment 2000 hectares d'espaces stratégiques agricoles. Et là vous ne serez probablement pas d'accord puisqu'on a beaucoup, et vous le savez, réalisé les champs photovoltaïques sur des secteurs de plaines et pour cause, il y avait des facilités de raccordement, les terrains sont plus plats, on a un ensoleillement qui est maximal. Donc, on a tout intérêt bien sûr, en tout cas en termes de production, on maximise sur ces terrains-là.

Nous, ce qu'on dit aujourd'hui, oui, on va se fixer des objectifs très ambitieux en matière de développement du photovoltaïque, très, très ambitieux et on vous les proposera prochainement. Mais on vous dit aussi que le photovoltaïque ne peut pas se développer uniquement en plaine et uniquement sur les terrains qui ont les meilleures qualités agronomiques, qu'il faut faire davantage de photovoltaïque dans l'intérieur, sur les coteaux et peut être dans des territoires où il ne se passe pas grand-chose, au bénéfice des petites communes qui ont du mal, je dirais, on va le dire de manière imagée, à boucler leurs fins de mois. Donc ça, c'est la stratégie qu'on va vous proposer. Mais on a besoin d'abord de régler cette question du décret.

Une fois qu'on aura ce décret de révision de la PPE, on l'a écrit au ministre d'ailleurs, on reviendra vers vous et là, on reparlera de l'équilibre offre/demande avec une nouvelle programmation qu'on souhaiterait sur un pas de temps plus long, de pouvoir se projeter à l'horizon, par exemple, 2035 et d'avoir une PPE 2025-2035. Cela nous permettrait d'avoir beaucoup plus de lisibilité en termes d'objectifs à atteindre et en termes de moyens et plus en lien avec le grand projet de sortie des concessions de gaz de ville qui sont toujours en attente de signature. Donc aujourd'hui, les retards ne sont pas de notre fait, s'il y en a.

En termes de chiffres d'investissement, moi je rejoins la remarque de Jean-Michel, on est à peu près en effet sur la partie vraiment MDE bâtiment à 400 millions d'euros de fonds publics, je dirais, au sens large, qu'il faut multiplier derrière parce qu'on n'a pas les taux de subvention à 100 % donc on va dire à 50 %, on est à peu près dans ces eaux-là du milliard sur la décennie de potentiel de chiffre d'affaires dans ce secteur-là.

L'idée, c'est Anna Maria qui le disait et Jean-Jacques également, c'est aussi de former les entreprises corses pour éviter que ce milliard, ce grand gâteau soit capté par des entreprises extérieures à la Corse, par des majors qui verraient bien sûr un potentiel considérable.

Donc, on a plutôt un tissu de TPE, de PME, il faut qu'on les fasse monter en compétences de manière à ce qu'elles puissent se saisir pleinement de ces nouveaux marchés et ne pas laisser cette opportunité à des entreprises qui

viendraient de l'extérieur pour en bénéficier, ce qui peut même accentuer les phénomènes de monopole et du duopole qu'on connaît dans un certain nombre de secteurs, qui viendraient s'étendre au secteur du bâtiment qui n'est pas fort heureusement encore touché par ces phénomènes.

Terminer en soulignant, bien sûr, je vais répondre aussi à Jean-Christophe Angelini, sinon il ne va pas voter le rapport…

Donc, j'ai répondu sur le photovoltaïque, sur les progrès de la Corse en la matière, sur les objectifs qui ont été réalisés à hauteur de 80 % et bien sûr qu'on vous fournira des chiffres plus détaillés sur deux volets, à mon avis qui sont intéressants à avoir, que je n'ai pas aujourd'hui bien sûr avec moi, c'est le nombre d'emplois créés sur la période. Alors ça peut être facile dans certains secteurs.

Prenons le secteur des énergies renouvelables, à mon avis, on peut facilement savoir combien d'entreprises ont été créées, combien d'emplois salariés on a dans ce secteur qui se sont développés depuis une dizaine d'années, en intégrant EDF, par exemple, etc., etc.

C'est plus difficile dans d'autres secteurs, notamment dans le bâtiment. Comment on caractérise dans le bâtiment les emplois créés qui relèvent vraiment de la transition énergétique et ce qui relèverait du secteur classique du bâtiment, de la construction ? Donc, il faut qu'on affine peut-être nos éléments d'analyse. Mais en tout cas je pense qu'on pourra très rapidement vous donner des chiffres sur cet aspect-là.

Sur les logements ORELI, je répète simplement qu'au départ, il était expérimental et aujourd'hui c'est un dispositif qui commence à monter en puissance et à se généraliser partout sur le territoire. Donc, l'expérimentation a duré au moins 3 ans et donc, ce qui explique que les chiffres jusqu'à aujourd'hui sont relativement faibles, mais on voit que ça s'améliore de manière très importante ces dernières années.

Je termine par la question bien sûr du secteur du bâtiment, on en a un peu parlé tout au long de cette session. Derrière le train de transition, on a bien cette idée d'une situation aujourd'hui à une situation dans une dizaine d'années et que bien sûr qu'on ne va pas passer de tout par rien. On ne va pas dire du jour au lendemain, « on ne construit plus rien en termes de logements neufs et on ne fait que de la réhabilitation de bâtis anciens ». Cette transition-là, elle va se déployer dans le temps, bien entendu. On a besoin de créer du logement en Corse, on sait qu'on a besoin de créer du logement dans les communes, on sait qu'on a besoin de créer des logements sociaux, on sait donc qu'on a besoin de faire de la construction neuve.

La seule chose qu'on dit, c'est continuer à faire de la construction neuve pour les Corses, pour ceux qui résident à l'année pour de la résidence principale, mais là-dessus je crois qu'on est d'accord, pour répondre aux besoins des ménages les plus modestes dans le cas des logements sociaux. C'est pour ça qu'on accompagne les communes aussi dans le cadre du règlement d'aide « Una casa per tutti » et de réduire les constructions neuves pour tout ce qui est lié notamment à une forme de résidentialisation de la Corse.

Donc c'est un mouvement, je dirais, de marchés aujourd'hui essentiellement centralisés sur de la résidence secondaire, ou en tout cas en grande partie centralisée sur de la résidence secondaire, vers et de la création de logements à l'année pour les Corses et pour ceux qui rencontrent plus grandes difficultés.

Je vous remercie et je termine simplement en remerciant, bien sûr, l'ensemble des participants au CREFOP, l'ensemble des organismes de formation qui ont pleinement joué le jeu, sans quoi on n'aurait pas pu avoir tous les éléments qui sont présentés dans le rapport.

Remercier Antonia Luciani et la DGA formation puisque ces travaux ont été réalisés lorsqu'elle était conseillère exécutive. C'est en partenariat étroit entre l'AUE que je remercie bien sûr et l'ensemble des services, et la DGA formation sous la houlette d'Antonia Luciani qu'on a réalisé principalement ce travail, même si Lauda a pris la suite récemment.

Voilà, Madame la Présidente, j'en ai terminé. Désolé d'avoir été un peu long.

Et pour le réacteur nucléaire, on y réfléchira dans le cadre de la révision du PADDUC, puisque pour l'instant, le PADDUC, suite à l'expérience malheureuse de la Corse après Tchernobyl, interdit la production d'énergie du nucléaire sur son territoire, mais on est tout à fait disposé à étudier la possibilité d'un petit réacteur nucléaire, donc le fameux SNR…

M. Pierre GHIONGA

L’explosion de Pierrelatte serait plus dangereuse…

M. Julien PAOLINI

Mais on a creusé la question et à priori, les premiers éléments ne nous sont pas très favorables. Mais on va creuser quand même la question... L'idée est bien de sortir de la dépendance, notamment à l'Italie aujourd'hui via les câbles.

Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Donc, nous allons passer maintenant au vote.

Est ce qu'il y a des explications de vote ? Moi, je suis démocrate.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Avanzemu » s'abstient.

Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Donc tous les autres sont pour ;

Le RAPPORT est ADOPTE très largement.
Abstention du groupe « Avanzemu »
Absence de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA
Déports : Cathy COGNETTI-TURCHINI, Nadine NIVAGGIONI, M. Jean-Martin MONDOLONI

Bien, alors nous avons un rapport d'administration générale.

S'il vous plaît, un petit peu de concentration et nous allons en finir.

J'ai deux communications à vous faire ensuite. Nous avons deux motions également.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu nu 145 : Elezzione di i riprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissione di Delegazione di Serviziu Publicu (CDSP)

Rapport n° 145 : Élection des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hier, nous avons voté, vous vous souvenez, les modalités qui nous ont été proposées par le président pour le renouvellement de la CDSP. Donc, elles ont été approuvées hier.

Maintenant, moi je vous ai interrogés, donc visiblement il y a une liste unique.

Y a-t-il une autre liste ? Non, pas d'autres listes. Très bien.

Donc liste unique. Je vais lire la composition de cette liste.

Titulaires :
M. POZZO DI BORGO Louis
M. LE MAO Ghjuvan'Santu
Mme COMBETTE Christelle
Mme TIBERI Julia
M. BENEDETTI Paul-Félix

Suppléants :
Mme CAMPANA Françoise
Mme PONZEVERA Juliette
Mme CHIAPPINI Angèle
M. POLI Pierre
M. PROFIZI Jean-Noël

Donc voilà la liste des candidats.

Si vous en êtes d'accord, alors à partir du moment où il n'y a qu'une liste, on peut tout à fait, si l'Assemblée en décide ainsi, faire un vote à main levée.

Ça vous va ? A l'unanimité ? Très bien.

Merci aux collaborateurs de groupe de donner les mandats à l'administration pour les personnes qui sont absentes.

La liste prend effet immédiatement, pas besoin de voter.

Tous les noms cités tout à l'heure sont élus.

(liste unique – pas de vote – l'Assemblée prend acte du rapport)

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Raportu nu 133 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 133 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

- **Renouvellement du bureau des commissions :**

Commission pour les Politiques de Santé :
Présidente : Mme Danielle ANTONINI
Vice-présidente : Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA
Rapporteur : M. Jean-Marc BORRI

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité (non-participation de « Un soffiu novu »).

- **Commission des compétences législatives et réglementaires pour l'évolution statutaire de la Corse** :

Rien n'a été fait dans l'intervalle. Donc, vous ferez une suspension de séance ou ce sera au mois de juin ! Mais sauf que dans l'intervalle, on ne peut pas travailler et on risque d'en avoir besoin.

M. Romain COLONNA

Juste avant les motions, on prend une minute et on le fait.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Jo CAITUCOLI, pour la **commission des affaires européennes, relations internationales et méditerranéennes**, n'est pas là, donc il n'a pas réuni la commission.

Commission de contrôle ? Monsieur le Président actuel sortant ?

M. Jean-Michel SAVELLI

Je renouvelle ma présidence, compte tenu de l'engagement que vous avez pris mercredi et je vous en remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et du 06 qui vous a été transmis…

Donc, vous êtes président, sauf qu'il va falloir renouveler le vice-président et le rapporteur aussi.

Qui était le vice-président ?

M. Jean-Michel SAVELLI

Il me semble que c'était Marie-Thé MARIOTTI, mais je n'en suis pas certain.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va leur demander et on le fera au mois de juin, d'accord ? Voilà. Très bien.

Donc pour l'instant, on a renouvelé que le bureau de la Commission des politiques de santé.

Je tiens à souligner aussi que **Petr'Antone FILIPPI** a été élu **vice-président de la Commission de l'éducation, de la culture et de la cohésion sociale**, en remplacement de Romain Colonna ; commission organique présidée par Madame Fagni.

Donc, nous passons aux motions.

Avant les motions, on va faire passer, si vous en êtes d'accord, 2 mandats spéciaux.

Raportu nu 150 : Mandatu speciale datu à cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica per u spiazzamentu di u 3 di ghjugnu di u 2025 à Fiurenza

Rapport n° 150 : Mandat spécial accordé à des conseillers de l'Assemblée de Corse pour le déplacement du 3 juin à Florence

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Comme vous le savez, nous avons reçu un peu tardivement la confirmation d'une manifestation pour le 300ème anniversaire de la naissance de Pasquale Paoli à Florence, donc en Toscane, puisque souvenez-vous de l'invasion par Pasquale Paoli de l'île de Capraia. C'était un 29 mai d'ailleurs, mais les Italiens ne sont pas disponibles à ce moment-là, donc on ne pourra pas y aller. Mais par contre, le 3 juin, aura lieu une manifestation à Florence, au siège de la région, qui est juste, si vous êtes face au dôme, à droite du dôme, Piazza del Duomo.

Donc, on va passer un mandat spécial pour que les membres du comité de pilotage de l'Assemblée, qui ont été désignés pour le projet Pasquale Paoli, soient présents.

Donc je vois que Cathy est partie, mais il faudra le lui dire.

Et également le groupe Amicizia Corsica-Toscana qu'on avait créé au sein de cette Assemblée, parce que ce ne sont pas exactement les mêmes personnes.

Donc, les personnes qui sont membres du groupe Amicizia Corsica-Toscana, d'une part, qui étaient venu avec moi, donc Saveriu, Marie-Claude, Pierre..., ça c'est toute l'équipe qui était partie pour des commémorations déjà près de Livourne et les membres du comité de pilotage pour le tricentenaire sont concernés par cet événement.

Donc, on va vous demander, si vous en êtes d'accord, de mettre en place un mandat spécial sous le coup de l'urgence, parce qu'on a reçu la réponse des Toscans très, très récemment, pour toutes ces personnes, pour qu'une prise en charge par la Collectivité de Corse puisse être faite pour les transports, les frais de réservation et d'hébergement associés à ces déplacements.

Sur l'urgence, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Merci.

L'urgence est adoptée.

Maintenant, sur le mandat spécial, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Je ne saurais vous recommander de prendre vos dispositions pour ce qui est des réservations bateaux et logement, parce que c'est la Festa della Repubblica le 2.

Vous regardez avec votre groupe, les assistants de groupe et le secrétariat général. Merci.

Ce n'est pas mon cabinet qui gère ça. Merci.

Merci pour cette décision, avertissez vos collègues.

Nous passons aux motions.

Première motion déposée par « Core in fronte », qui est une motion substitutive.

Qui la présente ? Véronique, allez-y !

MOTIONS / MUZIONE

Motion N° 2025/E2/012 substitutive à la Motion N° 2025/O1/008 déposée par le groupe « Core in Fronte » : **Sensibilisation, action et combat contre les drogues et addictions**

Mme Véronique PIETRI

Merci, Madame la Présidente.

Devant l'importance du fléau des drogues qui sont aujourd'hui à la fois multiples et de plus en plus dangereuses, devant les retombées sur notre jeunesse, nous avons voulu porter ici donc cette motion.

On peut parler aujourd'hui d'explosion de la consommation et des produits.

Pour nous, c'est un combat que nous portons depuis des années et nous voulons dénoncer aujourd'hui son étendue, ainsi que les organisations mafieuses qu'elle suppose.

Je pense qu'ici nous devons donc montrer l'exemple et qu'il est important d'en faire une priorité et une forte mobilisation autour de ce sujet.

Donc, nous avons réfléchi et travaillé sur ce sujet, notamment dans l'atelier « drogue et produits illicites », mis en place à la suite de la première session contre les pratiques mafieuses.

Il est urgent de prendre des initiatives qui s'imposent et surtout celles qui font partie de nos prérogatives. Pour nous, il s'agit des actions de prévention, de sensibilisation pour lesquelles on constate une carence. C'est ce qui a été remarqué à la suite de ce travail en atelier. Mais j'insisterai aussi sur toutes les compétences du bloc communal qui détient des compétences concernant la consommation et la vente du protoxyde d'azote, ce gaz hilarant qui est vendu sous forme de ballons dans les débits de boissons. Cette pratique est normalement interdite par la loi, mais elle est tolérée par les autorités, alors qu'elle est très dangereuse, parce qu'il y a beaucoup de cas signalés dans les urgences très, très régulièrement. Donc elle est déjà dangereuse par elle-même et elle est bien sûr la porte d'entrée vers des drogues plus dures et plus dangereuses.

Donc nous, aujourd'hui, nous voulons aussi porter cette question parce que nous voyons donc qu'il y a cette expansion, on voit que la jeunesse est beaucoup concernée par ce sujet.

Je ne vous lirai pas tous les considérants et les vus qui ont été travaillés aussi avec la majorité.

Nous avons eu des échanges également avec le groupe « Un soffiu novu », qui va déposer un amendement. Et je vous lirai donc les préconisations :

« **L'ASSEMBLEE DE CORSE**

DEMANDE aux élus qui en ont la compétence de faire respecter, sans attendre, l'interdiction de vendre ou d'offrir, dans les débits de boissons ou tout autre commerce, du protoxyde d'azote.

PREND L'INITIATIVE d'associer l'Assemblea di a Giuventù, et toutes les forces de la jeunesse corse partageant ce double souci de la prévention et de la sensibilisation.

DECIDE de mettre en place une campagne active et quotidienne avec toutes les institutions et formations dans chaque ville et village de Corse de mettre en place une campagne active, d'exploiter le questionnaire à destination des collégiens et lycéens sur un le modèle islandais.

S'ENGAGE à mettre en action les pistes de travail issues de l'atelier « Drogues, commerces illicites », afin de rompre avec ces mécanismes mortifères pour bâtir un avenir meilleur.

S'ENGAGE à faire de cette problématique une cause prioritaire corse avec la mise en place d'une stratégie réfléchie, partagée par toutes celles et ceux qui ont à cœur de combattre ce fléau. »

Voilà, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Véronique.

Moi, je souhaite, évidemment en tant que présidente de l'Assemblée et de l'Assemblea di a Giuventù, m'associer pleinement à cette motion parce que la situation est vraiment grave, et ceux qui sont au contact des jeunes, qui travaillent avec la jeunesse le voient tous les jours.

Donc, il est très important que nous soyons très vigilants et que nous lancions l'alerte qui mérite, et surtout que nous agissions collectivement.

Donc merci et merci pour ce travail aussi réalisé en commission par les uns et par les autres.

Donc, qui souhaite intervenir sur cette motion ? Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie.

Alors en effet, que dire ce soir si ce n'est que nous devons tous ensemble d'abord voter cette motion à l'unanimité et lutter contre ce fléau qu'est la drogue, alors non seulement parce que nous sommes élus, mais parce que nous sommes parents, nous sommes grands-parents.

C'est quelque chose que je voulais dire en avant-première.

Alors on a souvent travaillé cette motion dans les différentes commissions politiques de santé et aussi dans la commission de l'éducation. Par contre, j'avais déposé un amendement que j'ai retiré mardi. On a retravaillé encore cet après-midi la motion et je ne pense pas qu'il faille déposer un amendement.

Il me semblait que c'était une motion substitutive et qu'elle intégrait… En fait, on avait changé, on avait retravaillé un considérant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les services me confirment que le considérant est intégré, donc il n'y a pas besoin de faire un amendement.

Mme Chantal PEDINIELLI

Eh bien, tant mieux si cet amendement est intégré.

Je remercie du reste Véronique Pietri qui a porté cette motion.

Retenons que cette motion doit être votée à l'unanimité et on aimerait, si vous en êtes d'accord, s'associer à cette motion. Notre groupe voudrait s'associer à cette motion.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Chantal. Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Même remarque, il n'y a pas photo, on veut s'associer sans problème à cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Muriel Fagni.

Mme Muriel FAGNI

Simplement pour rejoindre vos propos, Madame la Présidente, concernant la jeunesse et ce fléau, évidemment aussi mettre l'accent sur la prévention, et nos échanges en commission ont été intéressants et riches. Et évidemment nous voterons pour cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Monsieur le Président du groupe.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Deux choses.

Souligner vraiment le travail de commission qu'il y a eu, parce que je vous rappelle que le mois dernier elle devait passer en urgence. On a demandé au groupe « Core in fronte » s'il voulait bien la passer en commission et on voit là tout le travail parlementaire qu'il y a eu, puisque les groupes ont travaillé en toute intelligence pour aboutir, je l'espère, à un vote unanime.

Et deuxième chose, bien évidemment, à l'instar des autres groupes, puisqu'il y a eu un travail commun, il est important que cette motion soit portée de manière commune. Nous demandons à y être associés.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, c'est du coup une motion à laquelle sont associés tous les groupes et moi-même.

L'avis de l'exécutif ?

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci au groupe de travail et merci à Véronique Pietri aussi de l'avoir portée parce qu'on a travaillé dans le groupe « commerces et drogues illicites » et je pense que c'était important aussi de valoriser le travail qui avait été fait.

Donc évidemment, favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Cette MOTION très importante est ADOPTEE à l'unanimité.

Et au-delà maintenant du vote, ci vole à fà la sapè.

Donc, je ne saurais recommander la diffusion, mais je sais que là-dessus vous êtes plutôt bon, concernant cette motion.

Une motion avait été renvoyée en commission : c'est celle déposée par « Avanzemu » et Tony POLI, qui concerne les taxes et redevances de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

Elle était repartie en commission. Elle a été retravaillée, je pense.

Donc, déjà il faudrait que le groupe nous dise deux mots sur la motion, s'il vous plaît.

Motion N° 2024/E4/026 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Antoine POLI au nom du groupe « Avanzemu » : **Taxes et redevances de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée**

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Deux mots très rapides. C'est une motion qui a été présentée en décembre dernier, qui reprend la question des taxes et redevances de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

Il y a en gros plusieurs affirmations.

La première, pour être précis, c'est que le principe des taxes n'est pas contesté. Il y a simplement donc un sujet de rééquilibrage pour que la fiscalité de l'eau pèse moins sur les ménages, et il y a cette idée que bien souvent les communes, les EPCI servent de trésoriers aux uns et aux autres en avançant lesdites sommes.

Donc, on considère pour notre part, c'est Tony Poli qui, comme vous le savez, en est à l'origine, qu'il convient maintenant à la l'aube de changements nouveaux, notamment sur le plan des compteurs, etc., et en même temps des baisses de financement accordées par l'Agence de l'eau aux collectivités locales, de repenser tout ceci.

Donc, ce que nous voudrions pour notre part, c'est d'une part donc que le principe même de cette taxe soit repensé et d'autre part, que les députés corses se saisissent de la problématique avec en toile de fond, ça a été introduit à la demande d'un certain nombre de groupes et notamment du groupe majoritaire, et que l'on aborde aussi la question de la création de l'Agence de l'eau Corse ; revendication à laquelle bien sûr en toile de fond, on est tous attachés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc est-ce qu'on a des éléments de la CDENATE ? Nadine ?

Donc, avis favorable, avec une non-participation de « Un soffiu novu ».

On va demander son avis à l'exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Est-ce que vous me confirmez, parce qu'on vient de recevoir les amendements, que les amendements de la conseillère exécutive ont été pris en compte dans la motion ? Oui, donc favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc les amendements ont été intégrés dans la motion au moment de la CDENATE. Je n'ai pas la version finale sous les yeux.

M. François SORBA

Il y a 3 amendements qui ont été votés…

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Excusez-moi, Monsieur le Rapporteur, apparemment on nous parle de 5 amendements.

M. François SORBA

Moi, j'en ai 3 !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le secrétariat général me dit qu'il a 5 amendements sous les yeux.

S'il vous plaît, un petit instant, la présidente de la CDENATE nous en fait part. Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nous avons intégré un amendement dans les considérants qui rappelait le vote de l'Assemblée sur la création d'une agence de l'eau corse. Ça, c'était le premier élément.

Ensuite, dans le texte de la délibération, nous avons remplacé « exige que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée » par « demande à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée que le taux de redevance différent pour les bassins Rhône-Alpes, Méditerranée et Corse, soit étudié pour, d'une part, ne pas accroître proportionnellement la contribution des usagers domestiques aux recettes de l'Agence et, d'autre part, pour prendre en compte les difficultés des collectivités de Corse pour capter les aides disponibles et mettre à niveau les infrastructures ».

C'est tout, je crois. Merci.

Est-ce qu'il y avait d'autres points ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Dans le PV de la CDENATE, effectivement, il y a 3 amendements qui ont été adoptés à l'unanimité : 2 du CE et 1 de Tony. Donc, là-dessus, on est bon, mais j'entends qu'il y a 4ème amendement qui est intervenu après la commission, un amendement du CE, je comprends, c'est ça ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Non, non, non, non.

Il y avait un 3ème amendement, c'était dans le 1er paragraphe de la délibération, et là tout le monde était d'accord aussi, à l'unanimité, c'était : « réaffirme son soutien aux industriels et aux agriculteurs qui utilisent de l'eau potable pour leur activité ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc 3 sont passés en commission, on n'en discute pas, à l'unanimité et nous en avons un là qui concerne… Donc amendement n°5, mais en fait c'est un 4, « dans les considérants ajouter la référence à la délibération ».

Mme Nadine NIVAGGIONI

C'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc tout a été pris en compte ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Tout a été pris en compte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, très bien. Donc les choses sont claires. Merci. Parce qu'on n'allait pas revenir encore le mois prochain avec...

On est au clair ? Pour moi, c'est bon.

Donc les amendements ayant été déjà adoptés en commission, il n'y a pas lieu de voter les amendements.

Par contre, est-ce que la dernière motion avec ces amendements intégrés a été envoyée à l'ensemble des membres ? Oui. Très bien. Donc tout le monde a eu la dernière version amendée. Il y a eu un travail de longue haleine qui a été mené.

Donc maintenant je soumets au vote cette motion telle que vous l'avez retravaillée et amendée sur la base d'amendements du Conseil exécutif et du porteur de la motion en commission.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc la MOTION est ADOPTEE à l'unanimité.

Bien, cela est clair. C'est mieux quand c'est clair.

Donc maintenant, il nous reste, et Monsieur Colonna préparez-vous pour votre Commission, une motion également retenue pour un examen prioritaire. C'est une motion de Hyacinthe Vanni, une motion qui était déjà passée au mois d'avril, enfin qui avait été inscrite au mois d'avril. Je n'étais pas là, mais vous avez décidé d'en reporter la présentation et l'examen.

Je vous donne la parole.

Motion N° 2025/O1/010 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : **Maintien des dispositions en matière d'indemnisation du congé de maladie ordinaire à 100 %**

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente.

J'avais décidé de la reporter parce qu'elle était arrivée un petit peu tard. Donc tout le monde a eu le temps de l'étudier, de la lire.

Voilà juste pour dire que ce maintien des dispositions en matière d'indemnisation de congés de maladie ordinaire à 100 % est quelque chose d'important ; d'important pour les personnes qui sont malades, qui sont souffrantes, qui ont des pathologies lourdes, qui quelquefois doivent être en maladie plusieurs mois et ils perdraient 10 % de leur salaire et bien entendu 10 % de leur régime indemnitaire aussi, puisque le régime indemnitaire est aligné sur le salaire. Alors, quand vous êtes gravement malade, et on a des exemples dans les collectivités qu'on gère, sur des personnes qui sont atteintes de pathologies lourdes, non seulement c'est dramatique, vous devez faire le va et vient sur le continent, mais en plus vous devez perdre 20 % de votre salaire, puisque 10 % sur le salaire, 10 % sur le régime indemnitaire. Lorsque c'est cumulé sur des mois et des mois, croyez-moi que les personnes se trouvent très rapidement en difficulté.

Je ne suis pas médecin. Que les contrôles soient faits. Il ne s'agit pas que ce soit pour des malades imaginaires, je ne sais pas s'il en existe, mais en tout cas que chacun fasse son travail.

Là je vous parle de personnes qui sont atteintes de pathologies graves, de cancer, de choses qui peuvent arriver à tout le monde demain et ils se trouvent très rapidement, lorsque c'est sur des mois et des mois, dans des situations très compliquées.

Et je tiens à dire aussi que les mutuelles ne remboursent que sur le taux de 90 %.

Je ne vais vous lire que les dispositifs très rapidement. On passe sur les considérants.

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME que l'application de l'article 189 de la Loi de finances pour 2025 qui a modifié les dispositions en matière de rémunération du congé de maladie ordinaire des fonctionnaires et des agents contractuels des collectivités en réduisant le traitement de 100 % à 90 % depuis le 1er mars 2025, aggrave la situation déjà critique de la Corse en matière de pauvreté et de précarité et impactera inévitablement le pouvoir d'achat des agents territoriaux de Corse, où le coût de la vie atteint pourtant des niveaux parmi les plus élevés de France.

AFFIRME que la situation de précarité en Corse justifie une adaptation des dispositions en matière de rémunération du congé de maladie ordinaire des fonctionnaires et des agents contractuels de l'île.

DEMANDE, en application des dispositions de l'article L. 4422-16 du Code général des collectivités territoriales, une adaptation législative de l'article L.822-3 du Code général de la fonction publique, modifié par la Loi n°2025-127 de finances pour 2025, visant à ne pas appliquer ces nouvelles dispositions et ainsi maintenir un traitement à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire pour les agents territoriaux de Corse.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse de saisir le Premier ministre et son Gouvernement, notamment le ministre de la Fonction publique, de l'Action Publique et de la Simplification, le Président du Sénat et la Présidente de l'Assemblée nationale de la présente demande d'adaptation législative.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir sur cette motion ? Oui, Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement, parce qu'il est tard.

Alors merci pour la présentation de cette motion, mon Cher collègue Hyacinthe, mais ce soir, je vais être la voix contre, contre la motion et pour la loi.

J'ai entendu tout ce que vous avez dit. C'est une mesure du gouvernement Barnier qui a été reprise par le gouvernement Bayrou.

Le ministre Marcangeli devant le Sénat le 18 janvier 2025 a exprimé sa compréhension à propos de la difficulté de cette réforme. Le Sénat a adopté l'amendement.

Alors vous l'avez dit, cette disposition ne s'applique pas en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle et cette déduction de 10 % s'applique au traitement indiciaire brut, sans impact sur les primes. Mais c'est vrai qu'elle existe.

Je comprends la difficulté, je rejoins les propos du ministre, mais en même temps je pense qu'il faut un alignement et une cohérence entre le secteur privé et le secteur public.

Est-ce que quelqu'un s'émeut des 3 jours de carence qui existent dans le privé, qui ne sont ni payés par l'employeur, ni par la CPAM ?

Les indemnités journalières de Sécurité sociale baissent au bout du 30ème jour de maladie, dans le cas de grave maladie.

Alors certes, cette loi a été faite aussi très certainement pour lutter contre l'absentéisme, limiter les arrêts courts et injustifiés, il y a ce problème de soutenabilité budgétaire, donc les ministres ont décidé cela.

Moi ce qui me gêne, c'est qu'à un moment donné, il faut une égalité de traitement entre le privé et le public.

Je ne suis pas sûre en plus que, juridiquement, une mesure locale dérogatoire soit juridiquement acceptable.

Voilà pourquoi je suis contre.

Quand les secteurs privé et public seront alignés, même au niveau des traitements de salaires, à ce moment-là, je changerai très certainement ma position et celle du groupe.

Là, on ne parle pas de maladie, mais vous avez une auxiliaire puéricultrice qui travaille dans une crèche privée et une auxiliaire puéricultrice qui travaille dans une crèche publique, regardez les salaires, ils sont très, très différents.

Voilà notre position.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Hyacinthe VANNI et on va demander l'avis de l'Exécutif.

M. Hyacinthe VANNI

Je fais une intervention pour puisque je la présente.

Moi, je serai plutôt d'avis que le privé s'aligne sur le public.

Plutôt que de dire de sortir à ceux qui ont eu des avantages par le combat, par la lutte et par certaines montées au créneau, je voudrais dire que le privé demain soit aligné sur le public. Je pense qu'il faudrait inverser un petit peu. Et je sais que Chantal est plutôt d'accord avec moi.

Après, oui Chantal, le régime indemnitaire, aujourd'hui, on est obligé de l'aligner sur le salaire, c'est-à-dire que quand on perd 10 % de son salaire automatiquement, ça a un impact sur le régime indemnitaire.

Après, je sais que quand on gère des collectivités, on est souvent confronté à un certain nombre de choses qui nous dérangent, et peut-être moi quelquefois le premier, mais je sais aussi qu'on est confrontés à des situations terribles, des maladies longues et que les gens sont confrontés après à des problèmes financiers.

Alors je ne vois pas pourquoi quelque chose qui était un acquis pour les fonctionnaires, aujourd'hui il faudrait le dégrader. Au contraire, il faudrait se battre pour que le privé arrive à avoir les avantages aujourd'hui des fonctionnaires.

C'est ma vision aujourd'hui, peut-être plus syndicale que politique, mais même politique. Donc je la défends et je dépose cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis de l'exécutif ?

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Favorable, d'autant que je me tourne vers M. VANNI, le Président s'était engagé à porter la voix des organisations syndicales dans le cadre du CST.

Donc voilà, nous poursuivons les engagements du président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci. Donc, je vais soumettre maintenant au vote cette motion.

Qui est contre ? « Un soffiu novu »

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Donc, tous les autres sont pour.

La MOTION est ADOPTEE à l'unanimité. (vote contre du groupe « Un soffiu novu)

Nous n'avons pas fini, je vais vous annoncer un décès de quelqu'un de la collectivité, mais si vous voulez partir, chacun est libre, il n'y a aucun souci, on est en démocratie…

M. Colonna, il faudrait qu'avec 4 personnes vous puissiez constituer…

M. Romain COLONNA

Merci. Il y en aura pour 2 minutes.

Donc il faudrait que Don Joseph Luccioni, Françoise Campana, Jean-Christophe Angelini, Paul-Félix Benedetti et Mme Casanova-Servas, dont j'ai le pouvoir, Angèle Chiappini, Anna-Maria Colombani, Jean-Martin Mondoloni, Petr'Antone Filippi, Nadine Nivaggioni, Jean-Paul Panzani, Pieri Marie-Anne et Pietri Véronique puissent se mettre à côté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors 4 suffisent avec un pouvoir.

Et moi, pendant ce temps, je vous fais les deux communications que je dois faire. Voilà mieux je ne peux pas faire.

COMMUNICATIONS
de Mme la PRESIDENTE de l'ASSEMBLEE de CORSE

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc maintenant, je tenais à vous annoncer une mauvaise nouvelle.

Malheureusement, à nouveau un décès subit d'un personnel de la Collectivité, Madame Paule Nicolaï-Pinelli, du service de la documentation et des archives.

Madame Nicolaï était entrée à la Collectivité et à l'Assemblée au milieu des années 80. Elle n'a que 62 ans. Elle était aussi très investie dans la vie locale. Originaire de Sartène. Certains la connaissent ici, je pense à Évelyne Galloni d'Istria en particulier, et d'autres peut-être.

Très investie à Sartène dans la vie locale, elle a été adjointe au maire de Sartène. Elle a été élue en 2023 présidente du Centre national de la propriété foncière.

Nous allons présenter aussi nos condoléances à sa fille, qui travaille à la Collectivité, Alexandra, qui est au service de la communication interne. Évidemment, nous pensons à elle. Sa fille Alexandra est la femme du docteur Carolaggi.

Voilà, je voudrais avoir vraiment une pensée pour Madame Nicolaï-Pinelli et puis évidemment, pour Alexandra et pour toute la famille.

La deuxième communication que je voudrais faire, qui n'est pas une mauvaise nouvelle, c'est un départ à la retraite.

Donc, c'est le départ à la retraite de quelqu'un qui vous écrit régulièrement au Secrétariat général, qui est Marie-Jeanne Chiappini, que beaucoup d'entre vous connaissez.

Donc, Marie-Jeanne qui est très discrète, qui n'a pas voulu venir.

Mais sachez-le, elle est entrée à l'Assemblée de Corse en 1982, donc au tout début, au secrétariat général.

Moi j'ai pu constater que, au-delà des aspects administratifs, elle était très engagée pour la diffusion, l'usage de la langue corse au sein de notre institution, dans nos actes administratifs et pour d'autres sujets, bien évidemment.

Je tiens à la remercier et avec vous bien sûr, en votre nom à tous, pour son investissement aux côtés du secrétariat général et aux côtés de tous les présidents, vous imaginez depuis 1982, donc de tous les présidents qu'elle a pu accompagner.

Et bien évidemment lui souhaiter d'abord la santé, au regard de ce qu'on a entendu tout à l'heure, la santé surtout et avant tout, et puis une très belle retraite, heureuse et la plus longue possible.

Voilà. Donc, dans quelques instants, nos collègues vont revenir avec la composition du bureau et ensuite, nous allons clore nos débats.

RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

(SEGUITU) Raportu nu 133 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica
(SUITE) Rapport n° 133 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Habemus papam !

Alors, grand suspense, fumée blanche.

Proposition donc de bureau pour la **Commission des compétences législatives réglementaires et l'évolution statutaire de la Corse,** dont nous allons avoir besoin probablement très rapidement :

Romain COLONNA, Président
Don Joseph LUCCIONI, Vice-président,
Françoise CAMPANA, Rapporteur.

Je soumets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Qui est pour ? Tous les autres sont pour.

L'ASSEMBLEE de CORSE PREND ACTE.

(Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte).

Bravo ! Félicitations aux nouveaux élus !

À prestu ! È ripusatevi !

La séance est levée à 20 h 55.